

**Ville d'Annemasse**  
Direction Générale  
/NL/574387

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, maire d'Annemasse*

**Présents :**

MM. les membres du conseil municipal en exercice

**Absents représentés :**

Madame Raymonde AUGUSTIN  
Madame Sylvie MÉLINE  
Madame Mylène SAILLET (départ en cours  
de séance)

**Mandataires :**

Madame Madeleine FOURNIER  
Madame Annie DERÔME  
Monsieur Robert BURGNIARD

**Absents excusés :**

Madame Laetitia ZAGHOUE (arrivée en cours  
de séance)

**Absents :**

Monsieur Patrick LOCHON  
Monsieur Salah BENATTIA  
Monsieur Aden KURT  
Madame Caroline DURET-NASR  
Madame Samra BENZIADI

**Secrétaire de Séance :** Madame Louiza LOUNIS



**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

*Affaires Générales*

*Marchés publics*

→ *Décisions faisant l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

→ *Décisions ne faisant plus l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

**COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**

**MOTIONS**

1) Motion de soutien à Jai Jagat 2020 « Grande marche pour la justice et la paix »

**CABINET DU MAIRE**

2) Vœux institutionnels 2019 – Versement d'une subvention à la coopérative scolaire du BTS SAM du Lycée des Glières

**ADMINISTRATION DE LA CITE**

**Finances**

3) Budget Primitif 2019 – Budget principal

4) Fixation des taux des impôts directs locaux 2019

5) Budget Primitif 2019 – Budgets annexes

- Budget annexe Aéroport

- Budget annexe Parking Chablais-Parc

6) Instruction budgétaire et comptable M14 – Révision des durées d'amortissement des éléments d'actif

## **RESSOURCES, ORGANISATION ET MODERNISATION**

### **Ressources Humaines**

- 7) Tableau des emplois – Modification / Création d'emplois
- 8) Information au conseil municipal - Avancements de grade intervenus dans les trois années précédant la mise à la retraite des agents
- 9) Conseil de discipline de recours des contractuels – Désignation d'un représentant de la Ville d'Annemasse

## **AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN**

### **Cellule Grands Projets**

- 10) EcoQuartier de Château Rouge - Approbation des objectifs et modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en vue de la réalisation du projet d'EcoQuartier

### **Urbanisme et Foncier**

- 11) Création d'une servitude de passage entre la rue du Joroux et le groupe scolaire des Hutins

## **QUALITE DES ESPACES ET DU PATRIMOINE PUBLICS**

### **Énergie**

- 12) Exploitation des installations de chauffage secteur BCG du Perrier – Règlement des prestations / Groupe scolaire La Fontaine

### **Voirie**

- 13) Transfert de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE) à Annemasse Agglomération – Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers
- 14) Transfert de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE) à Annemasse Agglomération – Approbation de la convention de mutualisation pour l'entretien des ZAE situées sur la commune d'Annemasse

## **ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **Culture, International et Citoyenneté**

- 15) Soutien à la Compagnie de danse 7273 - Convention de soutien conjoint régional et transfrontalier 2019-2021 et versement d'une subvention à la Compagnie
- 16) Associations à caractère culturel et associations diverses - Versement des subventions – Année 2019

### **Commerce et Économie de Proximité**

- 17) Office de commerce – Projet de création d'un Office de Commerce / Désignation d'un représentant pour la Ville

### **Événementiel et Vie associative**

- 18) Association Lustig'Music – Subvention pour l'organisation du carnaval – Versement du solde
- 19) Les Trophées du Genevois français - « Ils s'engagent pour le territoire Annemassien ! » - Approbation du protocole de partenariat à intervenir entre le Groupe Dauphiné Média et la Ville pour l'organisation de l'événement et financement du Trophée "Coup de Coeur de la Ville"

## **Sports**

20) Convention d'objectifs entre la Ville et les clubs sportifs – Versement de la 1ère moitié de la subvention 2019 aux clubs signataires

21) Sports collectifs - Versement d'une subvention à Annemasse Basket Club

## **COHESION SOCIALE**

### **Éducation**

22) Projets pédagogiques au sein des écoles – Versement de subventions - Année 2019

23) Classes de découverte – Versement de subventions – Année scolaire 2018-2019

24) Écoles privées - Versement des subventions - Année 2019

25) Règlement périscolaire - Modification

### **Jeunesse, Politique de la Ville et Démocratie Participative**

26) Ferme Chalut – Approbation du règlement de location des grandes salles / Création des tarifs de location

---

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

### **Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**Monsieur le Maire :** « Mesdames, Messieurs, je vous propose de prendre place. Je commencerai ce conseil municipal par l'installation d'un nouvel élu. Vous avez été informés de la démission de Monsieur BOGEAT. Logiquement, la personne suivante sur la liste « Louis MERMET » devait être installée. Il s'agit de Madame BAUD-JOLIVET, mais elle nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas siéger. Nous sommes donc passés au suivant. C'est la raison pour laquelle Cuneyt YESILYURT est parmi nous ce soir. Bienvenue parmi nous comme conseiller municipal. Vous aurez l'occasion de nous préciser à quel groupe vous vous rattachez, parce que les groupes ont un peu bougé depuis les dernières élections. Vous le ferez auprès de la Direction Générale. C'est bien évidemment en toute indépendance. Bienvenue parmi nous pour travailler de manière constructive au fonctionnement, à la gestion et à l'avenir de notre ville. Je vous précise que si vous souhaitez intervenir, vous appuyez sur le bouton de votre micro et je vous donne la parole. Cela se passe de cette façon.

*J'ai des procurations de Madame AUGUSTIN pour Madame FOURNIER et de Madame MÉLINE pour Madame DERÔME. »*

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

**Monsieur le Maire :** « Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire ou une secrétaire de séance. Ce sera Madame LOUNIS. »

Madame Louiza LOUNIS est désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire :** « Merci. »

## **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

(Ndlr : voir page 63)

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

**Monsieur le Maire :** « Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de prendre connaissance des décisions prises par le maire. Si vous avez des questions, vous pouvez les poser à la Direction Générale. »

*Affaires Générales*

- \* **Décision n° 2019.031** – Mise à disposition d'un espace dans l'enceinte des « Parcs et Jardins » pour le stockage des arbres à planter dans le cadre des travaux d'aménagement liés au TRAM
- \* **Décision n° 2019.032** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 2 – Madame BRIFFOD
- \* **Décision n° 2019.033** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame LECLERC
- \* **Décision n° 2019.034** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 2 – Monsieur COURTAIN
- \* **Décision n° 2019.035** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Madame LOISEL
- \* **Décision n° 2019.036** – Recours à la société d'avocats FIDAL à LYON pour défendre les intérêts de la Ville dans le cadre de la procédure de recours contentieux à l'encontre de deux permis de construire délivrés à la SCCV ANNEMASSE ILOT BERNARD
- \* **Décision n° 2019.039** – Mise à disposition des salle « Jura » et « Mont Blanc » de la Maison des Sports au profit de l'association A.A.M.T.A. Bagua Feng pour l'organisation d'un stage de Kung Fu
- \* **Décision n° 2019.040** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Madame LAVIRON
- \* **Décision n° 2019.041** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame DEL BASSO (abroge et remplace la décision n°2018.211)
- \* **Décision n° 2019.042** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 2 – Madame AUGARREAU
- \* **Décision n° 2019.043** – Demande de prêt de l'exposition « Enjeux et menaces des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en Haute-Savoie » auprès de France Nature Environnement (FNE). Le prêt est consenti à titre gracieux pour la période du 12 avril au 3 mai 2019.
- \* **Décision n° 2019.044** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame DUCLOUX
- \* **Décision n° 2019.045** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame SOLA
- \* **Décision n° 2019.046** – Rétrocession d'une concession au cimetière n° 3 – Madame CAMORS-ROUSTAN
- \* **Décision n° 2019.047** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame KRAFT
- \* **Décision n° 2019.048** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Madame LANÇON
- \* **Décision n° 2019.049** – Rétrocession d'une concession au cimetière n° 2 – Monsieur IZQUIERDO
- \* **Décision n° 2019.050** – Vente de divers matériels des services techniques à divers acquéreurs (mise en ligne sur le site webencheres.com)
- \* **Décision n° 2019.051** – Vente de divers matériels de la cuisine centrale à divers acquéreurs (mise en ligne sur le site webencheres.com)

*Marchés publics*

→ *Décisions faisant l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

\* **Décision n° 2019.037** – Mission d'assistance confiée à la Maison de l'Economie Développement - 13 avenue Emile Zola - 74100 Annemasse pour l'étude de la faisabilité économique du projet de construction d'un bâtiment destiné à abriter une salle festive et familiale sur un terrain appartenant à la Ville, route de Thonon à Annemasse.  
Le montant de la prestation s'établit à 3.510 € HT soit 4.212 € TTC.

\* **Décision n° 2019.038** – Mission d'assistance pour l'optimisation de la fiscalité locale - Convention d'accompagnement conclue avec la SARL Ecofinance Collectivités sise 5 avenue Albert Durand – Aéroport – Bâtiment 5 – BP 90068 – 31702 BLAGNAC CEDEX en vue d'analyser les bases fiscales des locaux d'habitation déclarés vacants ou omis du rôle de la taxe d'habitation.

Le prix de la prestation se décompose comme suit : prix forfaitaire de 7.500 € HT et une rémunération proportionnelle à l'augmentation des recettes fiscales constatées et consécutives aux travaux techniques menés, qui s'élève à 35 % du gain constaté au delà de 7.500 €. Le montant cumulé des honoraires (fixe + proportionnel) est limité à 24.900 € HT.

Le prix forfaitaire sera payable pour 60 % à la signature de la convention et le solde à la remise du premier rapport de signalement.

→ *Décisions ne faisant plus l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

\* **Décision du 15/02/19 – Avenant n°2 au marché n° 16 BEB 17 d'installation de bâtiments modulaires à usage d'école – GS Les Hutins**

Sur avis favorable de la CAO du 05/02/2019, avenant n°2 au marché de services pour l'installation de bâtiments modulaires provisoires à usage d'école pendant la durée des travaux de réhabilitation du groupe scolaire les Hutins conclu avec Altempo – 68, initialement conclu dans les conditions suivantes :

Le marché est conclu pour un montant de 503 141,09 €HT décomposé comme suit :

- installation, travaux de raccordement, mise en service : 209 080,71 €HT

- location mensuelle pour 9 classes / 2 blocs sanitaires et locaux administratifs : 9 913,90 €HT soit 228 019,70 €HT pour 23 mois

- modification de certains modules pour accueillir l'école maternelle (pendant la période de location, une fois les travaux de l'école élémentaire achevés) : 7 786,58 €HT

- désinstallation : 58 254,10 €HT.

Les options A « système de chauffage et climatisation réversible » et B « fourniture de modules conformes à la RT 2012 » n'ont pas été retenues.

Pour mémoire, un avenant n°1 au marché a été conclu en janvier 2017 pour un montant de + 8 296,68 € HT, portant ainsi le montant global du marché à 511 437,77 € HT (soit +1,65% du montant initial).

**OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la prolongation de la durée de location des préfabriqués à usage d'école pendant les travaux du groupe scolaire Les Hutins.

Le marché d'installation et de location des bâtiments a été réalisé avant la mise au point du planning de phasage des travaux des bâtiments élémentaire et maternelle. Le délai retenu de réalisation des travaux de réhabilitation est plus important que le délai estimé dans le marché du titulaire.

Il est donc proposé la prolongation du contrat de location des bâtiments pour une durée de 14 mois maximum.

La ville se réserve la possibilité de réduire la durée de la location sous réserve de communiquer la date de fin de location à minima 2 mois avant.

**MONTANT DE L'AVENANT**

Location pendant 14 mois des bâtiments :

- montant de la location par mois (marché en cours) : 9 913,90 €HT

- montant maximum de la prolongation de la location (14 mois) : 138 794,60 €HT

**Montant marché initial..... 503 141,09 € HT**

Montant avenant 1 (*pour mémoire*)..... 8 296,68 € HT

Montant avenant 2.....	138 794,60 € HT	soit + 27,58%
<b>Montant marché + avenants.....</b>	<b>650 232,37 € HT</b>	
TVA.....	130 046,47	
<b>Montant marché TTC.....</b>	<b>780 278,84 € TTC</b>	soit + 29,23%

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

**\* Décision du 15/02/2019 – Avenants au marché n° 16 BEB 23 de travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire les Hutins**

Sur avis favorable de la CAO du 12 février 2019, avenants aux marchés de travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire les Hutins afin de prendre en compte un ensemble de modifications destinées à adapter le projet aux problématiques particulières recensées pendant les travaux.

Les lots concernés sont les suivants :

**Avenant n°2 au lot n°2 Gros œuvre** conclu avec ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTION – 74 Sallanches (sous-traitant SGC Travaux spéciaux – 69 Sainte Foy L'Argentier).

Marché initial.....	965 711,20 € H.T
Pour mémoire avenant n°1 € HT.....	4 099,00 € H.T
Avenant n°2 .....	18 247,05 € HT
Nouveau montant du marché .....	988 057,25 € H.T

soit + 2,31 % par rapport au montant du marché initial.

**Avenant n°2 au lot n°3 Isolation thermique par l'extérieur** conclu avec BONGLET – 74 Ville la Grand.

Marché initial.....	378 659,26 € H.T
Pour mémoire avenant n°1 € HT.....	2 840,00 € H.T
Avenant n°2 € HT .....	3 597,50 € HT
Nouveau montant du marché .....	385 096,76 € H.T

soit + 1,70 % par rapport au montant du marché initial.

**Avenant n°1 au lot n°5 Etanchéité** conclu avec CORMAN – 69 Chassieu.

Marché initial.....	185 821,00 € H.T
Avenant n°1 € HT.....	- 19 420,00 € H.T
Nouveau montant du marché .....	166 401,00 € H.T

soit – 10,45 % par rapport au montant du marché initial.

**Avenant n°2 au lot n°6 Menuiseries extérieures aluminium – occultations** conclu avec STEELGLASS – 01 Neyron.

Marché initial.....	1 075 837,00 € H.T
Pour mémoire avenant n°1 € HT.....	19 785,14 € H.T
Avenant n°2 € HT .....	5 551,00 € H.T
Nouveau montant du marché .....	1 101 173,14 € H.T

soit + 2,36 % par rapport au montant du marché initial.

**Avenant n°3 au lot n°9 Plâtrerie-Peinture** conclu avec BONGLET – 74 Ville la Grand.

Marché initial.....	553 239,00 € H.T
Pour mémoire avenant n°1 € HT.....	3 647,45 € H.T
Pour mémoire avenant n°2 € HT.....	- 29 928,50 € H.T
Avenant n°3 € HT .....	12 376,00 € HT
Nouveau montant du marché .....	539 153,95 € H.T

soit – 2,55 % par rapport au montant du marché initial.

**Avenant n°2 au lot n°11 Sols minces** conclu avec LAPORTE SAS – 74 Saint Pierre en Faucigny.

Marché initial.....	127 147,90 € H.T
Avenant n°1 € HT.....	2 514,90 € H.T

Avenant n°2 € HT .....	2 160,51 € HT
Nouveau montant du marché .....	131 823,31 € H.T

soit + 3,68 % par rapport au montant du marché initial.

**Avenant n°1 au lot n°12 Carrelages - faïences** conclu avec COMPTOIR DES REVETEMENTS – 69 Villeurbanne.

Marché initial.....	134 835,00 € H.T
Avenant n°1 € HT.....	1 612,31 € H.T
Nouveau montant du marché .....	136 447,31 € H.T

soit + 1,20 % par rapport au montant du marché initial.

**Avenant n°2 au lot n°13 Chauffage Plomberie Ventilation** conclu avec le groupement solidaire AQUATAIR SARL (mandataire) / VENTIMECA CHABLAIS (co-traitant) – 74 Sciez.

Marché initial.....	914 240,04 € H.T
Pour mémoire avenant n°1 € HT.....	6 545,39 € H.T
Avenant n°2 € HT .....	13 816,35 € HT
Nouveau montant du marché .....	934 601,78 € H.T

soit + 2,23 % par rapport au montant du marché initial.

**Avenant n°2 au lot n°15 Ascenseurs** conclu avec CFA DIVISION DE NSA – 38 Grenoble.

Marché initial.....	43 800,00 € H.T
Pour mémoire avenant n°1 € HT.....	580,00 € H.T
Avenant n°2 € HT .....	3 220,00 € HT
Nouveau montant du marché .....	47 600,00 € H.T

soit + 8,68 % par rapport au montant du marché initial.

**DELAIS**

Les délais sont inchangés.

**BILAN FINAL :**

Montant total du marché initial : 7 272 641,10 € HT (lots n°1 à 17)

Montant global après avenants présentés : 7 320 685,20 € HT, soit 0,66% du montant total initial.

**\* Décision du 15/02/2019 – Marché n° 18CGP06 - Travaux d'aménagement de la partie ouest de la Place de l'Hôtel de Ville**

**Attribution du marché :** Travaux à TOUTENVERT ALPES ZI du Pré brun - 686, avenue Champollion - 38530 PONTCHARRA - pour un montant de 69 499,67 € HT.

Le marché a été passé selon la procédure adaptée (Seuil 2), et après consultation 3 offres ont été reçues.

Le marché est conclu pour une période globale de 1 mois et 3 semaines, période de préparation de 3 semaines incluses.

**\* Décision du 15/02/2019 – Marché n° 18BEV05**

Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre - Aménagement de la rue du Vernand - Réfection et réaménagement de voirie, enfouissement des réseaux.

L'aménagement de la rue du Vernand implique la Ville d'Annemasse, Annemasse les Voirons Agglomération (Annemasse Agglo) et le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie).

Concernant la maîtrise d'œuvre, la Ville d'Annemasse et le SYANE ont décidé de confier les prestations à un maître d'œuvre commun. Elles ont constitué un groupement de commandes pour confier l'opération à un maître d'œuvre commun, objet du présent marché. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville d'Annemasse.

Annemasse Agglo exécute hors groupement de commandes la maîtrise d'œuvre des prestations lui incombant. Ultérieurement, les marchés des travaux seront lancés en groupement de commandes réunissant les 3 maîtres d'ouvrage.

La présente consultation est donc commune à la Ville d'Annemasse et au SYANE.

Après la notification du marché de maîtrise d'œuvre par le coordonnateur du groupement de commandes, chaque maître d'ouvrage procédera à l'exécution administrative et financière pour sa propre partie.



Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux :	1 476 000,00 € HT
Part Ville :	1 100 000,00 € HT
Part Syane :	376 000,00 € HT

Attribution du marché à : Géo Process 45, rue du Val Vert - SEYNOD - 74600 ANNECY  
 Sous traitant : Architectes du paysage  
 (9 943,07 €HT sur prestations Ville uniquement)

Pour un montant de :

Tranche Ferme (Conception et suivi travaux)	73 652,40 € HT
Part ville :	54 890,00 € HT
Part Syane :	18 762,40 € HT

Taux provisoire de rémunération : 4,99%

Tranche Optionnelle (Ordonnancement Pilotage Coordination) :	8 118,00 € HT
Part ville :	6 050,00 € HT
Part Syane :	2 068,00 € HT
Taux provisoire de rémunération :	0,55 %

Le marché a été passé selon la procédure adaptée (seuil 3), et après consultation 2 offres ont été reçues.  
 Démarrage de la mission : prévu mars 2019

**\* Décision du 26/02/19 – Marché n° 18 ENE 05 – Accord-cadre pour la fourniture et l'installation de tableaux interactifs dans les écoles élémentaires**

Validation d'attribution par la CAO du 12/02/2019 d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum relatif à la fourniture et à l'installation de tableaux interactifs (entre 85 et 100) dans les écoles élémentaires, à la société suivante :  
 Nom du candidat : TILT INFORMATIQUE – 74100 Ville la Grand  
 Montant de l'offre sur la base du DQE : 253 170 € HT  
 Délai livraison et d'installation pour 5 équipements : 4 jours

Les prestations attendues comprennent les raccordements électriques, informatiques, la fourniture du matériel et des accessoires, l'installation et le paramétrage du matériel ainsi que la formation des enseignants.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de sa notification au 31/12/2019. Il peut être expressément reconduit 3 fois pour une période d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est ainsi fixée au 31/12/2022.

Les prix seront fermes durant la première période allant jusqu'au 31/12/19 puis ajustables par référence aux tarifs ou barème propres au titulaire, à l'issue de chaque période de validité annuelle dans les conditions indiquées au CCAP.

**\* Décision du 05/03/19 – marché n°18BEV04 – Marché de travaux courants de voirie et réseaux divers**

L'accord cadre à bons de commande des travaux courants de voirie et réseaux divers est arrivé à échéance au 31/12/2018. Il convient de renouveler ce marché.

Accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

Démarrage des prestations dès la notification du marché pour l'année 2019, avec possibilité de reconduction par périodes de 1 an, 2 fois, soit une fin maximum au 31/12/2021.

Attribution par procédure adaptée (seuil 3) au groupement COLAS RHONE ALPES AUVERGNE – 74 Bonneville (mandataire) / CLAPASSON -74 Bons en Chablais dans les conditions suivantes :

- montant de Détail Quantitatif Estimatif A : 606 545,15 €HT
- montant de Détail Quantitatif Estimatif B : 614 222,65 €HT
- rabais sur chiffre d'affaire annuel tranche 350 001 €HT à 630 000 €HT : 2%
- rabais sur chiffre d'affaire annuel tranche au-delà de 630 001 €HT : 4 %

Ce marché contient des clauses sociales : exécution obligatoire d'une durée minimum de 450 heures de travail d'insertion par an. En complément à ce minimum d'heures imposées, le titulaire du marché réservera 10% d'heures de travail d'insertion supplémentaires si l'estimation donnée dans les pièces du marché est dépassée (500 000 €HT /an).

**\* Décision du 15/032019 – Marché n°16 BEV 03 – Avenant n°3 au lot n°1 du marché de travaux d'aménagement du quartier de Livron**

Sur avis favorable de la CAO du 12/03/2019, avenant n°3 au lot n°1 terrassements et VRD, avec le groupement d'entreprises GUINTOLI SAS (mandataire) / SIORAT SAS – 74 Saint Martin Bellevue.

L'objet du présent avenant consiste à prendre en compte la réclamation de l'entreprise suite à plusieurs arrêts de chantier et modifications du projet causés par des aléas extérieurs à l'entreprise qui ont bouleversé l'économie financière de l'offre.

Un premier mémoire en réclamation faisant état des incidences a été présenté par l'entreprise en date du 15 novembre 2018. Le montant total demandé était de 229 232,14 € H.T.

Cette réclamation a fait l'objet de discussions lors d'une réunion le 18 janvier entre la ville maître d'ouvrage, les maîtres d'œuvre ARTELIA et PASSAGERS DES VILLES et l'entreprise mandataire GUINTOLI.

Une contre-proposition a été transmise par l'entreprise GUINTOLI datée du 31 janvier 2019 pour un montant de 135 440,50 € H.T.

Après de nouveaux échanges téléphoniques, un accord a été trouvé pour **un montant global de 80 000€ H.T.** passé sous forme d'avenant au marché de travaux.

Les prestations faisant l'objet de cet avenant sont les suivantes :

N°	Désignation	N° Devis	Prix H.T.
1	<b>Maintenance du balisage de chantier</b> L'augmentation des délais globaux du chantier a eu un incidence sur le balisage qui a été plus important que celui estimé à la remise de l'offre.	LVA-G116-T2018-S1	14 500,00 €
2	<b>Modification du parking Bâtiment H</b> Le parking devait être réalisé en une seule fois mais des installations de chantier des nouveaux bâtiments ont perturbé la bonne avancée des travaux, obligeant l'entreprise à interrompre les terrassements et les bordures, à créer un aménagement supplémentaire autour du poste d'alimentation électrique provisoire du chantier en construction et à laisser des espaces en attente de l'évacuation des véhicules. L'entreprise a dû ré-intervenir une fois les véhicules et les installations évacués.	LVA-G116-T2018-M1	4 979,08 €
3	<b>Modification du projet le long de l'avenue du Maréchal Leclerc</b> Le cheminement piéton s'étant retrouvé au niveau de trois arbres existants, un arrêt de chantier a été pris le temps de décider du devenir des ces arbres. Plusieurs adaptations ont été faites également concernant l'escalier face au bâtiment A ainsi que le raccordement de la rue Henry Bordeaux avec l'Av. Leclerc. L'entreprise a subi plusieurs arrêts de chantier et des reprises en petites quantités de linéaires de bordures et de terrassement.	LVA-G116-T2018-N1	7 709,95 €
4	<b>Modification du cheminement piéton Halpades C</b> Le cheminement piéton se situait trop près de deux arbres, un arrêt de chantier a été prononcé le temps de décider de la manière d'adapter le projet pour conserver les arbres.	LVA-G116-T2018-O1	1 348,34 €
5	<b>Chemin de traverse route de Livron</b> La réalisation du cheminement piéton a dû être interrompu à cause des racines du peuplier situé le long du bâtiment G vers C. Deux interruptions ont eu lieu avec plusieurs mois de décalage perturbant le déroulé des travaux.	LVA-G116-T2018-P1	3 083,40 €
6	<b>Accès garages Résidence D</b> A la demande des habitants une aire de retournement a été ajoutée pour accéder aux garages. Une première demande a été faite pour le premier garage, suivi d'une deuxième demande une fois les travaux achevés pour le deuxième garage. L'entreprise a dû ré-intervenir en plusieurs fois sur cette zone et également ajouter un muret de soutènement entre le parking et la voie pompier.	LVA-G116-T2018-Q1	4 197,20 €
7	<b>Reprise du projet après l'intervention d'Eiffage</b> Lors de l'intervention d'une autre entreprise, un câble télécom a été endommagé sur la zone où travaillait l'entreprise Guintoli (parking A et D). La réparation a été réalisée quelques jours plus tard par Orange mais ils ont constaté qu'il fallait remplacer les fourreaux endommagés par les racines. Un arrêt de chantier a été prononcé et l'entreprise a dû annuler le vendredi pour le lundi les journées de mise en œuvre d'enrobé (impossibilité de	LVA-G116-T2018-R1	15 912,79 €

	redistribuer les équipes d'enrobé sur d'autres tâches en si peu de temps, couche de réglage à reprendre suite au passage d'Eiffage, reprogrammation des enrobés et reprise en plusieurs fois des caniveaux).		
8	<b>Modification globale du nivellement du parking TPC et du chemin menant aux commerces du Livron, ajout d'un réseau d'éclairage</b>	LVA-G116-T2018-T1	28 269,24 €

**MONTANT DE L'AVENANT :**

Marché de base :	1 095 224,72 € H.T
Avenant n°1 (pour mémoire) :	116 729,77 € H.T.
Avenant n°2 (pour mémoire) :	26 261,03 € H.T.
Avenant n°3 :	80 000,00 € H.T.

TOTAL marché de base + avenant n°1 + avenant n°2 + avenant n°3 : 1 318 215,40 €HT soit + 20,36 %

**DELAIS :**

Les délais sont prolongés de 1 mois en plus des 2 mois concernant l'avenant précédent, soit 31 mois au total.

**\* Décision du 15/03/2019 – Avenant n°1 au marché n° 18 CGP 04 de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de Genève – rue de la Gare et partie Ouest de la place de l'Hôtel de Ville**

Vu la décision du 11/10/2018 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de Genève – rue de la Gare et partie Ouest de la place de l'Hôtel de Ville à : Les Architectes du Paysages – 74160 Archamps, Vu l'article 5 du marché valant acte d'engagement concernant la fixation de rémunération définitive de maîtrise d'oeuvre, Il est conclu un avenant n°1 aux conditions suivantes :

**Marché initial :**

Forfait provisoire de rémunération de 12 463,12 € HT, décomposé comme suit :

- tranche ferme "Aménagement de la partie Ouest de la place de l'Hôtel de Ville et du croisement de la rue de Genève et de la rue de la Gare" : missions AVP et PRO (études sur l'ensemble du projet) pour un forfait provisoire de rémunération de 4 407,52 € HT avec un taux de rémunération de 8,29%
- tranche ferme "Aménagement de la partie Ouest de la place de l'Hôtel de Ville" : missions DCE à AOR (rédaction du DCE aux travaux) pour un forfait provisoire de rémunération de 3 519,60 € HT avec un taux de rémunération de 16,76%
- tranche optionnelle "Croisement de la rue de Genève et de la rue de la Gare" : missions DCE à AOR (rédaction du DCE aux travaux) pour un forfait provisoire de rémunération de 4 536,00 € HT avec un taux de rémunération de 9,72%

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est fixée à 120 833,33 € HT avec 37 500 € HT pour la tranche ferme et 83 333,33 € HT pour la tranche optionnelle.

**Montant de la tranche ferme "Aménagement de la partie Ouest de la place de l'Hôtel de Ville" après avenant :**

Coût prévisionnel travaux arrêté à 62 040,00 €HT à l'issue des études PROJET.

Calcul du forfait de rémunération définitif de cette tranche ferme à partir du coût prévisionnel travaux :

Nouveau taux de rémunération : 13,41%

Forfait de rémunération définitif de cette tranche ferme : 4 658,96 €HT, soit un avenant de + 1 139,36 €HT représentant +32,37% du marché initial.

Les autres clauses des marchés demeurent inchangées.

**\* Décision du 19/03/2019 – Contrat n° ENE 10.1/2019 – Contrat d'entretien des contrôles d'accès par bornes escamotables**

**Attribution du contrat**

Le contrat passé avec la société CITELUM pour la maintenance des contrôles d'accès par bornes escamotables est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Il est proposé, afin de maintenir le bon fonctionnement des contrôles d'accès par bornes escamotables, de conclure un nouveau contrat, similaire techniquement au précédent, avec la société CITELUM.

**Titulaire du contrat :** CITELUM – Agence Rhône Alpes – 1 rue Galilée – 69800 PRIVAS.

**Durée du contrat :** 1ère période allant de sa notification au 31 décembre 2019, avec la possibilité de 3 reconductions par période d'un an, soit jusqu'au 31/12/2022 maximum.

Conditions du contrat :

- coût annuel de la maintenance préventive : 2 714,00 € HT soit 3 256,40 € TTC,
- la prestation de maintenance curative se décompose en un forfait déplacement de 223,00 € HT et un taux horaire du technicien à 74,00 € HT, avec un délai d'intervention de 3 jours maximum,
- prix fermes la 1ère année, puis révisibles.

**COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES****QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**

**Monsieur le Maire :** « *Nous ne procédons pas souvent comme cela, mais nous allons commencer par la présentation d'une motion de soutien et d'un engagement international.* »

**MOTIONS****1) Motion de soutien à Jai Jagat 2020 « Grande marche pour la justice et la paix »**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « *Je vous propose de soutenir Jai Jagat 2020, la "Grande marche pour la justice et la paix", qui démarrera en Inde le 2 octobre 2019 et qui devrait arriver à Genève le 25 septembre 2020.* »

*Pourquoi ce soutien ? D'abord, parce que la manière dont est portée cette marche est tout à fait exceptionnelle. Elle est portée par le mouvement Jai Jagat qui se situe dans la ligne de GANDHI. Avec Monsieur SOULAT qui représentait l'Agglo, nous avons d'ailleurs reçu il y a peu de temps Monsieur RAJAGOPAL. C'est le responsable, le leader de ce mouvement qui a pour objectif essentiel de permettre aux paysans indiens de retrouver une terre et d'avoir ainsi la possibilité de la cultiver pour vivre. Mais depuis, cette marche a pris une importance mondiale. Elle a désormais la volonté de permettre à tous ceux qui veulent vivre de la terre, qui veulent vivre dans leur pays, de pouvoir le faire. Cette marche a donc des relais aujourd'hui partout dans le monde. Il y aura sans doute le 25 septembre 2020 la marche principale, mais il y aura aussi des gens qui viendront d'Espagne, de Belgique, de Suède, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de France et d'Afrique. Cette arrivée sera suivie d'un événement sur Genève et sur le Grand Genève.*

*Pourquoi Genève ? Parce que c'est le rendez-vous des Nations Unies. C'est devant les Nations Unies, et notamment devant la partie qui représente les Droits de l'Homme (puisque Genève a cette représentation), que se passera la manifestation. Encore une fois, c'est une manifestation non violente qui a pour objectif d'attirer l'attention de la population et du monde entier sur cette situation des paysans sans terre. Nous avons considéré que cette marche correspondait aux valeurs que nous défendons dans cette ville. Elle correspond aux valeurs de solidarité internationale ici et là-bas, mais aussi aux valeurs que nous portons en faisant en sorte que les gens puissent vivre de leur travail sur leur territoire. Je crois que c'est quelque chose d'important.*

*Comme l'ont déjà fait la ville de Genève et le canton de Genève, comme l'ont fait d'autres villes telles que Burgos en Espagne, telles que Lyon, telles que Grenoble et Paris, je vous propose de nous déclarer territoire d'accueil et ville soutien de cette marche. Je vous propose de nous déclarer territoire d'accueil aux côtés d'Annemasse Agglo, puisque Annemasse Agglo a voté hier soir à l'unanimité cette même motion. Nous devons bien sûr suivre cela avec les organisateurs pour voir le travail que nous pouvons faire pour organiser l'arrivée des marcheurs et l'accueil des délégations qui aura lieu le 25 septembre 2020.*

*Il s'agit certes d'une motion de soutien, mais c'est aussi un engagement auprès de ce mouvement. Il est parti d'Inde, mais il devient un mouvement mondial. Je souhaite évidemment que notre ville puisse être territoire d'accueil aux côtés de Genève. Nous sommes dans le Grand Genève de la solidarité. C'est important d'être aussi acteurs du Grand Genève de la solidarité. »*

« Jai Jagat 2020 : Grande marche pour la justice et la paix » est une grande campagne globale non-violente pour un monde plus juste, initiée depuis l'Inde par le mouvement indien de défense des petits paysans sans-terre "Ekta Parishad".

Ainsi, en 2020, une grande marche de plus de 9 000 km, en provenance de la capitale indienne Dehli, arrivera à Genève, ville internationale de la paix et siège des Nations Unies. Cette marche a un objectif précis : promouvoir un modèle de développement global favorable à tous et ne laissant personne au bord du chemin. Un modèle qui répond

aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, véritable "plan de survie de l'humanité", signé par tous les Etats du monde en 2015. Un modèle, enfin, qui promeut l'éthique et la non-violence, inspirées par l'oeuvre du Mahatma Gandhi. C'est pourquoi cette action a été nommée *Jai Jagat* qui signifie en hindi "La victoire du monde".

Les marcheur-euse-s indien-ne-s parti-e-s depuis le 2 octobre 2019 arriveront le 25 septembre 2020 à Genève, rejoints par des milliers d'autres venus de toute l'Europe et au-delà : Espagne, Belgique, Suède, Allemagne, Grande-Bretagne, France mais également Afrique. L'arrivée sera suivie d'une semaine d'événements permettant le dialogue des décideur-euse-s avec les autorités genevoises et les grandes institutions internationales, à commencer par l'ONU.

La Ville et le Canton de Genève ont d'ores et déjà voté deux motions officielles de soutien à la campagne Jai Jagat en octobre 2017. D'autres collectivités en Suisse et un peu partout en Europe font de même, à l'instar de Burgos, Grenoble et Paris, laquelle a voté la motion de soutien en novembre 2017.

Considérant que Jai Jagat correspond aux valeurs défendues par la Ville d'Annemasse et entre pleinement dans le cadre de sa politique de solidarité internationale,

Considérant que la Ville d'Annemasse et son agglomération, située aux portes de Genève, représentent un territoire d'accueil pour les marcheur-euse-s et qu'à ce titre, Annemasse Agglo a souhaité également apporter son soutien à cet événement,

Ceci exposé,  
Il est proposé au conseil municipal :

- de soutenir la campagne Jai Jagat et la marche organisée par le mouvement Ekta Parishad,
- de déclarer la Ville d'Annemasse, aux côtés d'Annemasse Agglo, "territoire d'accueil de Jai Jagat 2020",
- de faciliter, en concertation avec Annemasse Agglo et la Ville de Genève, l'arrivée des marcheur-euse-s et l'accueil des délégations qui seront présentes à l'occasion de cet événement.

**Monsieur le Maire** : « *Y a-t-il des interventions ? Monsieur RITZENTHALER.* »

**Patrice RITZENTHALER** : « *Je voudrais des clarifications. Sous quelle forme ce soutien va-t-il se manifester ? Cela touchera-t-il à l'accueil des gens ?* »

**Monsieur le Maire** : « *Je vais vous répondre que le soutien est d'abord important, parce que c'est un engagement.* »

**Patrice RITZENTHALER** : « *Nous avons bien compris.* »

**Monsieur le Maire** : « *Nous travaillerons avec les organisateurs. Nous ne sommes pas organisateurs, mais nous verrons comment répondre à la demande. Il faudra peut-être mobiliser un gymnase un soir pour accueillir des gens. Il y aura peut-être des débats. Nous en accueillerons peut-être un à Martin Luther King ou à Château Rouge. Nous avons encore du temps pour organiser tout cela, mais nous le ferons avec les organisateurs et avec nos partenaires de la ville de Genève et de la République et canton de Genève.*

*Vous n'avez pas d'autres interventions ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**SOUTIENT** la campagne Jai Jagat et la marche organisée par le mouvement Ekta Parishad,

**DECLARE** la Ville d'Annemasse, aux côtés d'Annemasse Agglo, "territoire d'accueil de Jai Jagat 2020",

**DECIDE** de faciliter, en concertation avec Annemasse Agglo et la Ville de Genève, l'arrivée des marcheur-euse-s et l'accueil des délégations qui seront présentes à l'occasion de cet événement.

**Monsieur le Maire** : « *Je vous remercie de cette unanimité qui fait donc d'Annemasse Agglo et d'Annemasse des territoires d'accueil de Jai Jagat 2020. Merci beaucoup.*

*Nous enchaînons avec une subvention à la coopérative des BTS du lycée des Glières correspondant au travail qu'ils ont fait pour nous lors des vœux institutionnels 2019. Madame LACHENAL. »*

## **CABINET DU MAIRE**

### **2) Vœux institutionnels 2019 – Versement d'une subvention à la coopérative scolaire du BTS SAM du Lycée des Glières**

**Rapporteur : Dominique LACHENAL**

**Dominique LACHENAL** : *« Nous sommes ici sur une évolution des vœux institutionnels que nous avons mis en place depuis de nombreuses années. Vous savez que ces vœux sont évidemment traditionnellement ouverts au monde économique et associatif et à tous les partenaires institutionnels. Depuis quelques années, nous avons fait évoluer ces vœux pour qu'ils soient encore plus ouverts, avec une communication supplémentaire vis-à-vis des habitants. »*

Traditionnellement ouverte au monde économique et associatif ainsi qu'aux partenaires institutionnels, la cérémonie des vœux de la Ville concernait très peu les habitants d'Annemasse.

Afin de les impliquer davantage, la Ville a, depuis plusieurs années, fait évoluer la cérémonie des vœux institutionnels en apportant diverses modifications.

Une première étape a consisté :

- à mettre l'accent sur une décoration plus ambitieuse pour rendre l'espace utilisé plus chaleureux,
- à croiser, d'une part la parole politique sur l'action communale passée et à venir et, d'autre part, la présentation par certains acteurs de la Ville de leurs propres actions.

Une seconde étape a été franchie en 2018 avec l'ouverture de cette cérémonie aux habitants. Une communication à destination de la population avait alors été réalisée par le biais d'affiches, du compte Facebook et du site internet de la Ville, ainsi que sur les panneaux lumineux.

En 2019, cette cérémonie des vœux est devenue un vrai temps de partage et de rencontre avec les habitants : la cérémonie des vœux s'est déplacée en extérieur, place de l'Hôtel de Ville, en devenant accessible à tous et ponctuée d'animations musicales et festives *« et même gustatives »*.

Un plan de communication plus ambitieux a alors été adopté avec notamment la distribution de flyers à la population. Cette distribution a été effectuée par les étudiants de la section SAM (Support à l'Action Managériale) du lycée des Glières, sur les marchés de plein air de la Ville (centre-ville et Perrier) les deux semaines précédant la cérémonie des vœux.

Faire appel aux étudiants d'un lycée de la Ville présentait plusieurs avantages :

- impliquer les jeunes dans un projet de leur Ville,
- mettre en pratique les apprentissages théoriques de leur formation,
- favoriser un échange avec les habitants, lequel ne se limitait pas à une simple distribution. *« Il s'agissait encore une fois de favoriser les échanges entre jeunes et habitants »*.

Il est ici précisé que ce partenariat a été très positif, tant pour la collectivité que pour le lycée.

Considérant que les étudiants de la section SAM (Support à l'Action Managériale) du lycée des Glières ont parfaitement réalisé la mission qui leur a été confiée et qu'il convient de les encourager,

Considérant que les étudiants de la section SAM (Support à l'Action Managériale) du lycée des Glières disposent d'une coopérative qui leur permet de financer des projets tels que des voyages d'études,

Ceci exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser une subvention de 400 euros à la coopérative scolaire du BTS SAM du Lycée des Glières-Annemasse affiliée au réseau de l'OCCE 74 (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

La dépense sera imputée à l'article 6574-024 du budget de la Ville.

**Monsieur le Maire** : *« Merci. Pas de questions particulières ? Ils nous ont accompagnés, il est logique de faire un geste envers leur coopérative. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »*

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de verser une subvention de 400 euros à la coopérative scolaire du BTS SAM du Lycée des Glières-Annemasse.

**Monsieur le Maire :** « *Merci. Nous pouvons donc passer à un point majeur de ce conseil. Il s'agit du budget primitif 2019. Je vous rappelle qu'il fait suite au ROB et au débat qui a eu lieu précédemment sur l'avenir budgétaire de la Ville. Je vais donc laisser Madame LACHENAL présenter ce budget dans sa première partie.* »

**ADMINISTRATION DE LA CITE****Finances****3) Budget Primitif 2019 – Budget principal****Rapporteur : Dominique LACHENAL**

**Dominique LACHENAL :** « *Comme l'a évoqué Monsieur le Maire, nous vous présentons ce soir le budget primitif principal 2019, mais nous présenterons aussi les deux budgets annexes primitifs. Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu fin février. Il était basé sur le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il nous a permis d'explicitier la situation financière de la Ville. La situation est favorable au vu de nombreux indicateurs. Il nous a aussi permis d'explicitier les perspectives d'évolution, et surtout les grandes orientations budgétaires présidant aux priorités du futur BP 2019 que nous allons voir ce soir. Vous pouviez également trouver dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire des éléments liés à la fois au contexte national, mais aussi au contexte local. Je parle du pacte financier, du FPS et de la mutualisation.*

*Le budget primitif est un acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité. Vous savez qu'il comprend les recettes et les dépenses prévues pour l'exercice. Il se décompose en section de fonctionnement et en section d'investissement. On répète toujours les mêmes choses, mais c'est bien, puisqu'il y a toujours de nouveaux conseillers qui arrivent. Autant les mettre dans le bain.*

*Les différents documents officiels vous ont été adressés par voie dématérialisée. J'y ferai référence dans la présentation. Ces documents sont d'abord le document que nous appelons "Budget primitif voté par nature". C'est le document officiel concernant le budget primitif. Il y a aussi la présentation synthétique du budget principal. Je vous rappelle que ces documents ont été examinés en commission « Administration de la Cité » le 20 mars. Nous avons pu échanger à ce moment-là avec les conseillers. Nous avons aussi un document concernant la section d'investissement, et puis les deux documents relatifs aux budgets annexes.*

*Avant de commencer une présentation que j'essayerai de faire la plus rapide et la moins ennuyeuse possible, je souhaiterais remercier l'ensemble des services qui ont contribué à cette présentation, à l'élaboration de ce budget, et plus particulièrement Monsieur BOSSON et le service financier.*

*Sur la première diapositive qui vous est présentée, nous avons ce que nous appelons la présentation générale du BP. Cette diapositive nous permet de voir les montants principaux. En section de fonctionnement, vous constatez 48 546 000 euros et en section d'investissement, 29 660 000 euros. Cela constitue un budget total de 78 206 000 euros.*

*Nous passons maintenant à une présentation des éléments principaux, ceux qui sont les plus éclairants de ce budget. Nous avons d'abord, la section de fonctionnement. Comme vous le voyez sur le bas de la page, **les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 44 500 167 euros, soit une progression de 1 %. Vous constatez que la variation de BP à BP montre que nous sommes dans un pourcentage extrêmement intéressant, inférieur au taux de l'inflation. C'est une position confortable, mais c'est le résultat d'une action concertée de la part de nos services en vue du contrôle de nos dépenses. Je vous rappelle que nous sommes ici dans un contexte de croissance de la population et de besoins sans cesse grandissants, notamment en termes d'éducation et de tranquillité publique. Nous l'avons vu en ROB. Nous poursuivons donc ce travail de maîtrise de la dépense.*

*Je vais maintenant vous décliner quelques chiffres notoires pour chacun des chapitres qui vous sont présentés.*

*Si nous passons à la première ligne, vous voyez que les charges à caractère général s'élèvent à 10 905 992 euros. Nous avons ici une progression très légère de 1,13 %. Cette faible progression traduit les efforts des services pour maîtriser les dépenses. Nous retrouvons pourtant ici des dépenses qui progressent en fonction des tarifs, comme les fluides ou l'énergie qui augmentent quasiment automatiquement. Nous retrouvons aussi dans ce chapitre, le nouveau marché de restauration scolaire. Nous retrouvons des études en diminution, parce que nous sommes dans des phases de réalisation de travaux.*

Nous trouvons également le coût des berceaux pour les crèches, l'entretien de terrains et les locations mobilières qui sont en augmentation. Vous retrouvez tous ces éléments dans le document officiel en page 8. Toujours dans ces charges à caractère général, vous retrouvez l'augmentation des dépenses de surveillance des événements. Vous savez que nous avons des obligations de surveillance des événements et des bâtiments. Vous les trouvez donc ici. Et puis, vous voyez l'augmentation des taxes foncières que nous avons vue en commission Administration de la Cité, principalement sur les parkings souterrains.

Si nous passons aux charges de personnel, elles sont en augmentation de 1,6 % par rapport au BP 2018. Nous sommes bien ici sur une comparaison de BP à BP. Cette augmentation est ici aussi très limitée. Je vous rappelle que nous avons systématiquement le fameux Glissement Vieillesse Technicité qui provoque une augmentation régulière que nous ne pouvons pas éviter. S'ajoutent enfin à ces éléments les prévisions pour les créations de postes sur lesquelles nous nous sommes engagés pour le scolaire, le périscolaire et la police municipale, c'est-à-dire la tranquillité publique. Il y a également un complément pour la propreté de la voirie. Nous avons aussi la mise en place du RIFSEEP.

Les atténuations de produits pour 45 000 euros concernent principalement le reversement d'impôts et de taxes pour le Casino dans le cadre du festival "Friction(s)".

Les charges de gestion courante s'élèvent à 6 187 135 euros, avec une petite baisse de 0,5 %. Nous trouvons ici en diminution les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privées. Nous trouvons également la participation au CCAS qui ne bouge pas, à 950 000 euros.

Les charges financières s'élèvent à 953 000 euros, en baisse de 6,6 %. C'est principalement en raison du vieillissement de la dette.

Nous trouvons encore les charges exceptionnelles pour 65 250 euros. Je vous rappelle que nous trouvons ici les secours et les dons. Nous espérons que nous n'aurons pas trop à utiliser tout cela.

Il y a aussi des dépenses imprévues que nous prévoyons systématiquement à 50 000 euros. Nous ne les avons pas ajoutées dans la présentation officielle, parce que nous sommes vraiment sur des dépenses réelles.

Dans la présentation officielle, vous trouvez aussi des éléments liés à d'autres opérations d'ordre.

Comme d'habitude, j'aime bien faire une petite pause sur les graphiques en couleurs. Le graphique présenté traduit évidemment les axes de travail de nos actions sur le mandat et sur l'année 2019. Si vous le lisez attentivement, vous voyez le bloc sur les services généraux. Vous savez qu'il ne concerne pas seulement les services administratifs. Il s'agit aussi par exemple du bureau d'études bâtiment du CTM. Vous voyez qu'il représente 26,3% des dépenses. Vous avez aussi deux autres blocs : l'aménagement urbain à 16,1% et l'éducation à 15,9%. Ils sont donc très proches. Ce sont donc deux axes importants de nos actions et de nos dépenses. Puis vous voyez trois autres tranches qui se ressemblent : social et famille pour 11,8%, sports et jeunesse pour 12,1% et culture pour 11,9%, sans oublier la tranquillité publique pour 4,2%. Vous voyez aussi le divers pour 1,7%. Cela concerne par exemple toutes les interventions économiques.

Je crois que c'est tout pour les dépenses.

Nous passons aux recettes. Pour **les recettes réelles de fonctionnement**, nous sommes sur le document officiel en pages 11 et 12. Pour le document synthétique, nous sommes sur les pages 13 et 14. La diapositive présentée permet aussi de constater que nos recettes augmentent de 2,1%. C'est intéressant parce que nous sommes sur un pourcentage plus élevé que ce que nous avons vu tout à l'heure en dépenses. C'est intéressant pour l'équilibre de notre budget.

Comme vous le voyez, ces recettes sont composées de différents chapitres, dont les atténuations de charges pour 78 000 euros. C'est en forte diminution. C'est parce que nous avons fait une retranscription différente d'un compte. Les sommes correspondantes sont passées de ce chapitre au compte 70. C'est pour cela qu'il y a une baisse importante, mais nous la retrouvons un peu plus loin en produits de gestion. C'est une modification d'imputation.

Nous passons aux produits de gestion courante, pour 6 223 445 euros, avec une progression de 4,4 %. Nous retrouvons ici les redevances du domaine public. Ce sont les sommes versées pour les services rendus à la population. Nous retrouvons le Forfait Post-Stationnement pour 600 000 euros.

Les impôts et taxes sont au chapitre suivant, pour 25 414 328 euros, soit une progression de 1,1%. Nous avons surtout ici nos contributions directes. Nous allons nous arrêter un peu sur la diapositive qui vous est montrée maintenant. Il y a des éléments importants que je voulais souligner. Vous retrouvez le produit attendu de 17 008 549 euros, soit 3,19% d'augmentation. Ce montant correspond aux produits des bases d'imposition qui nous ont été notifiées pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Lors de la présentation du ROB que nous avons faite au mois de février, les bases étaient estimées. Ici, elles sont notifiées et la différence est favorable à la Ville. Toutefois ce n'est pas parce que ces bases sont notifiées qu'elles sont définitives. Elles sont toujours prévisionnelles. Il ne faut pas l'oublier.

Vous savez que le produit de 17 millions d'euros comprend le fameux dégrèvement de taxe d'habitation versé par l'État pour 2 770 000 euros.



Ce document me permet de vous faire constater que le taux 2019 est inchangé par rapport à 2018. Les taux que nous appliquons restent les mêmes que pour l'année 2018, c'est-à-dire 14,97% pour la taxe d'habitation, 19,5% pour le foncier bâti et 33,78% pour le foncier non bâti. Il est important que ces taux restent inchangés mais il faut surtout en faire une analyse comparative.

Vous avez sur le graphique suivant la barre violette ou noire qui montre la position de la Ville d'Annemasse par rapport aux autres villes moyennes. Comme vous le constatez, la Ville d'Annemasse est bien placée pour la TH par rapport aux villes de France de même strate. Nous sommes sur un taux de 14,97% alors que la moyenne des villes de notre strate est à 19,13%. Les trois quarts des villes de France sont sur un taux supérieur à 16,05%. C'est pour cela que vous avez dans le petit encadré, pour être un peu pédagogique, la moyenne et le premier quartile des villes de France, puis la position de la Ville. C'est pareil pour le foncier bâti. Vous voyez la position de la ville d'Annemasse avec son taux à 19,50%. Vous voyez la moyenne des villes de France à 26,55%. Nous sommes non seulement en dessous de cette moyenne, mais également dans le premier quartile, et même largement inférieurs au pourcentage de ce premier quartile qui est à 22,17%. Cela nous place donc dans une position favorable au niveau des taux d'imposition par rapport aux villes de France.

Si je ne me trompe pas, nous n'avons pas tout à fait terminé avec les recettes. Pour en finir avec les impôts et taxes, il faut ajouter que nous avons ici aussi les attributions de compensation d'Annemasse Agglo. Elles sont dans le pacte financier et elles s'élèvent à 2 710 000 euros. Nous avons aussi le produit des jeux du Casino pour 3 500 000 euros.

Nous passons ensuite aux dotations, subventions et participations pour 16 118 739 euros. La Dotation Forfaitaire continue de baisser. Nous avons une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine, et surtout des fonds genevois, que nous appelons "Contributions financières genevoises", pour 9 700 000 euros.

Les autres produits de gestion courante sont en baisse. Nous avons ici des revenus d'immeubles qui sont en baisse. La diminution est liée à des cessions de patrimoine et à des diminutions de location de salles.

Nous avons aussi les produits financiers pour 5 000 euros et les produits exceptionnels pour 294 085 euros. Je pense que certains d'entre vous reconnaîtront la fameuse subvention du Département au titre du transfert des voiries départementales.

J'ai fini pour la section de fonctionnement.

Nous passons à **la section d'investissement**, avec tout d'abord **les dépenses**. Comme vous le voyez au bas du tableau, les dépenses réelles s'élèvent à 26 086 354 euros. Elles sont notamment composées des dépenses d'équipement pour 22 613 354 euros. Nous allons regarder les éléments principaux.

Les dépenses d'équipement comprennent d'abord les immobilisations incorporelles pour 452 000 euros. Que sont ces immobilisations incorporelles ? Ce sont les frais d'études, notamment pour la révision du PLU, mais aussi les frais d'études pour différents projets que nous retrouverons un peu plus loin en recettes car ils sont subventionnés, notamment dans le cadre de l'ANRU. Ce sont des projets d'envergure. Nous retrouvons les études pour les serres urbaines, le jalonnement mais aussi le gymnase Sallaz, l'îlot ferré. Nous avons aussi la Maison de Santé et des dépenses de logiciels, notamment pour les RH.

Les subventions d'équipement versées s'élèvent à 873 961 euros. Cela concerne le PLH et aussi la surélévation du parking Gare dans le cadre de la future gare routière.

Nous passons aux immobilisations que nous appelons corporelles. Nous les voyons dans le tableau sous le titre "acquisitions matériel et immobilières". Elles s'élèvent à 1 597 550 euros. Nous y retrouvons principalement des acquisitions foncières (Quai d'Arve, ZAC Étoile), les plantations d'arbres et d'arbustes. Je le souligne parce que nous sommes bientôt sur la mise en œuvre de la place Clémenceau. Nous retrouvons aussi des plantations d'arbres sur l'avenue Général Leclerc. Nous trouvons principalement dans ce chapitre du matériel de transport pour les services et du matériel informatique.

Nous passons ensuite aux immobilisations en cours. Nous les appelons "travaux". Vous avez une diapositive qui liste ces travaux pour un montant total de 8 622 960 euros. Nous retrouvons à la fois des travaux pour les agencements et aménagements de terrains, mais aussi des travaux sur les bâtiments et des travaux sur la voirie.

Pour la voirie, vous avez un million d'euros pour les aménagements et entretien de voirie. Vous avez aussi cette fameuse place Clémenceau que j'évoquais précédemment, avec des dépenses pour des études et des travaux à hauteur de 935 000 euros. Vous avez la bibliothèque (le 3ème lieu) pour 835 000 euros. Vous avez l'avenue du Giffre avec la réalisation de la voie verte pour 660 000 euros. Vous avez l'avenue De Gaulle/Leclerc avec différents aménagements pour 500 000 euros. Vous avez les mises en conformité et accessibilités dans les bâtiments pour 430 000 euros. Vous avez le schéma des espaces verts urbains pour 331 000 euros, ainsi qu'une action importante sur les locaux du service des Parcs et Jardins pour 300 000 euros.

Si nous poursuivons avec les dépenses d'investissement, nous avons une autre diapositive un peu particulière qui concerne ce que nous appelons "les grandes opérations". Vous les retrouvez aussi dans les documents que nous vous avons envoyés, notamment celui qui concerne uniquement la section d'investissement. Nous retrouvons ici des opérations importantes, comme Château Rouge pour 4 572 000 euros. Vous avez le groupe scolaire Les Hutins, avec toute la réhabilitation, pour 3 millions d'euros. Vous avez le groupe scolaire Mermoz avec le début de l'extension pour un million

d'euros. Vous avez le Pôle d'Échanges Multimodal pour 870 000 euros et les opérations ANRU, à savoir le quartier de Château Rouge pour 782 000 euros et Livron pour 400 000 euros. Il y a enfin l'îlot Chablais Parc pour 201 000 euros.

La diapositive principale montrait la décomposition de ces dépenses. Nous avons fini avec les dépenses d'équipement. Nous avons ensuite les dépenses financières à hauteur de 3 468 000 euros.

Nous avons enfin les opérations pour compte de tiers pour 5 000 euros. C'est en dépenses mais nous le retrouvons aussi en recettes.

Je voudrais enfin préciser que vous avez aussi dans vos documents officiels les dépenses d'ordre, que nous avons détaillées en investissement. Ces dépenses d'ordre apparaissent aussi en recettes d'investissement.

Nous passons aux **recettes d'investissement**. Vous avez ces fameuses opérations d'ordre que vous voyez ici en "hors opérations patrimoniales".

Les recettes d'investissement globales s'élèvent à 26 086 354 euros (hors opérations patrimoniales) et nous avons des recettes réelles qui s'élèvent à 22 040 043 euros. Ces recettes réelles sont composées des recettes d'équipement et des recettes financières.

Les recettes d'équipement s'élèvent à 14 436 720 euros. Elles sont composées des subventions d'investissement pour 4 415 120 euros. Nous retrouvons ici les amendes de police, les subventions versées pour nos grands projets, notamment par l'ANRU, donc l'État, le FDDT, mais aussi par Annemasse Agglo. Nous retrouvons ici des subventions versées pour le 3ème lieu, Château Rouge, le PEM ou le groupe scolaire les Hutins. Il y a aussi les emprunts et dettes assimilés pour 9 671 600 euros. Il ne faut pas vous affoler pour ces 9 millions d'euros. Nous vous le disons à chaque budget et nous vous le répétons systématiquement lors de nos présentations, nous sommes toujours sur un montant d'emprunts élevé au BP, que nous diminuons au BS en fonction de ce que nous découvrons en CA, notamment au titre des résultats reportés. Nous pouvons donc nous projeter pour le BS avec une diminution probable d'environ 5 millions d'euros. Nous serons autour des 4,3 millions ou 4,5 millions d'euros. Il faut le noter. Nous ne serons pas à 9 millions d'euros.

Nous continuons toujours sur les recettes d'investissement avec cette fois-ci les recettes financières pour 7 598 323 euros. Nous retrouvons les dotations pour 2 140 000 euros. Nous trouvons principalement ici la taxe d'aménagement et le FCTVA. Les autres immobilisations sont notamment constituées des remboursements des avances de la Ville aux budgets annexes. Nous avons le produit des cessions, comme la vente de la Bioussaie, la vente du local rue du Joroux, la vente concernant Pôle Emploi puis par exemple, la vente de l'îlot Etrembières.

Nous avons enfin l'autofinancement, pour 4 046 311 euros. Cet autofinancement est composé du virement de la section de fonctionnement pour 2 196 311 euros, ainsi que de l'amortissement des immobilisations pour 1 850 000 euros. Cela constitue un autofinancement extrêmement intéressant.

Il ne faut pas oublier que le montant total des recettes d'investissement est inscrit "hors opérations patrimoniales". Ces opérations patrimoniales sont de l'ordre de 3 573 000 euros. Vous les trouvez dans vos documents officiels. Voilà l'essentiel de ce qu'il vous faut savoir concernant ce BP 2019. Référez-vous aux documents officiels pour l'ensemble des détails, notamment au document sur la section d'investissement. Il est très intéressant. Il présente le détail des opérations par chapitres.

Monsieur le Maire, nous avons donc un autofinancement élevé, à plus de 4 millions d'euros. Il est en forte augmentation. Nous avons des recettes de fonctionnement en progression, des dépenses de fonctionnement maîtrisées, une dette que nous pouvons considérer comme maîtrisée, saine et vieillissante, et des investissements importants pour la réalisation de nos actions et de nos priorités. Nous avons donc un budget 2019 maîtrisé, rigoureux, pour réaliser nos actions. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Madame LACHENAL.

En complément de la présentation de ce budget, j'ai souhaité que nous puissions avoir une vision de la politique budgétaire de la Ville sur ce mandat, depuis 2014.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous présenter un budget 2019 sérieux, d'un haut niveau pour le fonctionnement comme pour l'investissement. C'est un budget très ambitieux en termes d'investissement, un budget qui répond aux besoins des habitants toujours plus nombreux et avec des demandes de services en augmentation constante. Ce n'est pas un hasard, c'est lié à une politique budgétaire menée depuis des années. Il est bon de savoir dans quel sens nous allons, si c'est positif, et comment nous pouvons maintenir une dynamique budgétaire alors que la situation de l'ensemble des communes est quelquefois difficile.

La première chose que je voulais vous dire, c'est que notre gestion est extrêmement contrôlée. Vous savez que le grand risque dans une gestion, c'est ce que l'on appelle "l'effet ciseaux". L'effet ciseaux, c'est très simple, c'est quand le rythme des dépenses devient supérieur au rythme des recettes et nous nous trouvons endettés. C'est un point essentiel. Ce premier graphique vous montre que depuis 2014, nos recettes ont en moyenne augmenté de 1,27 % et nos dépenses de 1,05 % seulement.

*Vous constatez que les courbes sont parallèles et donc ne se croisent pas. Si elles convergeaient, nous nous trouverions dans une situation difficile. Nous voyons bien que dans la durée, il y a une maîtrise de nos dépenses par rapport à nos recettes. Je crois que c'est un point essentiel et que chacun peut facilement le reconnaître.*

*Pourquoi cette situation ?*

*Parce que nous avons notamment maîtrisé les dépenses de personnel. Ce n'est pas le plus simple parce que vous savez que nous avons besoin de personnel. Il y a toujours des demandes, notamment dans des secteurs comme le périscolaire, comme la police municipale ou pour l'entretien des voiries. Nous avons besoin de personnel. Et puis, vous savez qu'il y a une augmentation quasi automatique que nous appelons le GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, qui fait que pour respecter les droits de nos personnels, la masse salariale augmente automatiquement.*

*En disant cela, je voudrais vraiment remercier la Direction Générale, l'ensemble des services et des adjoints, en particulier les conseillers délégués, qui ont essayé de faire le maximum pour maîtriser ces dépenses de personnel. Nous sommes à une moyenne de + 1,61 % sur les années de ce mandat. Cette année, nous sommes à + 1,6%. Je crois qu'ici aussi, il s'agit d'une maîtrise parfaite de ce que nous pouvons faire en matière budgétaire.*

*Nous avons une gestion sous contrôle avec des dépenses de personnel maîtrisées. Je vous disais tout à l'heure de regarder ce qui se passe ailleurs. Madame LACHENAL vous a montré ce qui concerne les taxes et les taux. Nous y reviendrons, mais pour les dépenses de personnel, comparons-nous avec les 132 villes moyennes qui font partie de l'association qui s'appelle "Villes de France". C'est la meilleure comparaison que l'on puisse faire.*

*Nous avons une dépense de fonctionnement par habitant de 1 196 euros, alors que la moyenne des villes moyennes est de 1 259 euros. Nous sommes donc très proches de la moyenne des dépenses par habitant pour les villes moyennes, mais nous sommes en dessous. C'est une preuve de notre capacité à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.*

*Si nous regardons les dépenses de personnel par habitant, notre ville est à 709 euros, alors que la moyenne de l'ensemble des villes moyennes est à 747 euros. Nous sommes donc en dessous de la moyenne des villes comparables à la nôtre. Cela signifie que certaines villes sont bien au-dessus. Quand je parle de "dépenses de personnel maîtrisées", je ne théorise pas sur ce que nous avons fait, je compare avec ce qui existe sur l'ensemble des autres villes. Ce chiffre est important.*

*Encore une fois, pourquoi ces efforts ? D'abord en matière budgétaire, pour éviter le fameux effet ciseaux. Je ne reviens pas sur ce que je vous ai dit il y a un instant. Il s'agit aussi de préserver ce qui est essentiel dans une ville pour pouvoir investir, c'est-à-dire préserver l'autofinancement. Sans autofinancement, on ne peut pas investir, puisque l'autofinancement est une obligation, y compris pour rembourser les intérêts des emprunts.*

*Dans le travail que nous faisons avec les services, avec Madame LACHENAL, avec Monsieur BOSSON et avec la Direction Générale, la première question que je pose quand nous commençons à préparer le budget, c'est : "Allons-nous dégager de l'autofinancement ?". C'est la première question. Elle est essentielle. N'importe quel maire a sans doute le même réflexe que moi. Vous avez les chiffres, nous avons un autofinancement qui se situe en moyenne chaque année entre 3,5 et 4,2 millions d'euros. C'est à peu près ce que nous trouvons en autofinancement. Sans cela, nous ne pouvons pas réaliser nos projets, ni investir, du moins de manière importante.*

*Je ne reviens pas sur deux diapositives que Madame LACHENAL a présentées, mais je rappelle que nous sommes en mesure d'avoir cet autofinancement et d'éviter ainsi l'effet ciseaux, tout en ayant des taux d'imposition faibles. Je ne reviens pas sur les chiffres qui ont été communiqués par Madame LACHENAL. Cela nous permet donc un effort soutenu d'équipement qui n'a rien d'exceptionnel. Il est différent des autres villes, mais il ne présente pas d'éléments "pharaoniques", comme j'ai pu le lire. Ce sont des efforts d'équipement lissés dans le temps. Ils sont là pour répondre à de vrais besoins. Nous avons un programme. Pour l'essentiel, nous l'avons aujourd'hui réalisé en termes d'équipement. Il en manque toujours une partie, mais nous l'avons réalisé avec un effort soutenu, avec une moyenne chaque année de plus de 17 millions d'euros.*

*Vous allez me dire qu'en 2019, cet effort représente davantage qu'en 2016. Oui, mais c'est parce que nous sommes comme toutes les communes. C'est pour cela que nous vous avons ajouté un petit texte à côté. Ce n'est pas un texte que nous avons inventé. C'est un texte de la DGCL, c'est-à-dire la Direction Générale des Collectivités Locales. Ce texte officiel dit très clairement : "L'investissement suit un cycle en lien avec le rythme électoral : baisse l'année des élections et la suivante". C'est normal, nous n'avons pas lancé les projets. Il augmente ensuite. "Pour les communes de plus de 10 000 habitants cependant, le redémarrage des investissements deux ans après les élections s'est fait attendre : l'investissement n'a pas redémarré en 2016, mais plutôt en 2017". Nous nous inscrivons exactement dans cette analyse nationale de la manière de mettre en place nos capacités d'équipement. Il faut bien préciser que l'autre objectif était la moyenne de 17 millions d'euros par an. Voilà un chiffre qui est important.*

*Je voudrais dire ensuite que nous sommes dans la continuité. Vous avez en bas à droite un graphique qui vous montre ce que nous avons fait dans le mandat précédent. Nous étions aussi à 17 millions d'euros de moyenne. Nous sommes donc sur ce rythme de 17 millions d'euros par an. Cela montre ici aussi le sérieux de la gestion de notre équipe. Madame LACHENAL a précisé que tout cela était financé par un recours à l'emprunt extrêmement limité. Nous avons en effet une réelle capacité d'autofinancement. Nous avons donc un recours à l'emprunt limité puisque le compte administratif dégage des excédents.*

*J'ai tenu à ce que cela apparaisse très clairement. Vous avez ici, budget par budget, ce que nous avons mis au budget principal en emprunts d'équilibre. Cela s'appelle ainsi. Nous l'avons par exemple vu hier lors du budget de l'Agglo : les emprunts d'équilibre sont extrêmement importants, mais cela reste des emprunts, parce qu'il faut toujours présenter un budget équilibré. Et il y a le budget réel, c'est-à-dire le compte administratif. C'est notre action, qui est corrigée lors du BS. Nous voyons que nous avons prévu près de 7 millions d'euros d'emprunts en 2014, mais nous n'en avons réalisé qu'un million. 9 millions d'euros étaient prévus en 2013, nous n'en avons emprunté que 3. Je ne vais pas citer tous les chiffres, vous les avez ici. Même l'année dernière, nous avons prévu 7 millions d'euros et nous n'avons pas emprunté un centime. Cette année, nous prévoyons 9,6 millions d'euros. Nous estimons que nous aurons sans doute aux alentours de 4 ou 4,5 millions d'euros à emprunter. Voilà le sens de cet emprunt d'équilibre.*

*J'aimerais bien que ce soit très clair dans la tête de chacun des élus de ce conseil municipal, de façon à ce que l'on ne dise pas que la commune emprunte à tout-va. C'est le contraire de la réalité, et je trouve ce graphique extrêmement parlant. Notre endettement est stabilisé et faible. Nous sommes capables de faire tout ce que nous réalisons en ayant un endettement faible. Le graphique suivant vous montre que l'encours de la dette, c'est-à-dire le total de notre endettement, tourne autour de 30 millions d'euros. Il varie légèrement, mais nous sommes à peu près à ce niveau.*

*Il y a ensuite un élément que chaque maire, et moi en particulier, nous regardons avec attention. C'est le taux de désendettement, c'est-à-dire notre capacité de désendettement. Si nous ne réalisons rien, en combien de temps pourrions-nous nous désendetter grâce à l'autofinancement ? Nous sommes à la fin 2018 sur 3 années et demie. Vous voyez que la moyenne des villes moyennes se situe plutôt autour de 6 ou 7 années et demie. Nous avons donc un taux d'endettement faible, que j'ai déjà rapidement évoqué précédemment. Nous préservons de réelles marges d'investissement.*

*Vous avez nos dépenses d'équipement. Vous avez celles que nous proposons pour 2019 à plus de 22 millions d'euros. Avec des documents d'une telle clarté et la pratique de la même politique, il est facile de se projeter. Nous savons déjà que nous pourrions aller à 20 millions d'euros sur 2020-2021. Sur les trois années qui viennent, notre capacité d'investissement sera d'environ 60 millions d'euros, parce que notre gestion est saine, claire et parfaitement transparente.*

*Je tenais à ce que nous replaçions dans ce cadre la présentation détaillée du budget par Madame LACHENAL. Si nous ne nous plaçons pas dans ce cadre, nous ne comprenons pas le pourquoi de la politique menée dans cette ville. Je compte sur vous pour intégrer ces éléments extrêmement importants et pour avoir votre avis sur le budget qui vous est aujourd'hui proposé. J'ouvre à présent le débat. Monsieur GACONNET. »*

**Maxime GACONNET :** « *Merci. Nous voyons que le débat du mois dernier a porté ses effets puisque nous avons cette clarté dans les éléments projetés. Ensuite, nous avons débattu. Nous n'allons pas débattre à nouveau ce soir. J'avais déjà fait la remarque l'année dernière. C'est un jeu démocratique. Il y a le Débat d'Orientation Budgétaire. Il y a ensuite le budget. Il faudrait encore débattre à nouveau ensuite.*

*En ce qui me concerne, je vois les comparaisons que vous faites. Mais à chaque fois, il y a quand même quelque chose qui me chagrine. Vous vous comparez toujours en fonction des critères qui vous arrangent. Mais je reviens sur le taux de la masse salariale d'Annemasse. Encore dans cette présentation, à aucun moment vous n'osez dire que le taux est de 60%. Vous projetez la dépense par habitant pour vous mettre en valeur. Je l'entends bien, mais il ne faut pas oublier que ces 60% font de la commune d'Annemasse la commune où le taux est le plus élevé des deux Savoie. »*

**Monsieur le Maire :** « *C'est faux. Le taux est ici. Il est affiché. »*

**Michel BOUCHER :** « *Il est de 59,28% contre 59,33%. »*

**Maxime GACONNET :** « *Toutes les études qui ont été faites dans les départements des Savoie sont donc des mensonges ? »*

**Monsieur le Maire :** « *Ce sont des chiffres officiels. Ce n'est pas nous qui les avons inventés. Monsieur GACONNET, je vous laisse évidemment la parole. Vous avez tout le temps pour vous exprimer mais, par honnêteté intellectuelle, je voudrais que vous puissiez nous dire que nous n'avons pas corrigé les chiffres suite à vos interventions de la dernière fois. Nous n'avons pas inventé ces chiffres. Nous les avons sans doute rendus plus explicites et plus clairs. Je souhaite que vous puissiez intervenir à partir de cette clarification, mais ces chiffres sont totalement transparents. Vous venez de voir ce qu'il en est pour les personnels. Mais si vous avez des économies de personnels à proposer, n'hésitez pas. »*

**Maxime GACONNET :** « *Ce ne serait pas fait ici si cela devait l'être. Vous patienterez comme tous les Annemassiens, Monsieur DUPESSEY. Par ailleurs, vous nous expliquez le graphisme avec la baisse pendant l'année des élections et l'année suivante. J'entends très bien mais vous oubliez aussi de préciser qu'en année 2, vous augmentez toujours les impôts et cela sur les deux mandats consécutifs. Je suis désolé, mais je ne retrouve cela nulle part. J'entends vos comparaisons, mais vous ne comparez que ce qui vous arrange. Osez indiquer que sur vos deux mandats, vous avez augmenté les impôts en année 2.*

*Je vais finir sur ce point, parce que le conseil est encore long. Nous vous avons symboliquement demandé une baisse du taux d'imposition. Vous vous flattez d'avoir une très belle gestion. C'est plutôt bien géré. Après, nous pouvons être d'accord ou pas sur l'affectation des sommes. Mais je pense que le message qui doit être envoyé aux Annemassiens doit être très*

clair. Il consiste à dire que l'augmentation des impôts que vous réalisez chaque fois en année 2 n'est pas forcément une donnée qui n'est qu'en augmentation et constante. Quand la gestion est bonne, et vous n'arrêtez pas de nous le dire, inscrivez symboliquement : "Nous baissions symboliquement le taux d'imposition". Ce n'est pas une valeur d'ajustement à chaque fois à la hausse. »

**Monsieur le Maire** : « Je vais laisser tout de suite la parole, mais les chiffres sont les chiffres. Il est vrai que nous avons augmenté une fois la taxe d'habitation. Nous l'avons d'ailleurs annoncé lors de nos deux campagnes électorales. Nous avons dit que nous augmenterions une fois. Nous n'avons rien fait qui ne soit pas transparent. Ce sont les chiffres. Vous voyez où se situe le niveau de nos taxes d'habitation et de nos taxes foncières. Ce n'est pas dû au hasard. Vous aussi, ne parlez pas seulement de ce qui vous arrange pour dénigrer. Parlez aussi de ce qui est bien. Vous venez de reconnaître la bonne gestion globale de la Ville. Je vous en remercie. Monsieur BOUCHER. »

**Michel BOUCHER** : « Pour commencer, j'ai envie de dire que nous avons eu un débat la dernière fois, mais nous l'avons davantage eu avec Monsieur BENOIST qu'avec vous, Monsieur GACONNET. C'est surtout après la séance et dans la presse que vous avez dit ce que vous aviez à exprimer, et que vous n'avez pas trop exprimé en séance. Effectivement, le Débat d'Orientation Budgétaire, ou plutôt ses conséquences médiatiques après séance, nous ont forcés à regarder les choses comme elles étaient et à vous les présenter ce soir comme elles étaient, pour relever deux erreurs que vous commettez.

La première erreur porte sur les charges de fonctionnement en général, et sur les charges de personnel en particulier. Elles seraient en moyenne plus importantes que dans les autres villes. Vous avez donc la preuve que c'est faux. La deuxième erreur porte sur le fait que nous avons fait ou que nous prévoyons de faire cette année des travaux pharaoniques, puisque c'est la dernière année du mandat. Monsieur le Pharaon, je vous salue donc. Le Pharaon est très à la mode en ce moment. Vous constatez aussi que c'est faux, c'est-à-dire que nous sommes dans la moyenne de ce qui se fait en général.

À partir de la deuxième année, et souvent la troisième année de mandat, il y a effectivement une recrudescence de l'investissement et des travaux, parce qu'il faut le temps de mener les projets. Si jamais cela vous arrive un jour, vous le verrez. Nous sommes exactement à la même moyenne que dans le mandat précédent. Je conçois que le moment budgétaire soit difficile pour notre opposition. C'est un moment difficile, et cela dure depuis des années et des années. J'ai pris quelques cheveux blancs depuis 1995. Je pense que c'est à chaque fois pareil : notre opposition a des difficultés pour remettre en cause ce qui se passe d'un point de vue budgétaire. On dit souvent que la gauche est dépensière. Nous sommes plutôt à gauche et nous ne sommes pas dépensiers. Je tiens à remercier les services, parce que ce n'est pas seulement les élus que nous sommes qu'il faut remercier. Nous donnons des indications et une ligne, et ensuite ils appliquent la ligne.

Dans une ville qui se développe comme la nôtre, en maintenant les dépenses de fonctionnement, en les contenant comme nous le faisons ici en augmentant légèrement les charges de personnel, mais pas trop, en baissant souvent les autres dépenses relatives aux charges du quotidien, nous réussissons à maîtriser d'une manière extraordinaire les dépenses de fonctionnement. Je le dis en toute humilité, parce que c'est vrai, tout simplement. Cela a été le cas dans les mandats précédents, dans les mandats de Christian DUPESSEY. Nous étions à bonne école, puisque cela a aussi été le cas dans les mandats de Robert BORREL. Nous perpétuons cela, et les Annemassiens l'apprécient. Les Annemassiens apprécient que nous nous occupions bien de leurs affaires, de leurs affaires financières et du pot commun que nous alimentons ensemble pour faire fonctionner la Ville.

Je ne reviendrai pas sur notre capacité à investir. C'est extrêmement important, parce que notre Ville a besoin de ces investissements. Nous sommes donc dans une situation particulièrement bonne. Il est vrai que cette année, nous avons davantage de recettes que ce à quoi nous nous attendions. Monsieur GACONNET, imaginez si nous étions arrivés au Débat d'Orientation Budgétaire en disant que nous allions baisser symboliquement les impôts l'année d'avant les élections. Imaginez les sauts que vous auriez faits ! "La démagogie ! La démagogie, Monsieur le Maire ! Mais c'est inadmissible ! L'année d'avant les élections, vous osez faire ça !" Alors, non, nous ne l'avons pas fait.

Nous dire aujourd'hui qu'il aurait fallu baisser les taux en entrant en campagne électorale est démagogique. Je ne serai sans doute pas votre directeur de campagne, mais je peux l'imaginer. Nous dire combien vous allez embaucher de personnels pour que cette ville soit propre et sûre, combien il faudrait multiplier le nombre de crèches, parce que nous ne sommes effectivement pas très bons dans ce domaine, je le reconnais, combien il faudrait baisser le prix des parkings tellement ils sont chers : tout cela s'appelle de la démagogie.

On ne construit pas un projet sur de telles bases démagogiques en disant aux Annemassiens : "Nous pouvons baisser vos impôts, nous allons éventuellement baisser vos impôts, puis nous multiplierons les dépenses". Ce n'est pas possible. Monsieur le Maire, je pense qu'il aurait été démagogique de nous présenter ce soir une baisse des impôts, même symbolique. Ne faites pas cela, Monsieur le Maire, ce serait tout à fait démagogique. Je vous connais, vous n'êtes pas démagogue, n'allez donc pas sur ce terrain.

Et puis, dans la campagne qui sera menée, qui que ce soit qui la mène dans notre camp, je pense que nous pouvons nous le dire ensemble : ne soyons pas démagogues au moment de la campagne électorale. Ne multiplions pas les promesses, parce que c'est mauvais pour la politique en général. C'est mauvais pour la perception de la politique qu'ont les habitants et les concitoyens. Promettons ce que nous sommes capables de tenir pour le présent et pour le futur. Monsieur le Maire,

*J'ai envie de vous dire de continuer comme cela. Vous êtes sur une excellente pente. »*

**Monsieur le Maire :** « *Merci Monsieur BOUCHER. Monsieur AEBISCHER. »*

**Christian AEBISCHER :** « *Je voudrais répondre beaucoup plus simplement sur les taux d'imposition. D'accord, nous avons augmenté une fois ces taux, mais je vous rappelle que nous vous avons montré que nous sommes en moyenne moins imposés que les autres villes de la même strate. De notre côté, nous préférons justement garder ce taux d'imposition pour avoir une capacité d'investissement forte pour le service aux Annemassiens, pour investir globalement sur la ville.»*

**Monsieur le Maire :** « *Monsieur BENOIST. »*

**Jean-Pierre BENOIST :** « *Dans l'ordre de la démagogie, vous savez qu'il y a encore pire. Nous avons vu TRUMP aux États-Unis et nous risquons de voir dans les élections futures de tous les pays des morceaux de bravoure. Il faut bien avoir quelque part des Cassandra dans une assemblée. Je pense que vous pouvez m'attribuer ce rôle ce soir. Je vais critiquer un tout petit peu votre budget, mais je ne le critiquerai pas sur la présentation qui vient d'être faite et qui reflète un travail sérieux auquel il faut rendre hommage. Je dirais que les critiques doivent davantage porter sur le plan macro-économique. C'est un argument très intéressant, mais vous faites toujours référence aux villes de la même strate. Vous vous auto-attribuez ici un prix d'excellence. Vous oubliez aussi quelque part la différence qui s'appelle "fonds frontaliers". Je ne vais pas entrer dans ce sujet qui fâche quelquefois. Je ne veux pas vous fâcher. »*

**Monsieur le Maire :** « *Non. Nous en avons parlé hier soir, Monsieur BENOIST. »*

**Jean-Pierre BENOIST :** « *Je vais rester sur cette idée de la comparaison avec la strate des villes moyennes comme la nôtre. En réalité, nous observons aussi que l'ensemble de ces villes moyennes de cette strate à laquelle nous appartenons a vu ses dépenses de fonctionnement et ses impôts augmenter fortement au cours des 20 dernières années. Nous pouvons être un peu en dessous ou un peu en dessus, mais il n'empêche qu'il y a ici une progression extrêmement inquiétante des budgets des collectivités locales.*

*Monsieur le Maire, vous évoquez à juste titre la crainte de l'effet ciseaux. D'abord, rassurez-vous, il n'y a en réalité jamais tellement d'effet ciseaux pour les collectivités territoriales, parce qu'elles ont ce moyen extraordinaire qui s'appelle l'impôt. Elles peuvent l'augmenter, certes dans certaines fourchettes. Mais l'effet ciseaux est en réalité davantage une idée qu'une réalité. Bien souvent, nous n'observons pas cet effet ciseaux, ce qui n'empêche pas de devoir être vertueux. Dans la vertu, quand on dispose de fonds assez exceptionnels comme le Casino ou les fonds frontaliers, qui permettent de dégager des marges d'autofinancement, nous nous apercevons de la réalité. Vous avez raison de vous féliciter cette année. Quand on fait exception des amortissements qui sont des recettes comptables davantage que réelles, nous nous apercevons que nous sommes à peu près autour de 2 millions d'euros. C'est un peu le niveau que nous avions en 2009. Nous avons également 2 millions d'euros, mais ils se rapportaient à un total général qui était bien inférieur.*

*Je sais que vous êtes vertueux, que vous pensez et que vous revendiquez la vertu. Vous avez bien raison, mais vous avez une vertu en phase de régression, un peu comme une peau de chagrin. Il ne faut donc pas redouter un effet ciseaux. Quelque part, les besoins augmentent. Nous pouvons discuter de ce point, parce que des dépenses sont liées au vieillissement de la population. Nous pouvons d'ailleurs nous rassurer : au bout d'un moment, le vieillissement s'arrête. Il y a la retraite. Cela permet peut-être d'embaucher de nouveaux personnels avec des indices inférieurs. Ici encore, l'idée serait que cela pourrait s'améliorer à la marge. En réalité, il serait préoccupant que cette marge d'autofinancement se réduise proportionnellement dans le temps. Nous avons quand même ici le sentiment d'avoir de plus en plus de tensions sur les excédents d'autres budgets. À terme, cela peut effectivement poser problème. Voilà les observations que nous pouvons faire. »*

**Monsieur le Maire :** « *Merci. Monsieur GACONNET. »*

**Maxime GACONNET :** « *J'aimerais quand même avoir une pensée pour Madame LACHENAL. Elle a fait un très bon exposé ce soir et se voit toujours "privée de réponse" par son maire et son premier adjoint. Ils accaparent un peu les réponses. Concernant Michel BOUCHER, j'ai quand même davantage eu l'impression de voir dans votre prise de parole un discours de futur candidat plutôt que de directeur de campagne. »*

**Monsieur le Maire :** « *Vous aurez eu une exclusivité. Nous donnerons d'abord la parole à Madame LACHENAL. Je voudrais vous rassurer, Madame LACHENAL est une grande personne qui se défend très bien. Elle apporte de manière forte sa contribution à la vie de cette équipe et de la Ville. Madame LACHENAL, votre défense n'est pas démagogique, mais pas loin. Madame LACHENAL. »*

**Dominique LACHENAL :** « *Monsieur GACONNET, ai-je l'air frustrée ? Merci. Ne vous inquiétez pas, je sais me défendre toute seule. C'est la première chose. Je garde justement mon rôle pour pouvoir exposer le BP en toute sincérité, comme la règle déontologique le demande. Je remplis donc mon rôle tel que je dois le faire. Je pense également beaucoup de choses et je suis à votre disposition pour en discuter à un autre moment. »*

**Monsieur le Maire** : « Mais je suis certain que dans le cadre du débat, Monsieur GACONNET va nous faire quelques propositions qui vont sans doute nous permettre d'améliorer ou de changer de grands axes du budget. C'est aussi cela une opposition constructive que vous souhaitez exercer. Je suis ici à votre entière écoute. Monsieur RIGAUD. »

**Gilles RIGAUD** : « Il est vrai que ce budget présenté et la présentation qui en a été faite sont tout à fait cohérents et tout à fait lisibles et compréhensifs. Il n'empêche que nous avons un fonctionnement qui va augmenter à court ou à long terme. Au budget, nous avons des investissements lourds qui vont nécessiter demain des frais de fonctionnement. Pour ce fonctionnement, il faudra trouver le moyen de faire en sorte qu'il ne pèse pas aussi fortement sur le budget qu'aujourd'hui. »

**Monsieur le Maire** : « Je veux bien, mais croyez bien que quand nous investissons, il faut du fonctionnement pour faire tourner les investissements. Nous prévoyons aussi cela. Nous anticipons, même si c'est compliqué de le faire. Nous le faisons, et nos services sont très attentifs. Nous avons une Direction Générale qui nous dit quasiment tous les jours : investissement = fonctionnement à terme. Nous regardons donc cela de très près.

Encore une fois, Monsieur RIGAUD, mais je pourrais poser la question à d'autres : quand on construit une école, ne mettons-nous pas d'ATSEM ? Ne faisons-nous pas de périscolaire ? Voilà notre responsabilité. Je sais bien que ce n'est pas ce que vous souhaitez. On ne peut pas d'un côté dire : "Attention ! Ne construisons pas de structures qui vont nous coûter en fonctionnement", alors que tout le monde sait, et vous le premier, que ces structures sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne les écoles et le périscolaire. Ils représentent un investissement extrêmement fort. Nous avons une contrepartie extrêmement importante en fonctionnement. Nous savons que c'est nécessaire. Nous savons qu'il faut le faire, nous l'assumons donc, en étant raisonnables par ailleurs.

Monsieur BOUCHER et Madame LACHENAL l'ont dit, je l'avais déjà dit et je le répète, il y a eu des efforts très importants réalisés par nos services et par les élus qui les pilotent politiquement. Si nous n'avions pas fait ce travail, nous ne serions pas en mesure de vous présenter ce budget. Nous n'aurions pas pu le faire si nous étions restés sur l'idée que nous avons toujours fait cela ainsi et que nous continuerons de la sorte. Ce n'est pas du tout le choix qui a été fait. Il y a une vraie volonté d'être le plus efficace possible et de savoir où chaque euro va exactement. Je crois que c'est un point très important. Monsieur AEBISCHER. »

**Christian AEBISCHER** : « Je voudrais faire une remarque sur une réflexion qui me vient après ce qu'a dit Monsieur BENOIST. Vous dites finalement que la moyenne des 120 villes de France que nous prenons pour référence a augmenté terriblement. Oui, peut-être. Cela montre une tendance générale. C'est d'autant plus méritoire pour la Ville d'Annemasse d'être capable de ne pas suivre cette tendance et d'être capable de faire mieux que cette tendance. Je trouve que les services et notre équipe ont fait un très bon travail. »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur RIGAUD, vous vouliez ajouter quelque chose ? »

**Gilles RIGAUD** : « Je voulais ajouter le fait que nous avons eu une piste au dernier mandat. C'était la mutualisation. Aujourd'hui, que préconisons-nous ? Il est vrai que nous sommes dans une région très riche. Nous avons des mairies qui ont à disposition un personnel assez important. Nous avons aussi une agglomération qui a une demande importante en personnel. À un moment donné, cette course au personnel et au fonctionnement ne peut-elle pas aboutir à une réflexion globale sur un bassin pour avoir des services mutualisés, avec du personnel et un coût moindre ? »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur RIGAUD, vous étiez bien hier au conseil communautaire ? Vous avez vu Monsieur LAMBERT faire la présentation du rapport sur la mutualisation, que vous souhaitez et que je souhaite aussi. Ce rapport montrait que nous avons beaucoup progressé, mais que nous pouvons encore faire mieux. Il y a des marges de progrès extrêmement fortes dans ce domaine. C'est sans doute une des pistes qui nécessite d'aller plus loin que la simple mutualisation, en particulier en termes d'éventuelle commune nouvelle. C'est aussi dans ce domaine que nous trouverons la capacité d'améliorer le fonctionnement. Monsieur BENOIST. »

**Jean-Pierre BENOIST** : « Je veux simplement revenir sur ce petit point de la strate. C'est la strate qui dérape. Je pense que c'est le clou de toute cette situation. Il ne s'agit pas d'une critique d'Annemasse, mais d'une critique générale. Entendez-le comme cela. Dans les budgets des collectivités territoriales, il y a de bonnes et de mauvaises raisons. Il n'y a pas seulement de la faute dans l'augmentation, mais l'augmentation est inquiétante à terme. Nous devons être inquiets de cela. Nous pouvons discuter de l'affectation du budget. Ceux qui sont dans une opposition vont-ils ou non voter votre budget ? Personnellement, je crains de ne pas pouvoir le voter. Cela étant, j'observe qu'il y a un certain nombre de difficultés. Il est clair qu'elles ne vous sont pas toutes imputables. »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur BENOIST, il me semblait que vous ne disiez pas cela hier, dans un budget qui est sous ma responsabilité. »

**Jean-Pierre BENOIST** : « Mais je l'ai voté ! C'est un excellent budget. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous remercie de l'avoir reconnu. Je rappelle que le budget est présenté par le maire et par le président de l'agglomération. Ce sont les seuls responsables. J'y reviendrai dans un instant. Madame CUNY. »

**Agnès CUNY** : « Je voudrais revenir sur la course au personnel. Je peux vous dire que j'aimerais être en course de personnel. Je suis plutôt en course d'absence de personnel. Il est tellement difficile de recruter du personnel sur notre secteur, qui a une spécificité très particulière qui est l'attrait du travail en Suisse. C'est bien plus rémunérateur que la grille des salaires de la fonction publique.

Je voudrais revenir aussi sur des remarques qui m'interpellent tout le temps sur le pourcentage des coûts de fonctionnement du personnel. Vous évoquez les villes du département. Je pense qu'il serait bon de pouvoir étudier ce pourcentage par rapport à d'autres villes et par rapport à l'ensemble du budget de fonctionnement et à l'ensemble des chapitres. De nombreuses villes délèguent des pans entiers d'activités de la collectivité. Vous avez par exemple des collectivités qui délèguent totalement l'entretien ménager de la collectivité. Vous retrouvez forcément ces coûts dans d'autres chapitres. C'est donc quelque chose que j'aimerais pouvoir comparer. J'aimerais pouvoir comparer ce qui se passe exactement et quels sont les domaines d'activités des différentes collectivités. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous faisons tous les métiers sur la collectivité d'Annemasse. Nous avons donc une réactivité forte par rapport à cette disponibilité et par rapport aux agents dont nous disposons au niveau de la collectivité. Encore une fois, je pense que notre pourcentage est à comparer avec ce qui est comparable, c'est-à-dire avec ce qui est fait réellement dans les autres collectivités. »

**Monsieur le Maire** : « Merci. C'est très juste. Nous avons quelques-uns des chiffres que vous avez pu citer. Monsieur BOUCHER. »

**Michel BOUCHER** : « Je dirais que les termes "charges de personnel" et "dépenses de fonctionnement" paraissent lourds. Je rappelle que nos personnels et nos dépenses de fonctionnement sont des services que nous rendons à nos concitoyens. Cela représente autre chose que des charges. Un personnel, c'est autre chose qu'une charge. C'est quelqu'un qui est face aux concitoyens, qui leur apporte des services dans différents domaines, et qui cherche à être le meilleur possible. C'est cela un personnel. Ce n'est pas une charge. Il faut quelquefois le rappeler.

Les dépenses de fonctionnement n'ont pas pour origine un maire qui décide de jeter des billets en l'air, parce qu'il en a trop. Les dépenses de fonctionnement sont des services que nous rendons aux gens. Ce sont aussi des subventions à des associations. Il y a un certain nombre de domaines où nous avons sans doute des demandes plus importantes que ce que nous produisons comme services. Je l'ai dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire, notamment en lien avec le périscolaire. Par exemple pour la restauration scolaire, nous avons des fonctionnements et une loi qui donnent des droits aux parents. Puisque c'est une loi, cela nous oblige à dépenser davantage, parce que le service doit être plus large. Je me tourne vers Laetitia ZAGHOUANE pour les crèches. Il est vrai que nous ne sommes pas très en avance comparativement dans ce domaine, puisque nous nous comparons souvent aux autres villes. »

**Monsieur le Maire** : « Nous ne sommes pas les meilleurs. »

**Michel BOUCHER** : « Nous ne sommes ici pas très en avance. Je pense que ces dépenses de fonctionnement sont amenées à perdurer. Nous cherchons à les maîtriser, mais elles sont amenées à perdurer, et sans doute à continuer à augmenter si notre population augmente. C'est logique. Si notre population augmente, nos recettes en impôts augmentent aussi. Il n'y a donc pas péril en la demeure. Monsieur BENOIST parle de "vertu". Effectivement, vous avez raison, Monsieur BENOIST. Je pense que nous sommes quand même un peu vertueux. Concernant la remarque qu'a faite Monsieur GACONNET, j'ai peur que l'avenir lui montre qu'il manque un peu de discernement politique. »

**Monsieur le Maire** : « Avez-vous encore d'autres interventions sur le budget ? Monsieur RIGAUD. »

**Gilles RIGAUD** : « Concernant les charges, puisqu'il s'agit de service à la population, nous voyons qu'en fin de compte, c'est la Ville qui en supporte la totalité. Aujourd'hui, ne serait-ce pas le moment pour les collectivités de faire remonter vers l'Etat la fragilité des communes face aux besoins de la population et aux dotations qui sont tout le temps en baisse ? En effet, nous avons un moment de réflexion et il n'est pas encore fini. Nous n'avons pas eu le résultat du Grand Débat. »

**Monsieur le Maire** : « Merci. Dans le cadre des associations des communes auxquelles la Ville participe, auxquelles je participe, que ce soit l'AMF ou Villes de France, je peux vous assurer que ces messages sont mis en avant. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'ai pas d'autre intervention.

Comme l'a rappelé Monsieur BENOIST, je voudrais d'abord dire que le débat macro-économique est un débat important et que les efforts que nous faisons pour dégager de l'autofinancement aujourd'hui représentent de très gros efforts. Proportionnellement, ce n'est pas tout à fait le même qu'il y a quelques années. Nous pouvons nous demander si nous pourrions toujours faire ces efforts au même niveau. La situation peut devenir difficile pour les collectivités à partir du moment où elles n'auraient plus les moyens de dégager suffisamment d'autofinancement pour leur permettre d'investir. Ce sera alors une situation générale, et je me situe au niveau de la macro-économie, comme vous l'avez fait. C'est l'équilibre entre les DGF, entre les compétences que nous demandons aux collectivités et les transferts de charges qui sont en débat. C'est pour cela qu'il est extrêmement important d'être très vigilants, dans le contexte que nous avons, pour conserver les marges que j'ai mises en évidence tout à l'heure. Si vous voulez me faire dire que je suis optimiste pour les



dizaines d'années à venir, je reconnais que cela pourrait être un jour plus compliqué que cela ne l'est aujourd'hui. Il nous appartient d'avoir cette vigilance et de préserver cet équilibre que nous essayons de mettre en avant. Je vous remercie aussi pour cette intervention.

Je voudrais dire que ce débat sur le budget me laisse sur ma faim. Je suis déçu parce que j'attendais, notamment en 2019, que l'opposition formule de vraies propositions, en particulier Monsieur GACONNET. Nous citons Monsieur GACONNET puisqu'il a déclaré avoir l'ambition d'être un jour maire d'Annemasse. C'est tout à fait son droit et c'est bien normal. J'attendais qu'il y ait de vraies propositions et qu'il puisse nous dire ce qu'il retient de notre politique et ce qu'il ne retient pas. On peut toujours dire "Je le dirai lors de la campagne électorale". On peut toujours dire cela, mais je pense que le débat démocratique est ici. Je regrette que vous n'ayez pas alimenté ce débat démocratique. C'est une responsabilité pour l'opposition, quelle qu'elle soit, de faire des contre-propositions ou de dire qu'elle est d'accord.

Permettez-moi de temps en temps de jouer avec ma casquette de président d'Annemasse Agglo. Concernant le budget que nous avons présenté hier à Annemasse Agglo, personne dans la salle n'a demandé par exemple que nous diminuions les impôts d'Annemasse Agglo. Vous étiez présent. Nous les avons augmentés il y a deux ans. Nous assumons, mais personne n'a demandé que nous baissions ces impôts. Nous avons dit que nous resserrions les boulons. Nous les avons ici bien resserrés. Nous les resserrons au jour le jour. Nous pouvions donc nous attendre à ce que vous puissiez dire la même chose.

En termes de capacité d'investissement, j'ai entendu l'argument selon lequel nous réalisons des dépenses pharaoniques. Je pense que vous êtes revenus à une analyse un peu différente aujourd'hui, en ayant les chiffres tels qu'ils vous sont présentés. Mais je n'ai pas entendu cet argument sur des dépenses extrêmement importantes engagées par Annemasse Agglo, et dont je suis fier. Je suis dans le même état d'esprit. Je ne me divise pas, et la politique que nous appliquons à Annemasse Agglo en termes budgétaires, avec mes collègues du bureau communautaire et du conseil communautaire, relèvent de la même volonté. C'est la même rigueur que nous essayons d'avoir ici. Je dirais même que nous avons ici une rigueur que nous copions un peu à Annemasse Agglo, y compris à notre initiative. Je vous remercie de la position que vous avez eue pour le budget voté à l'unanimité hier. Bravo. Tous les budgets ont été votés à l'unanimité. Merci. Mais si vous aviez eu un autre vote, il vous faudrait aujourd'hui justifier ce vote par une position qui ne soit pas simplement politicienne, mais qui argumente l'organisation du budget. C'est pour cela que je suis un peu déçu, à moins que vous puissiez à nouveau intervenir. Je vois que Madame MAYCA a demandé la parole. Je lui redonne la parole bien volontiers. »

**Pascale MAYCA** : « C'est gentil. Justement, suite à ce que vous venez de dire, je me permets de rappeler que nous avons eu une commission Finances au cours de laquelle tous ces sujets nous ont été exposés. Nous étions 5 élus présents. Nous avons pu dire pourquoi nous ne voulions pas voter ce budget. Nous nous sommes exprimés en disant comment nous verrions les choses. Je ne vois donc pas pourquoi nous nous exprimerions encore maintenant. Merci. »

**Monsieur le Maire** : « C'est très simple. Vous avez bien raison. Je ne sais pas si vous vous êtes exprimée ou pas en commission Finances. Je n'en suis pas certain, mais peu importe. Rappelons les choses très clairement. Les commissions sont à huis clos. Ce sont des commissions de travail. Vous y jouez votre rôle et il y a un débat. Mais le seul débat démocratique public, qui s'entend, où les gens peuvent connaître les positions des uns et des autres, est ici. La presse n'est pas présente dans les commissions, mais elle est au conseil municipal. Le conseil municipal n'est pas une commission. C'est un organisme délibérant. Ce n'est pas tout à fait la même chose. On ne peut pas dire : "J'ai dit cela à un endroit, donc je ne le dis plus ailleurs". Le seul organisme délibérant, c'est le conseil municipal.

J'ai encore deux interventions, puis nous passerons à la suite. Monsieur BENOIST. »

**Jean-Pierre BENOIST** : « Monsieur le Maire, vous êtes extrêmement habile. Il faut encore une fois vous en féliciter. Votre habileté tend à vouloir enfermer l'opposition. »

**Monsieur le Maire** : « Je ne vous enferme pas. »

**Jean-Pierre BENOIST** : « Vous tendez alors un peu à diviser l'opposition plurielle ou les oppositions qui existent autour de cette table. Le budget est un acte politique. Quand nous sommes dans une opposition, quelle qu'elle soit, nous ne pouvons pas voter le budget. Sinon, nous entrerions dans votre majorité. Vous le savez parfaitement, Monsieur le Maire. C'est donc extrêmement difficile. »

**Pascale MAYCA** : « Merci Monsieur BENOIST. »

**Monsieur le Maire** : « Nous vous accueillerions, Monsieur BENOIST. Je suis d'accord sur le terme, Monsieur BENOIST. Le budget est un acte politique. C'est bien pour cela qu'il est important que chacun puisse s'exprimer et dire pourquoi il le vote ou non. Mais à l'Agglo, le budget est aussi un acte politique.

Merci pour ces échanges. Vous comprendrez que ma déception n'est pas comblée, parce que je n'ai pas eu d'information nouvelle. Cela arrive, nous pouvons rester déçus. Je vous propose de passer au vote de ce budget primitif 2019. Qui vote pour ce budget ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? »

**Le conseil municipal,**

- appelé à délibérer sur le budget primitif 2019,
- après s'être fait présenter ledit budget primitif dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Section de Fonctionnement	48 546 478,00 €	48 546 478,00 €
Section d'Investissement	29 659 764,00 €	29 659 764,00 €

- A l'exception de M. Rigaud qui s'abstient et de M. Benoist, M. Gaconnet, Mme Mayca, M. Yesilyurt, M. Ritzenthaler et Mme Luho qui votent contre,

**APPROUVE** le budget primitif 2019.

**Monsieur le Maire** : « *Je vous propose de passer à la suite, Madame LACHENAL.* »

**4) Fixation des taux des impôts directs locaux 2019**

**Rapporteur** : Dominique LACHENAL

**Dominique LACHENAL** : « *Avant de passer aux budgets annexes, il faut faire voter la fixation des taux.* »

**Monsieur le Maire** : « *Je n'avais plus l'ordre du jour sous les yeux.* »

**Dominique LACHENAL** : « *Nous avons donc la fixation des taux des impôts directs locaux 2019. Vous n'avez pas de surprise. Conformément au rapport présenté en conseil municipal le 21 février à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018.* »

En application des articles 1636 B sexies et 1639 A du Code général des impôts, il appartient au conseil municipal d'adopter les taux des impôts directs locaux.

Conformément au rapport présenté en séance du conseil municipal du 21 février 2019 à l'occasion du débat sur les orientations générales du budget, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'Habitation 14,97 %
- Taxe sur le Foncier Bâti 19,50 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 33,78 %

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les taux des impôts directs locaux 2019 comme suit :

- Taxe d'Habitation 14,97 %
- Taxe sur le Foncier Bâti 19,50 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 33,78 %

**Monsieur le Maire** : « *Nous vous avons annoncé que nous ne bougions pas les taux. Je mets donc ces taux au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M. Gaconnet, Mme Mayca et M. Yesilyurt qui s'abstiennent,

**FIXE** les taux des impôts directs locaux 2019 comme suit :

- Taxe d'Habitation 14,97 %
- Taxe sur le Foncier Bâti 19,50 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 33,78 %

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous passons au Budget annexe de l'Aérodrome.* »

**5) Budget Primitif 2019 – Budgets annexes****Rapporteur : Dominique LACHENAL****- Budget annexe Aéroport**

**Dominique LACHENAL** : « Nous avons deux budgets annexes. Nous allons tout d'abord passer au budget annexe de l'Aéroport. Nous avons une petite présentation pour simplifier la lecture de ce budget. Nous avons sur la partie droite les recettes et sur la partie gauche les dépenses. Vous voyez que nous sommes ici sur la section d'exploitation (section de fonctionnement) du budget de l'Aéroport. Vous avez 47 500 euros pour les recettes correspondant aux « ventes de produits et prestations ». Elles sont composées de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour 3 500 euros et de la redevance du fermier pour 44 000 euros.

Nous faisons face à des dépenses qui sont des études et des factures de premiers travaux pour 1 480 euros et nous avons les taxes foncières pour 6 500 euros, soit un total de 7 980 euros. Vous avez aussi le virement à la section d'investissement pour 5 000 euros et la dotation aux amortissements pour 34 520 euros. Cela aboutit à un équilibre de 47 500 euros pour cette section de fonctionnement.

Puis, en section d'investissement, nous avons au titre des recettes, les créances et déductions de TVA pour 4 000 euros, le virement de la section de fonctionnement pour 5 000 euros. Nous venons de le voir. Nous avons aussi l'amortissement pour 34 520 euros et les opérations patrimoniales pour 4 000 euros, soit un total de 47 520 euros.

En dépenses, vous avez les travaux pour 28 520 euros, le remboursement de l'avance à la Ville pour 15 000 euros, soit un total de 43 520 euros. Vous avez aussi des opérations patrimoniales pour 4 000 euros, soit un total général de 47 520 euros. Voilà pour l'équilibre. »

**Monsieur le Maire** : « Avez-vous des questions sur ce budget ? Pas de questions particulières ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »

**Le conseil municipal,**

- appelé à délibérer sur le budget primitif annexe Aéroport, pour l'année 2019,
- après s'être fait présenter ledit budget primitif dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Section de Fonctionnement	47 500,00 €	47 500,00 €
Section d'Investissement	47 520,00 €	47 520,00 €

- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le budget primitif annexe Aéroport, pour l'année 2019.

**Monsieur le Maire** : « Ce budget est donc adopté à l'unanimité. Nous passons au budget du Parking Chablais Parc. »

**- Budget annexe Parking Chablais-Parc**

**Dominique LACHENAL** : « Nous sommes sur le parking. Nous avons la même présentation. Nous voyons d'abord l'exploitation (le fonctionnement) avec les recettes. Vous voyez la fameuse redevance d'utilisation pour 220 000 euros et le remboursement des ordures ménagères pour 5 660 euros, donc un total de recettes de 225 660 euros.

En dépenses, nous avons des charges à caractère général pour 27 610 euros. Ce sont des taxes foncières. Vous avez aussi la dotation aux amortissements, qui représente l'autofinancement, pour 198 050 euros. Nous avons donc un total de 225 660 euros.

En investissement, en recettes, vous trouvez la dotation aux amortissements pour 198 050 euros et le remboursement de l'avance de la Ville, en dépenses, pour 198 050 euros. C'est assez simple. »

**Monsieur le Maire** : « Avez-vous des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? »

**Le conseil municipal,**

- appelé à délibérer sur le budget primitif annexe Parking Chablais-Parc, pour l'année 2019,
- après s'être fait présenter ledit budget primitif dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Section de Fonctionnement	225 660,00 €	225 660,00 €
Section d'Investissement	198 050,00 €	198 050,00 €

- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le budget primitif annexe Parking Chablais-Parc, pour l'année 2019.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous avons donc terminé la partie budgétaire, mais nous avons encore quelques questions relatives aux finances et aux ressources humaines. Madame LACHENAL, vous prenez encore la parole.* »

#### **6) Instruction budgétaire et comptable M14 – Révision des durées d'amortissement des éléments d'actif**

**Rapporteur : Dominique LACHENAL**

**Dominique LACHENAL** : « *Je ne passe pas encore aux ressources humaines. Si je ne me trompe pas, j'ai encore une délibération qui concerne les finances.* »

**Monsieur le Maire** : « *Il s'agit de l'instruction budgétaire et comptable M 14 avec la révision des durées d'amortissement.* »

**Dominique LACHENAL** : « *C'est quelque chose qui est ardu, je vais essayer de vous le résumer un peu.* »

**Monsieur le Maire** : « *Il n'est peut-être pas utile de reprendre tout le tableau.* »

**Dominique LACHENAL** : « *Je suis obligée de vous donner quelques éléments d'explications parce que c'est quand même assez important.* »

Par délibération en date du 10 juillet 2012, le conseil municipal a approuvé les durées d'amortissement des biens renouvelables. Une mise à jour est aujourd'hui nécessaire, notamment en vue de l'ajout de certaines imputations budgétaires.

Il est ici précisé que l'amortissement constate l'amoindrissement irréversible de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Ce procédé comptable est une dépense obligatoire qui permet de constituer un autofinancement nécessaire à l'entretien lourd ou au renouvellement de ce patrimoine.

L'obligation d'amortissement s'applique aux immobilisations acquises, reçues en affectation ou au titre d'une mise à disposition depuis le 1er janvier 1996.

Pour le budget principal, la collectivité se limite à l'amortissement dit « obligatoire » portant sur :

- les immobilisations incorporelles (les frais d'études, les subventions d'équipement versées ... )
- les immobilisations corporelles ci dessous mentionnées :
- le matériel et outillage d'incendie, de défense civil et de voirie ;
- les autres installations, matériel et outillage techniques ;
- les autres immobilisations corporelles.
- les biens immeubles productifs de revenus.

Les constructions, les travaux de voirie ou de bâtiment et les aménagements concernant des immeubles non productifs de revenus, ne sont pas amortis.

Par ailleurs, l'amortissement porte uniquement sur les biens acquis en pleine propriété, en affectation ou reçus au titre d'une mise à disposition.

Les durées d'amortissement sont fixées par catégorie de biens, en fonction de leur rythme de dépréciation technique et en référence aux barèmes préconisés par les instructions budgétaires et comptables.

Le mode d'amortissement retenu est de type linéaire. L'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service du bien, quand bien même la subvention reçue pour le financement ne serait pas intégralement perçue. Il court jusqu'à la fin de l'année, même si le bien est cédé ou réformé en cours d'année.

Ceci exposé,

Considérant qu'il convient de fixer par délibération les règles et durées d'amortissement des biens sur la base de la nomenclature comptable applicable à la collectivité,

Il est proposé au conseil municipal de retenir les durées d'amortissement mentionnées dans le tableau ci-dessous pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2018 et amortis à partir de 2019 :

**Dominique LACHENAL** : « Il y a de nouvelles lignes qui apparaissent, principalement autour des chapitres 204. Je ne vais pas vous lire le tableau en entier, mais vous voyez que les durées d'amortissement sont très diverses, en fonction des lignes et des natures de biens concernés. Nous allons parfois jusqu'à 25 ou 30 ans. »

Imputation	Libellé	Durée
202	Réalisation, révision des documents d'urbanisme PLU	5 ans
2031	Etudes : honoraire, plan topographique, photographie aérienne...	5 ans
2033	Insertions	1 an
2041411	Subv.équip.aux organismes pub. – Communes membres du GFP (Groupement à fiscalité propre) – Biens mobiliers	5 ans
2041412	Subv.équip.aux organismes pub. – Communes membres du GFP – Bâtiments	15 ans
2041413	Subv.équip.aux organismes pub. – Communes membres du GFP – Infrastruct.int.nal	30 ans
2041481	Subv.équip.aux organismes pub. – Autres communes – Biens mobiliers	5 ans
2041482	Subv.équip.aux organismes pub. – Autres communes – Bâtiments	15 ans
2041483	Subv.équip.aux organismes pub. – Autres communes – Infrastruct.intérêt national	30 ans
2041511	Subv.équip.aux organismes pub. – GFP de rattachement – Biens mobiliers	5 ans
2041512	Subv.équip.aux organismes pub. – GFP de rattachement – Bâtiments	15 ans
2041513	Subv.équip.aux organismes pub. – GFP rattachement – Infrastructures intérêt nal	30 ans
2041581	Subv.équip.aux organismes pub. – Autres groupements – Biens mobiliers	5 ans
2041582	Subv.équip.aux organismes pub. – Autres groupements – Bâtiments	15 ans
2041583	Subv.équip.aux organismes pub. – Autres groupements – Infrastruct. intérêt nal	30 ans
20421	Subv.équip.aux personnes de droit privé – Biens mobiliers	5 ans
20422	Subv.équip.aux personnes de droit privé – Bâtiments : PLH & autres	15 ans
20423	Subv.équip.aux personnes de droit privé – Infrastructures intérêt national	30 ans
2046	Attributions de compensation d'investissement	15 ans
2051	Logiciels, licences ...	2 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	8 ans
	Mobilier urbain : potelet, barrière, banc, corbeille... feux tricolores, éclairage public...	
	<b>Matériel et outillage de voirie fixe et durable</b>	<b>10 ans</b>
	Matériel de déneigement : lame à neige, saleuse, sableuse...	
2158	<b>Autres installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>5 ans</b>
	Aspirateur, nettoyeur à pression, compresseur, chauffe eau, groupe électrogène, souffleur, tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, taille haie, perforateur, perceuse...	
	<b>Matériel et outillage fixes et durables</b>	<b>8 ans</b>
	Monobrosse ( volumineuse ), autolaveuse, panneau de signalisation, motif lumineux Noël, boîte aux lettres, volet, tracteur...	
	<b>Equipped de garage et atelier</b>	<b>10 ans</b>
	<b>Installation et appareil de chauffage</b>	<b>15 ans</b>
	<b>Appareil de levage, ascenseur</b>	<b>25 ans</b>

2182	Voiture, scooter	8 ans
	Camion et véhicule industriel	10 ans
2183	Matériel informatique : PC, écran, imprimante, serveur, scanner...	4 ans
2184	Mobilier : armoire, chaise, banc, bureau, table, tableau, rayonnage, vestiaire...	10 ans
Imputation	Libellé	Durée
2188	Matériel classique, électrique, sportif	6 ans
	Instrument de musique, tour de poterie, jardinière, tunnel jardins, horodateur, trieuse pièces, radar, photocopieur, rétroprojecteur, appareil photo, matériel hi-fi, lave linge, réfrigérateur, cuisinière, four, VTT, kayak, rampe skate, tapis gymnastique, but foot...	
	Equipement sportif fixe et durable & Installation générale, agencement, aménagement divers : portail, clôture, tribune, jeu extérieur...	10 ans
	Coffre fort	20 ans

**Monsieur le Maire** : « Merci. Y a-t-il des questions sur ces durées d'amortissement ? Pas de questions particulières ? Adoptons-nous ce tableau à l'unanimité ? »

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de retenir les durées d'amortissement mentionnées dans le tableau ci-dessus pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2018 et amortis à partir de 2019.

**Monsieur le Maire** : « Merci. Nous passons aux ressources humaines avec le tableau des emplois. »

**RESSOURCES, ORGANISATION ET MODERNISATION**

**Ressources Humaines**

**7) Tableau des emplois – Modification / Création d'emplois**

**Rapporteur : Dominique LACHENAL**

**Dominique LACHENAL** : « Nous avons avec cette délibération un rendez-vous régulier, puisque cela fait partie des compétences du conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Nous sommes ici sur une modification du tableau des emplois. Nous avons vu d'autres modifications il y a quelque temps, mais celle-ci concerne principalement la création d'emplois permanents. C'est pour la police municipale. »

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Vu le tableau des emplois du 1<sup>er</sup> juillet 2018 modifié,

Considérant que les besoins du service nécessitent de procéder aux modifications ci-dessous,

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer les emplois suivants :

- > emplois permanents :
  - 2 agents de Police Municipale (grade relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale, catégorie C) à temps complet, pour le service Tranquillité Publique,
  - 1 adjoint au chef de service de la Police Municipale (grade relevant du cadre d'emplois des chefs de service de Police Municipale, catégorie B) à temps complet, pour le service Tranquillité Publique.

- d'approuver le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 1er avril 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel seront inscrits au budget 2019.

**Monsieur le Maire** : « *Oui, c'est pour la police municipale. Très bien. C'est un engagement que nous avons pris ici même lors des débats. Avez-vous des questions complémentaires sur ce tableau des emplois ? Avez-vous des votes contre ? Avez-vous des abstentions ?* »

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de créer les emplois mentionnés ci-dessus,

**APPROUVE** le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 1er avril 2019.

**Monsieur le Maire** : « *Nous validons donc les créations d'emplois telles que Madame LACHENAL vous les a présentées.* »

**Dominique LACHENAL** : « *Cela fait partie des dépenses de fonctionnement.* »

**Monsieur le Maire** : « *Nous avons à présent un avancement de grade.* »

**8) Information au conseil municipal - Avancements de grade intervenus dans les trois années précédant la mise à la retraite des agents**

**Rapporteur : Dominique LACHENAL**

**Dominique LACHENAL** : « *Nous avons deux avancements de grade. C'est une information au conseil municipal, nous ne sommes pas sur un vote. C'est une information qui concerne les avancements de grade intervenus dans les trois années précédant la mise à la retraite d'agents. Deux agents sont concernés.* »

Conformément aux dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 – article 68 portant réforme des retraites, il est rapporté au conseil municipal les avancements de grade intervenus dans les trois années précédant la mise à la retraite des agents.

Ainsi, pour l'année 2018, deux agents ont été concernés :

\* Madame EL AHDI El Hamra (« *elle travaillait à la restauration* »)

Retraîtée le 01/01/2018 et promotion le 01/01/2015 (adjoint technique principal de 2ème classe) ;

\* Madame FLORET Marie-Louise (« *elle travaillait au périscolaire. Je pense que beaucoup d'entre nous la connaissent. Quand on a des enfants, on la connaît.* »)

Retraîtée le 01/10/2018 et promotion le 01/01/2017 (adjoint d'animation principal de 1ère classe).

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ladite information.

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de ladite information.

**Monsieur le Maire :** « *Merci. C'est une information, donc il n'y a pas de vote. Il nous reste à désigner un représentant de la Ville d'Annemasse au conseil de discipline. Ce sera sans doute vous, Madame LACHENAL.* »

#### 9) Conseil de discipline de recours des contractuels – Désignation d'un représentant de la Ville d'Annemasse

**Rapporteur :** Dominique LACHENAL

**Dominique LACHENAL :** « *Vous savez que nous avons une année 2018 qui a permis le renouvellement des instances représentatives du personnel, puisqu'il y a eu un vote le 6 décembre 2018, et il y a, parmi ces différentes instances, de nouvelles instances qui s'appellent "les Commissions Consultatives Paritaires" (CCP) et qui concernent les contractuels. Elles viennent donc d'être installées, et c'est l'équivalent des Commissions Administratives Paritaires pour les fonctionnaires titulaires.*

*Ces commissions sont créées par catégories hiérarchiques. Elles sont consultées dans le cadre des sanctions disciplinaires que les employeurs auraient à envisager, autres que l'avertissement et le blâme. Le conseil de discipline est ainsi une formation de la CCP dont relève l'agent contractuel concerné. Et il y a aussi un conseil de discipline de recours des contractuels qui est créé dans chaque région. Il peut-être saisi par un agent contractuel sanctionné. Il comprend des représentants du personnel, des représentants des collectivités territoriales, et des représentants des établissements publics en nombre égal, chaque représentant ayant son suppléant. De ce fait, il est proposé de désigner Madame Dominique LACHENAL comme représentant de la Ville au sein de ce conseil de discipline pour la durée du mandat en cours. J'ai oublié de dire qu'il y avait un tirage au sort. Je n'irai donc pas forcément siéger chaque fois. »*

Le renouvellement général des instances représentatives du personnel dans la fonction publique le 6 décembre 2018 a permis la mise en place de nouvelles instances paritaires, les commissions consultatives paritaires (CCP) pour les contractuels, équivalent des commissions administratives paritaires (CAP) pour les fonctionnaires titulaires.

Le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux CCP prévoit que celles-ci, créées par catégorie hiérarchique, sont notamment consultées sur les sanctions disciplinaires (autres que l'avertissement et le blâme) que les employeurs territoriaux envisagent.

Le conseil de discipline est alors une formation de la CCP dont relève l'agent contractuel concerné. Ce même décret a prévu la création, dans chaque région, d'un conseil de discipline de recours qui peut être saisi par un agent contractuel, à l'encontre duquel certaines sanctions disciplinaires ont été prononcées.

Présidé par un magistrat de l'ordre administratif, ce conseil de discipline de recours des contractuels a son siège au centre de gestion compétent pour le département chef-lieu de la région : le centre de gestion du Rhône pour le conseil de discipline de recours de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Il comprend, comme le conseil de discipline de recours des fonctionnaires, en nombre égal, des représentants du personnel et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Chaque représentant titulaire a un suppléant.

Les représentants du personnel sont des agents désignés par les organisations syndicales représentées au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont désignés, par tirage au sort, par le président du conseil de discipline de recours.

Doivent notamment être ainsi désignés des membres des conseils municipaux des communes comptant plus de 20 000 habitants, ces membres étant choisis sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie.

Ceci exposé,  
Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner Madame Dominique LACHENAL, adjointe-déléguée, pour représenter la Ville d'Annemasse, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil de discipline de recours de la région Rhône-Alpes auprès du Centre de gestion du Rhône.

**Monsieur le Maire :** « *Merci. Il n'y a pas d'oppositions à la représentation de la Ville par Madame LACHENAL ? Nous votons à l'unanimité ? »*

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,



**DESIGNE** Madame Dominique LACHENAL, adjointe-déléguée, pour représenter la Ville d'Annemasse, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil de discipline de recours de la région Rhône-Alpes auprès du Centre de gestion du Rhône.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous passons aux questions concernant l'aménagement et le développement urbain. Monsieur BOUCHER, nous avons une approbation des objectifs et modalités de concertation préalable à la ZAC qui va nous permettre de réaliser l'écoquartier de Château Rouge.* »

**Michel BOUCHER** : « *Vous avez quasiment tout dit, Monsieur le Maire, non ?* »

**Monsieur le Maire** : « *C'était très résumé. C'est mon esprit de synthèse !* »

## **AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN**

### **Cellule Grands Projets**

#### **10) EcoQuartier de Château Rouge - Approbation des objectifs et modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en vue de la réalisation du projet d'EcoQuartier**

**Rapporteur : Michel BOUCHER**

**Michel BOUCHER** : « *Je vais essayer de faire court. Vous savez qu'il s'agit sans doute du projet phare du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain que nous allons signer. Je pense que ce sera après les élections européennes puisqu'il y a une période pendant laquelle nous ne pouvons pas le faire en présence du préfet. Nous signerons donc cette convention du NPNRU après les élections européennes. Elle est validée. C'est évidemment une bonne nouvelle.*

*Un des projets, et sans doute le projet phare, est donc l'écoquartier de Château Rouge. Vous savez que nous avons déjà démoli une barre d'immeuble de 50 logements et que nous allons démolir deux autres barres d'immeubles : l'une de 90 logements de Haute-Savoie Habitat et l'autre de 50 logements d'Halpades. Le travail est déjà commencé avec les habitants que nous avons réunis. Nous en prenons soin, parce que c'est effectivement toujours délicat d'être déplacé. Cela se passe très bien, tout comme cela c'était bien passé quand nous avons démoli la barre de Livron. Je pense que les gens sentent l'intérêt qu'il y a pour eux, à titre personnel, et plus largement pour le quartier de Château Rouge et le quartier du Perrier, avec ce Programme de Renouvellement Urbain.*

*Les constructions de ces nouveaux immeubles sur Annemasse et sur Vétraz-Monthoux commencent. Des relogements se feront éventuellement dans tout immeuble neuf qui se construit et une partie dans l'existant, s'ils le souhaitent. Nous pouvons donc dire que nous allons démolir ces bâtiments dans à peu près deux ans. Quand ils seront libérés, nous pourrons les démolir et commencer à construire ce nouvel écoquartier. Nous comptons mettre en place une Zone d'Aménagement Concerté. Pour ce faire, il est nécessaire de faire une concertation. C'est donc la procédure que vous avez ici. Voulez-vous que je vous l'explique plus largement ? Elle est relativement classique. Ce n'est pas simple de mener une concertation sur un quartier où les gens qui y habitent actuellement n'y habiteront plus. Ce n'est pas simple non plus de mener une concertation avec des gens qui n'y habiteront peut-être pas. C'est assez compliqué. Ce n'est pas un projet qui concerne seulement le quartier du Perrier. C'est plus large que cela. Nous allons donc travailler avec Julien BEAUCHOT pour mobiliser un maximum de gens, à la fois du quartier, mais pas seulement, pour réfléchir sur ce nouveau quartier que certains iront habiter. »*

Projet phare du Nouveau Programme de National de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'Annemasse Agglomération – dans le quartier Perrier-Livron-Château Rouge - le projet de revitalisation du secteur de Château Rouge vise à la fois le développement d'une offre de logements diversifiée, permettant d'asseoir les objectifs de mixité sociale et de capter une partie de la croissance démographique du territoire, et la création d'une offre de locaux d'activités complémentaire à celle existante sur le territoire, intégrée en partie à un pôle de l'entrepreneuriat.

Dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU, la Ville a lancé début 2018 une étude urbaine de programmation sur ce secteur.

De plus, conformément aux engagements pris par le conseil municipal en date du 28 avril 2016 à travers l'approbation de la Charte des EcoQuartiers, 1ère étape de la démarche de labellisation mise en place par le Ministère de la Cohésion des Territoires et le Ministère de la transition Ecologique et Solidaire, la Ville souhaite développer un nouveau quartier durable répondant au mieux aux 20 engagements de ladite Charte.

Le projet d'EcoQuartier de Château Rouge a pour objectifs :

- > d'assurer une mixité des fonctions et des typologies de logements,
- > de créer des liens vers le quartier du Perrier-Livron-Château Rouge et vers le centre ville,
- > de valoriser la façade urbaine sur l'avenue de Verdun, dans la perspective de l'arrivée du tramway,
- > de valoriser les espaces verts, conserver et renforcer l'identité verte du site et les circulations piétonnes existantes,
- > de créer un aménagement en adéquation avec l'urbanisme actuel du secteur et avec les prescriptions du PLU (morphologie et hauteur des bâtiments du R+3 au R+5),
- > de proposer une perméabilité des accès et des vues,
- > de compléter le maillage routier et la mobilité douce avec la prolongation de l'avenue Lucie Aubrac au cœur de l'EcoQuartier (voie bus, voitures et cycles),
- > d'améliorer la clarté des tracés et l'usage des espaces publics,
- > de renforcer la mixité sociale dans le périmètre NPNRU : création d'environ 360 logements en accession dont 15 en accession sociale.

Pour réaliser ce quartier, la Ville aura recours à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cette procédure implique l'élaboration :

- d'un dossier de création qui comportera un rapport de présentation, un plan de situation, le périmètre de l'opération et précisera si la part communale de la taxe d'aménagement sera exigible ou non,
- d'un dossier de réalisation qui comportera le projet de programme des équipements publics à réaliser, le projet de programme de construction et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

Avant d'approuver le dossier de création de la ZAC, conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, il est nécessaire de réaliser une concertation avec les habitants et d'en fixer les objectifs et les modalités. Les modalités de concertation doivent permettre au public, pendant une durée suffisante et avec des moyens adaptés, d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions.

Il est proposé de procéder à cette concertation selon les modalités suivantes :

- 1 réunion publique qui présentera le projet et proposera différents ateliers thématiques,
- 1 présence sur le marché du Perrier pour présenter l'opération et 1 présence sur le marché du centre ville
- 3 ateliers ouverts aux habitants et acteurs locaux :
  - sur l'aménagement de la place du cirque (forme et positionnement des bâtiments, espaces publics...),
  - sur les espaces publics (paysage, accessibilités, usages...),
  - sur les mobilités douces (cheminements piétons, vélos...).
- 1 réunion publique permettant de restituer le travail des ateliers et de présenter les adaptations en découlant, à apporter au projet.

Les dates et lieux des réunions publiques et des ateliers seront publiés sur le site internet de la Ville et feront l'objet d'un affichage dans les locaux de l'Hôtel de Ville et à la "Maison du Projet du renouvellement urbain du Perrier-Livron-Château Rouge" créée au sein de la Maison Nelson Mandela.

Par ailleurs, une communication sera effectuée via la presse locale (communiqué de presse dans Le Messager et Le Dauphiné Libéré) ainsi que dans les bulletins municipaux et sur les panneaux d'affichage de la Ville. Des registres et un dossier de présentation seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et à la Maison du Projet du renouvellement urbain pour recueillir les avis et propositions des habitants.

Le dossier de présentation pourra également être consulté sur le site internet de la Ville et les habitants pourront formuler leurs avis et propositions par courriel sur une adresse dédiée.

Ceci exposé,

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la concertation prévue par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme selon les modalités exposées ci-dessus.

**Monsieur le Maire** : « *Il y a peut-être des questions complémentaires ? Pas de questions particulières ? Nous pouvons donc proposer au vote la validation de ces modalités de concertation. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M. Ritzenthaler et Mme Luho qui s'abstiennent,

**DECIDE** de procéder à la concertation prévue par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme selon les modalités exposées ci-dessus.

**Monsieur le Maire** : « *Nous avons les abstentions de Monsieur RITZENTHALER et de Madame LUHO. Ce n'est pas parce que vous ne voulez pas de concertation ?* »

**Michel BOUCHER** : « *Il ne peut pas être très précis avant la concertation.* »

**Monsieur le Maire** : « *Il ne peut pas être précis avant la concertation. C'est le principe, mais nous enregistrons votre vote. Monsieur BOUCHER, nous créons une servitude de passage entre la rue du Joroux et le groupe scolaire des Hutins.* »

## **Urbanisme et Foncier**

### **11) Création d'une servitude de passage entre la rue du Joroux et le groupe scolaire des Hutins**

**Rapporteur : Michel BOUCHER**

**Michel BOUCHER** : « *Vous vous rappelez que nous avons vendu, il y a quelque temps, une parcelle assez cher. Je vous rappelle que vous m'aviez félicité pour le prix de vente.* »

**Monsieur le Maire** : « *Nous l'avions bien vendue. Nous pouvons vous féliciter à nouveau, Monsieur BOUCHER.* »

**Michel BOUCHER** : « *Elle se situe rue du Joroux et a été vendue à la société COGEDIM. Nous souhaitons garder la servitude, c'est-à-dire le cheminement qui mène à l'école des Hutins depuis la rue du Joroux. C'est un cheminement existant. Nous avons donc la création d'une servitude perpétuelle. Cela doit être le nom qu'on lui donne. Juste pour information, en dessous de cette servitude, il y aura des parkings souterrains. Les parkings souterrains passent sous cette servitude, c'est pour cela que nous sommes dans un système de servitude. Nous gardons donc le cheminement actuel, parce que ce passage est infiniment utile pour se rendre à l'école des Hutins.*

*Je vous rappelle le nouveau fonctionnement de l'école des Hutins. Vous avez vu qu'elle avait été coupée au centre. Cela n'est peut-être pas tout à fait en son centre, mais elle a été coupée. Nous pouvons y entrer depuis la rue de l'Annexion et depuis la rue du Joroux sur l'arrière. Pour avoir travaillé longtemps dans cette école, cette rénovation de bâtiment est une vraie réussite. Nous n'avions honnêtement pas prévu ou imaginé cette césure au départ, puisque c'est le maître d'œuvre qui nous l'a proposée. Les enfants qui attendaient auparavant avec leurs parents le long de la rue de l'Annexion, qui n'était pas très sympa, se retrouvent maintenant dans un endroit sécurisé et convivial. Je pense que nous avons vraiment apporté quelque chose à cette école d'un point de vue urbain.* »

Par délibération en date du 5 avril 2018, le conseil municipal a approuvé les conditions et modalités de vente des biens communaux sis 11 rue du Joroux à Annemasse, cadastrés section B n° 2369, au profit de la Société COGEDIM Savoies-Léman.

Dans le cadre de la délivrance du permis de construire, il a été convenu que le programme immobilier envisagé par la Société COGEDIM Savoies-Léman maintiendrait la présence du chemin piéton existant entre la rue du Joroux et la cour d'école du groupe scolaire Les Hutins, lequel se poursuit jusqu'au secteur Brassens. Celui-ci sera donc rétabli au-dessus de la dalle des garages de l'opération.

Il convient donc d'en garantir la pérennité par l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage piéton à usage public sur la parcelle cadastrée section B n° 2369 (fonds servant) au profit des parcelles communales cadastrées section B sous les n° 1510, 1512, 1520 et 1522 (fonds dominant). Cette servitude, consentie à titre gratuit, sera constituée dans l'acte notarié constatant la vente des biens par la Ville à la Société COGEDIM Savoies-Léman. Il est ici précisé que les frais d'entretien, de réparation et de réfection de ladite servitude resteront à la charge de la Ville d'Annemasse compte tenu de l'usage public du chemin.

Ceci étant exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage piéton à usage public sur la parcelle cadastrée section B n° 2369 (fonds servant) au profit des parcelles communales cadastrées section B sous les n° 1510, 1512, 1520 et 1522 (fonds dominant) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

**Monsieur le Maire** : « *Y a-t-il des questions sur cette servitude ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?* »

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**ACCEPTE** la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage piéton à usage public sur la parcelle cadastrée section B n° 2369 (fonds servant) au profit des parcelles communales cadastrées section B sous les n° 1510, 1512, 1520 et 1522 (fonds dominant) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous allons passer à la qualité des espaces et du patrimoine publics avec tout d'abord les installations de chauffage du secteur BCG du Perrier. Madame CUNY.* »

## **QUALITE DES ESPACES ET DU PATRIMOINE PUBLICS**

### **Énergie**

#### **12) Exploitation des installations de chauffage secteur BCG du Perrier – Règlement des prestations / Groupe scolaire La Fontaine**

**Rapporteur** : Agnès CUNY

**Agnès CUNY** : « *Pour mémoire, le secteur BCG est le secteur Brassens/Cézanne/Gauguin - ce n'est pas le vaccin - du Perrier.* »

Par délibération du 26 novembre 1987, la commune d'Annemasse a décidé de son adhésion à l'Association Foncière Urbaine (AFU) des secteurs BCG du Perrier, dont le but est la gestion de la chaufferie collective de ces secteurs.

Ainsi, le chauffage et l'eau chaude des bâtiments des secteurs BCG du Perrier sont produits par une chaufferie centrale. Le groupe scolaire La Fontaine, propriété de la commune d'Annemasse, est raccordé à ce réseau de chaleur.

L'AFU organise la gestion technique et administrative du service, à travers :

- une mission de syndic confiée actuellement à 4807 Immobilier,
- un contrat d'exploitation des installations primaires de chauffage.

Le dernier contrat en vigueur a été attribué par l'AFU à la société DALKIA le 1er juillet 2018 pour une durée de 10 ans.

Par courrier du 28 décembre 2018, la société DALKIA a sollicité la commune d'Annemasse pour effectuer la facturation des dépenses de chauffage directement à la commune d'Annemasse à travers une délégation de paiement.

Cette délégation de paiement permettrait à la société DALKIA d'émettre les factures dues par la commune d'Annemasse depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat d'exploitation, sans passer par l'AFU, dans un souci de simplification, et notamment sans intermédiaire entre l'exploitant (DALKIA) et l'abonné (la commune d'Annemasse).

Ceci exposé,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la délégation de paiement permettant à l'exploitant (DALKIA) de facturer directement les prestations liées au contrat d'exploitation des installations primaires de chauffage du groupe scolaire La Fontaine à la commune d'Annemasse sans passer par l'AFU ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au contrat primaire de la police d'abonnement et à la délégation de paiement.

**Monsieur le Maire** : « *Voilà, Il s'agit d'un contrat. Y a-t-il des questions sur ce contrat ? Pas de questions particulières ? Pouvons-nous adopter cette délibération à l'unanimité ?* »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** la délégation de paiement permettant à l'exploitant (DALKIA) de facturer directement les prestations liées au contrat d'exploitation des installations primaires de chauffage du groupe scolaire La Fontaine à la commune d'Annemasse sans passer par l'AFU ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au contrat primaire de la police d'abonnement et à la délégation de paiement.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Monsieur BOUCHER, nous passons au transfert de compétence concernant les ZAE.* »

**Voirie**

**13) Transfert de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE) à Annemasse Agglomération – Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers**

**Rapporteur : Michel BOUCHER**

**Michel BOUCHER** : « *Il y a deux délibérations concernant les ZAE. Nous passerons très peu de temps à les prendre mais elles ont pris des heures de discussions et de travail entre les communes et Annemasse Agglo. Il s'agit du transfert de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Économiques "annemassiennes". Nous aurions pu les appeler ainsi. Cela concerne la zone des Bandières, la zone des Buchillons, c'est-à-dire la partie annemassienne de la zone du Mont-Blanc qui se prolonge sur Ville-la-Grand, la zone des Grands Bois situé le long de l'aérodrome, de l'autre côté de la route de Thonon, ainsi que la partie en immeubles de la ZAC Étoile. Ce sont donc les zones concernées.* »

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 dite loi NOTRe consacre l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique local.

Elle supprime la notion d'intérêt communautaire qui encadrait la compétence en matière de Zone d'Activités Economiques (ZAE) et entraîne le transfert obligatoire des ZAE communales vers Annemasse Agglo. Annemasse Agglo et les communes ont identifié, par délibération concordantes à l'automne 2018, les ZAE faisant l'objet d'un transfert (« *je les ai mentionnées à l'instant* »).

Considérant que le Code général des collectivités territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence gestion et entretien des zones d'activités économiques ; et considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens meubles et immeubles présents sur les ZAE de la commune d'Annemasse, en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général, ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties, il est proposé l'approbation des procès-verbaux de mise à disposition des équipements du domaine public présents sur les ZAE de la commune.

Compte tenu de ces éléments,

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu la délibération d'Annemasse Agglo n° C-2018-0150 du 12 septembre 2018 organisant les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence,

Vu la délibération n° DG/AG/562934-187.2018 du 18 octobre 2018 de la commune d'Annemasse organisant les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition d'Annemasse Agglo des équipements du domaine public présents sur les ZAE de la commune d'Annemasse ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit procès-verbal.

**Michel BOUCHER** : « *Je signale juste qu'il faudra modifier le nom du signataire dans la convention, puisqu'en général, le maire et président Monsieur DUPESSEY ne signe pas deux fois. En général, je signe pour la commune.* »

**Monsieur le Maire** : « *Je ne peux pas signer deux fois. Absolument. Monsieur GACONNET.* »

**Maxime GACONNET** : « *Monsieur BOUCHER vient de dire ce que j'allais exprimer comme un étonnement, avec le fait d'avoir de doubles casquettes. Vous démontrez ce soir que vous êtes capable de changer rapidement de casquette, mais c'est vrai qu'il vaut mieux éviter de signer deux fois. Merci d'avoir signalé cette erreur Monsieur BOUCHER.* »

**Monsieur le Maire** : « *Mais je me porte très bien, Monsieur GACONNET. C'était manifestement une erreur. Vous savez que nous signons beaucoup de choses entre la Ville et l'Agglo. La règle dans toutes les collectivités de ce type impose que la Ville soit représentée par le premier adjoint. C'est sa délégation pleine et entière. Y a-t-il des questions sur les conséquences du transfert de compétence ? En effet, le transfert relève de la loi. Vous n'avez pas de questions ? Avez-vous des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition d'Annemasse Agglo des équipements du domaine public présents sur les ZAE de la commune d'Annemasse ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit procès-verbal.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous restons dans la même thématique, mais nous approuvons maintenant une convention de mutualisation pour l'entretien et la gestion des ZAE.* »

**14) Transfert de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE) à Annemasse Agglomération – Approbation de la convention de mutualisation pour l'entretien des ZAE situées sur la commune d'Annemasse**

**Rapporteur : Michel BOUCHER**

**Michel BOUCHER** : « *Nous transférons la compétence à Annemasse Agglo. Mais comment cela va-t-il se passer pour l'entretien ? Je vais vous l'expliquer sans vous lire toute la délibération. Cela ne va pas changer grand-chose. Ce sont toujours nos personnels qui vont continuer l'entretien de ces zones. Nous avons une convention mise en œuvre pour trois ans, à l'issue de laquelle il y aura un bilan entre Annemasse Agglo et les communes concernées pour faire éventuellement des ajustements. Les communes émettront chaque année une facture couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre, ainsi qu'un titre qui seront adressés à Annemasse Agglo en vue du remboursement des frais engagés par les communes pour ce nettoyage.* »

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 dite loi NOTRe consacre l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique local. Elle supprime la notion d'intérêt communautaire qui encadrait la compétence en matière de Zone d'Activités Economiques (ZAE) et entraîne le transfert obligatoire des ZAE communales vers Annemasse Agglo. Annemasse Agglo a identifié, par délibération n° C-2018-0150 du 12 septembre 2018, les ZAE faisant l'objet d'un transfert.

Annemasse Agglo, accompagnée des communes, a récapitulé les besoins d'entretien pour ces zones.

Dans la mesure où, dans les communes précédemment compétentes, aucun agent n'était dédié de manière exclusive à l'entretien des zones d'activité, les communes ont vocation à conserver les moyens humains et matériels permettant l'entretien des zones.

Aussi, il est proposé de mettre à disposition d'Annemasse Agglo ces moyens pour continuer à assumer ces missions, dans le cadre d'une démarche de mutualisation.

En application des dispositions des articles L 5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales, Annemasse Agglo confiera à la commune d'Annemasse, dans le cadre d'un service mutualisé et selon les modalités prévues par la présente convention, certaines opérations d'exploitation et d'entretien des espaces publics des ZAE.

L'objet de cette convention est :

- d'organiser les modalités de mise en œuvre de service mutualisé ;
- de définir le cahier des charges d'intervention des services communaux sur les espaces relevant de la compétence d'Annemasse Agglo ;
- d'organiser la coordination entre les communes et Annemasse Agglo sur les ZAE en précisant les rôles et limites de responsabilité réciproques.

Cette convention est mise en œuvre pour 3 ans à compter du 01/01/2018, période à l'issue de laquelle un bilan sera tiré par les services d'Annemasse Agglo en lien avec les communes pour mise en place d'éventuels ajustements.

Les communes émettront chaque année une facture, couvrant la période du 01/01 au 31/12 et un titre qui seront adressés à Annemasse Agglo. Pour permettre de respecter le principe d'annualité budgétaire, le titre sera émis une fois par an, au plus tard le 15 novembre.

Le montant des dépenses d'entretien a été fixé conjointement suite à l'étude effectuée par la société Immergis, et a été déterminé sur la base du tableau joint en annexe aux conventions. Ce montant est forfaitaire. Néanmoins en cas d'événement exceptionnel demandant des coûts d'entretien bien supérieurs au calcul forfaitaire, une rencontre sera organisée pour trouver une solution équitable à cette situation exceptionnelle.

Ceci exposé,

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu l'article L5211-4-1- II du Code général des collectivités territoriales, relatif à la création de service commun,

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-3569 du 5 décembre 2007 portant fusion de la Communauté de Communes des Voirons et de la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne,

Vu la délibération n° C-2018-0150 du 12 septembre 2018 du Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo organisant les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence,

Vu la délibération du conseil municipal n° DG/AG/562934-187.2018 du 18 octobre 2018 approuvant les conditions du transfert des ZAE,

Vu la délibération du conseil municipal n° FIN/AG/567207-219.2018 du 20 décembre 2018 fixant les attributions de compensation,

Vu l'avis favorable du Comité Technique (CT) d'Annemasse Agglo en date du 4 octobre 2018,

Vu l'avis favorable du Comité Technique (CT) de la commune d'Annemasse en date du 08 mars 2019,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui procède à l'évaluation des charges transférées, en date du 4 octobre 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention d'entretien des voiries des ZAE de la commune d'Annemasse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Monsieur le Maire** : « *L'Agglo paye l'entretien réalisé par la Ville. C'est la même chose pour les autres communes.* »

**Michel BOUCHER** : « *Cela ne paraît pas, mais cela a pris du temps.* »

**Monsieur le Maire** : « *Tout à l'heure, Monsieur BENOIST disait qu'il n'y avait pas d'opposition à l'Agglo. S'il n'y a pas d'opposition, il y a au moins du débat. Je peux vous le dire, et c'est une bonne chose. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?* »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le projet de convention d'entretien des voiries des ZAE de la commune d'Annemasse ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous passons à l'animation du territoire et à la culture. Monsieur LOUAAR, un document important sera signé dans peu de temps. Il s'agit d'une convention de soutien conjoint régional et transfrontalier. Il faut que nous délibérions. Je vous laisse la parole.* »

#### **ANIMATION DU TERRITOIRE**

##### **Culture, International et Citoyenneté**

##### **15) Soutien à la Compagnie de danse 7273 - Convention de soutien conjoint régional et transfrontalier 2019-2021 et versement d'une subvention à la Compagnie**

**Rapporteur** : Nabil LOUAAR

**Nabil LOUAAR** : « *Merci Monsieur le Maire. Vous avez dit l'essentiel. Non, je plaisante. Vous avez commencé le conseil en parlant du Grand Genève de la solidarité. Nous sommes ici dans le Grand Genève de la culture, puisqu'il s'agit de soutenir*

*une compagnie de danse. Vous allez voir qu'elle n'a pas réellement besoin de nous financièrement car elle est déjà très largement implantée. Mais elle nous permet d'être au cœur du transfrontalier et de partager avec nos voisins suisses ce fameux lien que la culture permet.*

*Cette compagnie s'appelle "7273". C'est un couple qui est né en 1972 et 1973. Ils s'appellent Laurence YADI et Nicolas CANTILLON. C'est une compagnie d'une grande renommée internationale. Elle est connue un peu partout mais un peu moins chez nous. Cela ne saurait tarder puisqu'elle est en résidence à Château Rouge pour trois ans. Elle sera en spectacle à Château-Rouge le 9 avril. Ce sera d'ailleurs la soirée de signature de cette fameuse convention. Cette convention a l'originalité de mêler beaucoup de monde : la République et canton de Genève, la Ville de Genève, l'État français à travers la DRAC (la Direction Régionale des Affaires Culturelles) et nous-mêmes, par le biais de Château Rouge. Dans le cadre de notre Délégation de Service Public, des missions seront confiées à cette compagnie.*

*Ce qui est très intéressant pour nous, c'est que cette compagnie va nous permettre de consolider nos actions en direction des publics que nous appelons "empêchés" et qui ne s'autorisent pas encore à assister à ce type de création artistique. Cela va aussi tout simplement permettre d'aller à des spectacles et peut-être même de pratiquer. C'est donc une réelle opportunité pour nous. Il faut savoir que ce n'est pas une dépense nouvelle puisque nous sommes dans le cadre du budget Citoyenneté de 10 000 euros. C'est donc une enveloppe au sein de laquelle nous allons proposer une subvention de 5 000 euros annuels sur les trois années. Pour vous donner une idée, sur les trois années de convention avec les partenaires que j'ai cités tout à l'heure, nous arrivons à 1,5 million de francs suisses. Nos 5 000 euros font figure d'opportunité pour la Ville plutôt que d'opportunité pour la compagnie. C'est une expérience assez particulière, avec des influences multiculturelles. Nous savons qu'Annemasse est assez bien représentée de ce côté. Nous continuons donc à avancer sur le transfrontalier de la culture et sur la création artistique tout court. »*

Dans le cadre du soutien aux compagnies à rayonnement régional, national et international, la République et Canton de Genève, l'Etat français (DRAC), la Ville de Genève, la Ville d'Annemasse et Château Rouge souhaitent s'associer pour soutenir la Compagnie de danse 7273, sous la forme d'une "convention de soutien conjoint transfrontalier" pour les années 2019-2020 et 2021.

Depuis sa création en 2003 par un couple de danseurs installé sur le territoire, la Compagnie 7273 a créé une vingtaine d'oeuvres qui ont fait l'objet de tournées internationales et remporté plusieurs prix, dont le Prix Suisse de la Danse et de la Chorégraphie.

La Compagnie 7273 bénéficie depuis 2009 d'une Convention de soutien conjoint de la Ville de Genève, de la République et du Canton de Genève et de Pro Helvetia, fondation suisse pour la culture. La Ville et le Canton de Genève souhaitent poursuivre et développer ce soutien.

Du côté de l'Etat français, la DRAC, intéressée par l'aspect novateur de cette convention de soutien à une compagnie en résidence au sein d'une scène conventionnée comme Château Rouge, souhaite s'associer à cette démarche.

Annemasse et plus particulièrement Château Rouge, figurent parmi les premiers soutiens aux deux chorégraphes. L'accompagnement des compagnies artistiques est un axe fondamental du projet de Château Rouge. Il recouvre notamment la mise en place d'une politique de résidence d'artistes et de soutien à la création dans l'établissement et sur le territoire, dans une perspective régionale et transfrontalière.

En conséquence, l'accueil en résidence de la Compagnie 7273 à Château Rouge pour les années 2019 à 2021 s'inscrit dans le cadre de cette politique de développement culturel du territoire transfrontalier, visant à mettre en relation la population et les différents acteurs locaux avec la démarche de la compagnie. Son travail, influencé par différents courants esthétiques, s'enracine dans un multiculturalisme qui prend tout son sens à Annemasse et sur le Grand Genève.

A côté des missions ordinaires de création-diffusion-médiation confiées à la Compagnie par Château Rouge au titre de la Délégation de Service Public, cette résidence d'artistes offre une réelle opportunité pour la Ville de mener un travail spécifique sur le terrain, en direction des publics éloignés, dans le cadre du développement social et urbain. A ce titre, mission est donnée à la Compagnie de mettre à profit son expérience pour travailler avec les habitants des quartiers et s'adresser prioritairement aux publics éloignés.

Ce travail, à la croisée de la culture et de la politique de la ville, s'inscrit pleinement dans la démarche menée par la Ville dans le cadre de « La Fabrique du Citoyen », dispositif voté par le conseil municipal le 30 juin 2016.

Le soutien de la Ville d'Annemasse sera formalisé par le versement d'une subvention annuelle à la compagnie 7273, sous réserve du vote du budget par le conseil municipal.

Pour l'année 2019, il est proposé de verser un montant de 5.000 € (cinq mille euros) à la Compagnie 7273.

Ceci exposé,



Il est proposé au conseil municipal :

- de valider l'engagement de la Ville d'Annemasse dans la Convention de soutien conjoint régional et transfrontalier 2019-2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- de verser à "L & N production COMPAGNIE 7273" une subvention d'un montant de 5.000 € (cinq mille euros) pour l'année 2019.

La dépense en résultant sera imputée au compte 6574 du budget de la Ville.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Y a-t-il des interventions ou des demandes d'explications ? Pas de demandes particulières ? Monsieur LOUAAR a commencé à parler du Grand Genève de la culture. Je crois que c'est un exemple vraiment fort de ce qui est en train de se passer sur le Grand Genève. Nous avons souvent dit que le Grand Genève, c'était des infrastructures. Aujourd'hui à midi, je travaillais avec le conseiller d'Etat Thierry APOTHELOZ sur la politique de la Ville. Il se passe quelque chose dans le Grand Genève, sur ce que nous sommes quelques-uns à appeler la chair autour des grandes infrastructures. Voilà un exemple, et c'est tout à fait réjouissant. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**VALIDE** l'engagement de la Ville d'Annemasse dans la Convention de soutien conjoint régional et transfrontalier 2019-2021 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

**DECIDE** de verser à "L & N production COMPAGNIE 7273" une subvention d'un montant de 5.000 € (cinq mille euros) pour l'année 2019.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Monsieur LOUAAR, nous passons aux subventions aux associations culturelles et diverses.* »

**16) Associations à caractère culturel et associations diverses - Versement des subventions – Année 2019**

**Rapporteur : Nabil LOUAAR**

**Nabil LOUAAR** : « *Nous revenons donc sur ces questions de subventions à notre tissu associatif, culturel et autres. Vous avez la liste des diverses associations. Nous allons éviter de passer en revue les chiffres, d'autant plus qu'ils ne changent pas par rapport à l'année dernière, à l'exception de la Villa du Parc, et en tenant compte des discussions que nous avons eu les années précédentes sur les fameux critères d'attribution.*

*Je crois qu'il est important de rappeler que nous avons toujours une vision de la vie de nos associations liée à l'impact qu'elles ont sur la vie des citoyens. Quels sont les indicateurs financiers ? Quelle est la qualité de leur gestion ? Il y a aussi les critères culturels, la qualité artistique, l'évaluation de la pertinence de leur projet et de leur pratique culturelle.*

*Cela n'est pas nouveau, mais je voudrais quand même ajouter que sur cette démarche qui consiste à affiner notre regard sur ces associations et l'accompagnement que nous leur apportons, il y a un travail en cours. Il y a un nouveau travail à l'échelle de la ville, avec la mise en place en 2018 d'un nouveau circuit pour le traitement des demandes de subventions. Je le dis sous couvert d'Annie DERÔME, qui a un regard particulier sur la vie associative. Il y a eu la mise en ligne sur le site de la Ville d'un formulaire un peu plus complexe, au bon sens du terme, à compléter en ligne. Cela permet aux services référents et des finances une analyse un peu plus fine encore.*

*Je m'empresse néanmoins de préciser que tous les passages à la moulinette financière des associations ne se substitueront jamais à une sorte de subjectivité qui permet de considérer ou non l'importance du rôle de ces associations dans la ville. Il persistera toujours un regard particulier, je n'ose pas dire "politique", ou alors au sens noble du terme. Les villes n'ont pas toutes le même rapport aux associations culturelles. Nous connaissons certaines villes qui laissent plus ou moins de marge, qui sont un peu plus contraignantes avec certains types d'associations.*

*Encore une fois, il ne s'agit pas d'être dans une approche strictement financière, même si nous nous assurons du parfait fonctionnement et de la parfaite gestion de ces associations. Je peux vous dire que nous avons encore un tissu associatif stable qui fonctionne de manière très riche sur le territoire. Je vous invite entre autres à aller voir les spectacles de nos théâtres amateurs ou de voir ce que les associations proposent sur la ville.* »

Compte tenu de l'implication des associations listées ci-après dans l'animation de la Ville, de leurs projets pour l'année 2019 et de leur contribution active à la politique culturelle menée par la Ville, il est proposé au conseil municipal de verser les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION	IMPUTATION	OBSERVATIONS
VILLA DU PARC (solde)	118 500,00 €	6574 322	Avance de subvention de 34 500€ attribuée par délibération du 24 janvier 2019
ACCMA – Association des Concerts du Conservatoire de Musique d'Annemasse	4 000,00 €	6574 311	/
CHOEUR RENAISSANCE	800,00 €		/
FBI Prod. (solde) – Il Fallait Bien Innover Production	6 000,00 €		Avance de subvention de 2 000 € attribuée par délibération du 24 janvier 2019.
LUSTIG'MUSIC	7 000,00 €		/
NAMASCAE LEMANIC MODERN ENSEMBLE (solde)	3 750,00 €		Avance de subvention de 1 250€ attribuée par délibération du 24 janvier 2019.
OVVA (solde) – Orchestre à Vent de la Ville d'Annemasse	19 125,00 €		Avance de subvention de 6 375€ attribuée par délibération du 24 janvier 2019.
FOX COMPAGNIE (solde)	9 000,00 €	6574 313	Avance de subvention de 3 000 € attribuée par délibération du 24 janvier 2019.
THEATRE DU TORRENT	6 900,00 €		/

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION	IMPUTATION	OBSERVATIONS
BIBLIOTHEQUE SONORE / DONNEURS DE VOIX	500,00 €	6574 020	/
FEDERATION DE LA LIBRE PENSEE	200,00 €		/
LETTRES FRONTIERES	3 600,00 €		/
UNIVERSITE POPULAIRE	700,00 €		/

Les dépenses en résultant sont inscrites au budget primitif 2019.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Vous avez donc la liste des associations. Monsieur GACONNET.* »

**Maxime GACONNET** : « *Merci, Nabil. LOUAAR, pour ces précisions. C'est vrai que beaucoup de ces associations contribuent au rayonnement de la ville et, à ce titre, il faut que la Ville les accompagne. Par contre, nous sommes toujours un petit peu embêtés concernant l'aspect financier et la mise en place. Nous faisons pleinement confiance aux services, mais c'est vrai que nous aimerions avoir un peu plus de concret et de renseignements sur lesquels nous appuyer. Nous pouvons être d'accord ou pas d'accord sur toute la liste présentée. En ce qui nous concerne, nous ne voterons pas contre, parce que nous ne sommes pas contre la culture. Nous nous abstiendrons d'un point de vue organisationnel, comme nous l'avons fait déjà depuis le début du mandat.* »

**Monsieur le Maire** : « *Si vous souhaitez un vote séparé, nous pouvons séparer chaque vote. Vous n'avez pas d'autres interventions ? Monsieur RIGAUD.* »

**Gilles RIGAUD** : « *Personnellement, je n'ai rien contre aucune association, mais comme je n'ai pas participé à l'élaboration de l'ancien budget, je m'abstiendrai pour des raisons qui me sont personnelles.* »

**Monsieur le Maire** : « *Monsieur BENOIST.* »

**Jean-Pierre BENOIST** : « C'est affreux, je vais m'abstenir, Monsieur le Maire. Je vais encore devoir m'abstenir. Je regrette que nous ne passions pas la Villa du Parc à la moulinette que vous évoquiez. Je trouve que ce serait une excellente idée, mais vous ne l'avez pas proposée, alors je vais devoir m'abstenir. »

**Monsieur le Maire** : « Je connais votre enthousiasme pour l'art contemporain, Monsieur BENOIST ! »

**Jean-Pierre BENOIST** : « Cela peut faire une belle œuvre ! »

**Monsieur le Maire** : « Voilà, cela peut faire une belle œuvre ! Pour être sérieux, je veux bien qu'il y ait des explications. Mais je reviens sur ce que Monsieur LOUAAR a dit et qui constitue un point fort de notre politique majoritaire ici autour de cette table. La culture n'est pas un outil d'ajustement. La culture, c'est du lien social. La culture, c'est l'ouverture sur l'autre, c'est la connaissance. C'est pourquoi nous n'avons rien passé à la moulinette. Nous avons par contre vérifié que chaque association effectue véritablement le travail réalisé. La culture, c'est quelque chose d'essentiel. Je me dis toujours que dans le fait de dire "La culture, je suis pour, mais..." , le mot "mais" me gêne toujours. Je voulais le dire, non pas par rapport aux arguments que vous avez développés, mais parce que cela me fait plaisir de le dire. Monsieur LOUAAR. »

**Nabil LOUAAR** : « Je vous avais épargné quelques détails autour de la Villa du Parc, mais je ne voudrais pas que Monsieur BENOIST reste frustré ce soir. Je vous dirai donc quand même un petit mot sur la Villa pour vous signaler à quel point elle vit quelque chose de particulièrement important en ce moment puisqu'elle est en passe d'obtenir un label, Monsieur BENOIST. Il s'agit d'un label de reconnaissance nationale du "Centre d'Art d'Intérêt National". C'est un label particulièrement précieux. Vous vous rappelez peut-être que Château Rouge a obtenu la "scène conventionnée" il y a deux ans. C'était à la fois une reconnaissance de l'État, une reconnaissance artistique, et en même temps une aide supplémentaire. La Villa du Parc est donc en train de prendre cette voie dans son domaine, avec une réelle reconnaissance.

Pour terminer sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, c'est vrai que plus j'entends les remarques sur la Villa du Parc, plus je suis étonné. Nous sommes quand même à la cinquième année de mandat. Nous commençons donc à les connaître. Je prends tout le monde à témoin sur une remarque toute simple : ne trouvez-vous pas que nous en demandons davantage à ce type d'établissement qu'à d'autres ? Comme s'il fallait en permanence montrer patte blanche, comme s'il y avait une espèce de degré artistique au-delà duquel nous ne pouvions pas aller. J'attire votre attention sur ce point, ce n'est pas pour vous inciter à apprécier ou pas la Villa du Parc.

J'avoue être un spectateur un peu médiocre. Si je ne suis pas accompagné dans une exposition, j'ai plutôt tendance à être perdu. Mais ne sommes-nous pas là exactement à l'endroit où nous avons envie de faire vivre la question artistique ? C'est-à-dire que nous sommes malmenés, nous ne sommes pas forcément dans la compréhension, mais nous essayons d'avancer. Il ne me viendrait pas à l'idée de considérer qu'un art comme le théâtre ne soit pas forcément souhaitable dans une ville. Il ne me viendrait pas à l'idée que ce soit du gâchis ou une forme de gaspillage. C'est ma seule remarque. Voyez comment nous nous autorisons des choses avec l'art contemporain que nous ne nous autorisons pas avec les autres domaines artistiques. C'était simplement une remarque qui montre à quel point nous avons besoin d'aider des structures comme la Villa du Parc. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Monsieur LOUAAR. Mais vous avez lancé le débat sur la Villa du Parc, cela fait réagir Monsieur BENOIST à qui je redonne la parole. »

**Nabil LOUAAR** : « Ce n'est pas ma faute. »

**Jean-Pierre BENOIST** : « Mon Dieu, que de catastrophes vous nous avez annoncées ce soir s'agissant de cette Villa ! J'ai beaucoup de peine pour Michel AUDIARD qui doit se retourner dans sa tombe chaque fois qu'il entend parler de la Villa du Parc dans son probable paradis. Je suis très triste pour lui. Souvenez-vous que Michel AUDIARD disait "L'art moderne, c'est une escroquerie". Il parlait plutôt de la peinture abstraite. »

**Monsieur le Maire** : « Mais il n'a pas dit que des choses fortes, Michel AUDIARD. Il a eu de beaux dialogues, mais quelquefois, on peut dire des bêtises dans un dialogue. Monsieur GACONNET. »

**Maxime GACONNET** : « Par rapport à la Villa du Parc, à titre très personnel, j'avais la même position que Jean-Pierre BENOIST en début de mandat. J'essaye autant que possible d'y aller pour les vernissages. Je ne peux pas dire que je ne suis pas très dubitatif, parce que comme l'a dit Nabil LOUAAR, il faut se faire violence pour essayer de comprendre. Maintenant, s'il y a bien une chose qu'il ne faut pas oublier, et notamment à Annemasse, c'est l'image de la Ville. Cela doit aussi être une de nos priorités. Même si, malheureusement, la Villa du Parc ne rayonne pas forcément en interne dans le microcosme annemassien, elle a une visibilité nationale. Le label viendra ici pour le prouver. Mais elle a également un rayonnement sur le Grand Genève de la culture. Je m'excuse de m'être absenté quand vous parliez de la compagnie précédente, mais il est vrai que cela va dans le même sens. C'est-à-dire qu'à un moment donné, nous essayons de faire le Grand Genève politiquement et au niveau de la mobilité, avec tout ce que nous essayons de mettre en place, mais le Grand Genève de la culture s'impose aujourd'hui à travers les moyens donnés, à la fois à Château Rouge, à la Bâtie et à d'autres lieux. Même si au départ j'étais assez réfractaire à la Villa et à ce qu'elle pouvait produire, les années passant ont réussi à me convaincre de son intérêt et de son rayonnement national. »

**Monsieur le Maire :** « Je vous remercie pour votre intervention. Je trouve que ce sont des choses importantes. Vous voterez ou non les subventions, mais il est important d'avoir cet écho. Madame DENOS me dit qu'elle ne participe pas au vote pour la Lustig'Music. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M. Rigaud, M. Benoist, M. Gaconnet, Mme Mayca, M. Yesilyurt, M. Ritzenthaler et Mme Luho qui s'abstiennent et de Mme Denos qui ne participe pas au vote pour la subvention attribuée à l'association Lustig'Music,

**DECIDE** de verser les subventions de fonctionnement listées ci-dessus.

**Monsieur le Maire :** « Nous pouvons passer au commerce et à l'économie de proximité. Monsieur AEBISCHER. Nous avons présenté d'ailleurs hier l'Office de Commerce à l'Agglo. »

#### **Commerce et Économie de Proximité**

##### **17) Office de commerce – Projet de création d'un Office de Commerce / Désignation d'un représentant pour la Ville**

**Rapporteur : Christian AEBISCHER**

**Christian AEBISCHER :** « Je vais vous faire à peu près la même présentation. Excusez-moi pour ceux qui étaient là hier. Vous vous souvenez qu'en 2018, nous avons lancé une marque commerciale "Côté Annemasse". L'Agglo l'a lancée, avec deux buts : valoriser les commerces du cœur d'agglo et faire de la centralité la destination shopping du Grand Genève. Vous vous rappelez que ce que nous appelons "cœur d'agglo" représente non seulement le centre-ville d'Annemasse, mais aussi le secteur de la rue de Genève, avec Annemasse, Gaillard et Ambilly. Le deuxième objectif de cette marque commerciale "Côté Annemasse" est d'insuffler une dynamique et d'aboutir à une synergie de tous les acteurs concernés par l'attractivité commerciale de notre territoire. La campagne, ce sont donc des affiches que vous avez vues dans les villes. Elles ont été lancées en mars 2018. Vous avez retrouvé des affiches au printemps, au mois de juin, pour le Jeûne Genevois en septembre, et pour Noël. Vous en verrez d'autres la semaine prochaine.

Enfin, cette démarche commerciale de promotion "Côté Annemasse" montre que c'est une marque forte grâce à une visibilité sur les réseaux sociaux qui ne cesse de croître. Nous avons 1 129 abonnés à la page Facebook Côté Annemasse. C'est une marque attractive grâce à des campagnes de communication de plus en plus visibles. Certains d'entre vous le savent, il y a eu un affichage sur les tramways à Genève qui a été très remarqué et très apprécié. C'était d'ailleurs la première fois. C'est une marque partagée grâce à la mobilisation des commerçants qui s'approprient cette démarche. Entre 50 et 60 commerçants ont participé aux animations commerciales mises en place.

Les prochains enjeux de cette marque "Côté Annemasse" consistent à mettre en place une gouvernance pertinente pour assurer la pérennité de la marque sur notre territoire. Il est difficilement appréhendable qu'une marque d'animation commerciale ne soit pas portée par ou avec les commerçants. Il est donc indispensable que les commerçants soient partie prenante. Après études nombreuses et comparaisons avec les autres villes, il a été décidé que la solution la plus adaptée pour notre agglomération était la création d'un Office de Commerce, afin d'associer l'ensemble des acteurs du territoire au pilotage de la marque.

Le fonctionnement envisagé de cet Office du Commerce, c'est une association loi de 1901. Il aura la mission d'animer la marque "Côté Annemasse", mais aussi l'accueil de nouveaux commerçants, du service aux commerçants, des services aux clients et la prospection de concepts commerciaux novateurs. Il y aura éventuellement d'autres activités décidées par l'association.

Le budget annuel prévu s'élève à plus ou moins 150 000 euros répartis comme suit : 70 000 euros pour la communication, 70 000 euros pour les salaires, avec un permanent et un alternant, ainsi que 10 000 euros de frais de fonctionnement. La mise en place de cette structure nécessitera un financement public important la première année, mais c'est l'Agglo qui s'en charge. Il y a 80 % de fonds publics et 20 % de fonds privés. Cela fait environ 120 000 euros pour l'Agglo pour la première année. L'objectif est que le financement public soit dégressif sur les trois prochaines années grâce à la recherche de partenariats privés.

Le fonctionnement envisagé de cette structure est vraiment la volonté de rassembler au sein de l'association l'ensemble des acteurs mobilisés pour l'attractivité du cœur d'agglomération, donc les Fédérations et les Unions de Commerçants. Il est donc très important de dire que nous les rassemblons, mais elles continuent à exister indépendamment. Il est très important qu'Annemasse Commerces continue à exister avec ses buts propres et ses activités propres. Au sein de l'Office du Commerce, ils seront présents, avec des commerçants indépendants, les collectivités publiques, donc l'Agglomération, mais aussi les communes concernées dont Annemasse. C'est le but de cette délibération. D'autres acteurs institutionnels et

*privés contribueront aussi au dynamisme du tissu économique. Nous pensons bien sûr aux Chambres de Commerce et d'Industrie, aux Chambres des Métiers, à Annemasse Tourisme, à l'Office du Tourisme des Monts de Genève, et d'autres personnes publiques concernées par le commerce.*

*Concernant la composition des instances de l'association, le conseil d'administration et le Bureau devront refléter cette diversité et être suffisamment équilibrés entre les différents types de membres. La composition est décrite dans la délibération. Il est aussi important que le président de l'association soit issu des membres commerçants, fédéraux ou indépendants.*

*Les prochaines étapes consisteront à créer cet Office du Commerce. L'AG constitutive est prévue en mai. Ensuite, l'association élaborera un plan d'action, un budget prévisionnel et une demande de subvention à Annemasse Agglo. Annemasse Agglo rédigera une convention d'objectifs sur trois ans. Elle demandera à l'Office de Commerce de la respecter pour pouvoir verser la subvention. L'objectif est que le fonctionnement de l'Office du Commerce soit opérationnel en juin ou juillet. »*

**Monsieur le Maire :** « *Je vous propose Monsieur AEBISCHER comme représentant de la Ville. »*

L'Agglomération annemassienne est en cours de transformation du fait notamment de nombreux projets de transports structurants qui vont redessiner totalement le territoire dans les années à venir.

Cette évolution va fortement impacter le développement commercial du cœur d'agglomération, confronté également à de profondes mutations. En effet, bien qu'il bénéficie d'un important potentiel de marché (croissance démographique importante, contexte transfrontalier qui dote la zone de chalandise d'un pouvoir d'achat élevé), le cœur d'agglomération rencontre des difficultés qui fragilisent son dynamisme commercial (expansion du commerce de périphérie, hausse du taux de vacance des locaux commerciaux, développement du commerce en ligne).

Face à ces mutations, la communauté d'agglomération « Annemasse-Les Voirons Agglomération » a eu la volonté de soutenir le commerce de centralité en mettant en place une démarche de marketing commercial visant à élaborer, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire (commerçants et artisans, élus et partenaires institutionnels), une véritable stratégie de valorisation des commerces de proximité du cœur d'agglomération.

La marque « Côté Annemasse », lancée en mars 2018, est destinée à rendre plus visibles les atouts commerciaux du territoire et à ancrer dans la durée une image positive du cœur d'agglomération. Elle est le résultat de ce travail collectif qui a permis d'insuffler une dynamique et d'aboutir à une synergie de tous les acteurs concernés par l'attractivité commerciale du territoire.

Afin d'assurer la poursuite de cette dynamique, il est apparu nécessaire d'envisager la création d'une structure qui associerait l'ensemble des acteurs du territoire ayant participé au lancement de la marque précitée. Ainsi est née l'idée de créer un Office de Commerce, association de type loi 1901, qui apparaît comme la structure adéquate permettant de remplir cet objectif.

Le futur Office de Commerce aura pour principale mission de renforcer l'attractivité commerciale du cœur d'agglomération, notamment en faisant vivre la marque « Côté Annemasse » (campagnes de communication, animations commerciales).

Il sera composé de cinq types de membres appartenant aux collèges mentionnés ci-dessous :

- collège des membres fédéraux (fédérations ou unions de commerçants),
- collège des membres indépendants (commerçants indépendants, c'est-à-dire non affiliés à des unions de commerçants),
- collège des membres collectivités territoriales (couvrant toute ou partie de l'agglomération annemassienne),
- collège des membres institutionnels (intervenant sur le territoire de l'agglomération annemassienne),
- collège des membres partenaires (ayant un intérêt à la réalisation de l'Office de Commerce).

Le Conseil d'Administration du futur Office de Commerce se composera de 21 membres au maximum, répartis comme suit : 5 membres fédéraux, 4 membres indépendants, 5 membres collectivités territoriales, 4 membres institutionnels et 3 membres partenaires.

L'élection des membres dudit Conseil d'Administration interviendra dans les prochaines semaines, lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'association qui fixera, en outre, le montant des cotisations annuelles.

En vue de la constitution du futur Conseil d'Administration, il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant pour la Ville d'Annemasse, qui mène depuis plusieurs années une stratégie de développement urbain. Le dynamisme commercial du centre-ville en constitue l'un des piliers, en complément de son action en matière de création-rénovation des équipements et espaces publics, de développement des espaces verts et des aménagements paysagers, de modernisation de ses infrastructures de mobilité, en vue d'assumer sa position de ville centre d'agglomération de 90.000 habitants au sein de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève (950.000 habitants).

Ceci exposé,

Considérant que la création de ce futur Office de Commerce s'inscrit dans la politique menée par la Ville au titre de sa compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » et qu'il permettra de renforcer l'attractivité commerciale de son centre-ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de participer à la création du futur Office de Commerce,

Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner Monsieur Christian AEBISCHER pour représenter la Ville d'Annemasse au sein du collège des membres collectivités territoriales du futur Office de Commerce.

**Monsieur le Maire :** « Monsieur GACONNET. »

**Maxime GACONNET :** « Nous avons déjà eu le débat hier soir au sein de l'Agglomération. Il est vrai que l'effort a été fait par l'Agglomération sur la marque "Côté Annemasse". En tant qu'Annemassien et constatant le regain de dynamisme de l'association Annemasse Commerces, nous n'avons pas d'inquiétudes, mais nous sommes en droit de nous poser la question de savoir quel sera le rôle d'Annemasse Commerces dans ce "Côté Annemasse". J'ai évidemment une crainte pour toutes les animations qu'ils sont en train de réaliser, que ce soit la course des garçons de café ou toutes les animations qu'ils sont en train de mettre en place et qui nécessiteront peut-être un appui financier ou logistique de la Mairie d'Annemasse. Dans ce dynamisme annemassien, il s'agit que cet appui et cet accompagnement perdurent sans forcément qu'on leur réponde de passer par "Côté Annemasse", qui chapeautera tous ces événements.

Enfin, Monsieur AEBISCHER, vous êtes également conseiller délégué au commerce à l'Agglomération. Je pense très honnêtement que nous pourrions désigner une autre personne que vous, sans faire offense à votre personne. Aude DENOS représente également la thématique économie-commerce. Comme vous allez récupérer la même casquette que Monsieur AEBISCHER à l'Agglo, vous pourriez laisser une place supplémentaire à quelqu'un d'autre que Monsieur AEBISCHER. »

**Monsieur le Maire :** « Monsieur GACONNET, vous êtes vraiment très gentil aujourd'hui. Vous prenez la défense des élues dames de la majorité, mais encore une fois, elles sont très grandes et elles se défendent toutes seules. Madame DENOS n'est pas candidate. Nous avons travaillé ensemble. Nous ne l'avons pas évincée. Rassurez-vous, nous considérons à la pleine parité nos élues femmes. Je le dis avec le sourire, mais je trouve que ces rappels sur le rôle des femmes dans la majorité, au bout d'un moment, ça suffit.

Ceci étant, vous posez une question importante. Je l'ai dit hier soir, je pense ici au rôle des associations de commerçants. D'abord, il n'y en a qu'une, alors que "Côté Annemasse" concerne Gaillard et Ambilly. C'est donc une première donnée. Deuxièmement, et Monsieur AEBISCHER l'a très clairement dit, Annemasse Commerces conserve évidemment sa totale autonomie et sa totale initiative concernant les actions qu'elle va pouvoir mener. Il y aura des coordinations. Il y aura une cohérence. J'espère aussi qu'il y aura une dynamique avec « Côté Annemasse », mais cela n'empêchera pas Annemasse Commerces de faire son travail, d'être active, et cela n'empêchera pas la Ville d'avoir sa propre responsabilité. C'est un effort important fait par l'Agglo, y compris financier. C'est une vraie reconnaissance par l'Agglo, et par tous les élus de l'Agglo, de la centralité et de l'effort à réaliser dans ce domaine. Cela ne dégage pas totalement la Ville du travail qu'elle fait aux côtés d'Annemasse Commerces. Nous en sommes tout à fait conscients.

Enfin, pour vous rassurer sur la délégation, Monsieur AEBISCHER représentera la Ville d'Annemasse. Il y aura quelqu'un qui représentera la Ville de Gaillard, quelqu'un qui représentera la Ville d'Ambilly, et il y aura deux personnes autres que Monsieur AEBISCHER qui représenteront l'Agglo. En effet, il y a cinq représentants correspondant aux collectivités. Monsieur AEBISCHER n'aura pas deux casquettes. Il n'aura que la casquette représentant de la Ville. Monsieur AEBISCHER. »

**Christian AEBISCHER :** « Je voulais vous préciser au sujet des missions, que nous avons beaucoup réfléchi à cette question. C'est très important, et nous ne voulons pas que "Côté Annemasse" prenne du travail ou des fonctions d'Annemasse Commerces. C'est bien décidé. Je vous redis un peu les missions prévues. Il y a l'animation de la marque "Côté Annemasse". C'est clairement quelque chose qui est lancé et nouveau. Annemasse Commerces ne le faisait pas. Il y a l'accueil des nouveaux commerçants. C'est quelque chose qui manque au niveau global de dire quelles sont les règles, de souhaiter la bienvenue, pas uniquement à Annemasse, mais globalement sur le cœur d'agglomération. Il y a aussi des services aux commerçants. Il y a des services aux clients et la prospection de concepts commerciaux novateurs. Nous avons bien fait attention de ne pas parler de l'animation commerciale. Je pense à cette forte animation commerciale que fait Annemasse Commerces et qui est vraiment importante. Elle monte en puissance, et il est important de la laisser à Annemasse Commerces et de ne pas marcher sur ses plates-bandes. C'est clairement réfléchi et c'est dans ce sens que nous pouvons avancer. Ce sont des actions supplémentaires, mais surtout pas à faire à leur place. »

**Monsieur le Maire :** « Monsieur BENOIST. »

**Jean-Pierre BENOIST** : « Il y a quand même une difficulté dans ce projet, et nous pouvons parfaitement le comprendre. Vous avez d'ailleurs exposé hier soir des raisons tout à fait majeures. Il faut être bien conscient qu'il y a une difficulté pour le commerce dans les centres urbains. La difficulté n'est peut-être pas là. C'est peut-être de la philosophie, mais la difficulté est quelque part dans le dualisme entre le libéralisme contre l'économie dirigée. Nous nous orientons progressivement vers cela, c'est-à-dire vers des machines administratives. C'est une machine administrative qui va être créée, avec un budget. Ce n'est d'ailleurs pas rien. Le budget est relativement important. Cette machine administrative vient en quelque sorte comme une strate supplémentaire sur des éléments et des structures qui existent déjà. Je pense à la Maison de l'Économie. Accueillir les commerçants, je veux bien, mais la Maison de l'Économie existe aussi. Elle a des fonctions qui lui ressemblent étrangement. Nous pouvons nous poser la question : est-ce vraiment utile de s'engager dans cette voie qui est la voie de la constitution d'une nouvelle machine administrative ? Je n'ai pas dit "bureaucratique", j'ai dit "administrative". »

**Monsieur le Maire** : « Je ne vais pas reprendre notre débat d'hier soir, mais je pense d'abord que ce n'est pas une machine administrative. Ce sont des moyens humains apportés à une structure qui en aura forcément besoin pour démarrer. Ce sont d'abord des commerçants. Comme nous le disions hier, plusieurs personnes étant intervenues hier, il s'agit de l'action d'aide aux commerces de proximité. Nous aidons le commerce de proximité. Les commerçants ont leur association. "Côté Annemasse", c'est le commerce de proximité.

J'ajoutais que nous sommes dans une démarche d'aménagement du territoire. C'est parce qu'il y a des risques d'affaiblissement des centralités que nous faisons cet effort. C'est vrai partout en France. C'est heureusement un peu moins grave ici, mais si nous laissons faire, cela pourrait devenir difficile. Encore une fois, nous avons une chance, et les commerçants le savent bien : il faut résister jusqu'au 15 décembre, parce que l'arrivée du tramway et du Léman Express vont apporter une clientèle et un dynamisme au cœur de ville. Cela devrait lui permettre d'être en place pour résister à la pression extérieure des périphéries.

C'est un débat que nous pourrions continuer, mais j'espère que l'objectif sera atteint. Nous partons pour trois ans. S'il n'est pas atteint, nous pourrions faire des bilans et revenir sur notre décision. Nous ne votons pas ici la création de l'Office du Commerce, nous ne votons que la nomination de Monsieur AEBISCHER pour représenter la Ville. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M. Gaconnet, Mme Mayca et M. Yesilyurt qui votent contre,

**DESIGNE** Monsieur Christian AEBISCHER pour représenter la Ville d'Annemasse au sein du collège des membres collectivités territoriales du futur Office de Commerce.

**Monsieur le Maire** : « Madame LACHENAL souhaite faire une petite remarque. »

**Dominique LACHENAL** : « J'ai un esprit un peu taquin ce soir, excusez-moi Monsieur GACONNET. Pour revenir à votre remarque tout à fait légitime, ne vous inquiétez pas sur le fonctionnement démocratique de notre équipe. L'ensemble de l'équipe travaille en toute équité et en toute égalité. Aucune des conseillères présentes autour de la table n'est empêchée de travailler, de discuter ou de prendre position. C'est juste pour vous rassurer. »

**Maxime GACONNET** : « Je ne suis pas inquiet. Elle est plutôt soudée. »

**Monsieur le Maire** : « Oui, elle est plutôt soudée. Merci Monsieur... Comme vous n'avez pas le micro, je traduis vos paroles : "elle est plutôt soudée, contrairement à l'opposition.". Madame MAYCA. »

**Pascale MAYCA** : « Si je peux me permettre, notre décision de vote a porté surtout sur le fait que nous avons proposé autre chose que votre proposition, comme vous le dites assez souvent. Nous avons émis un autre choix, il est donc normal que nous votions à notre façon. Nous n'avons pas dit que vous n'aviez pas de démocratie dans votre équipe. Nous n'avons pas parlé de cela. Nous ne revenons pas sur ce sujet, mais nous vous avons soumis une proposition. »

**Monsieur le Maire** : « Vous avez proposé quelqu'un qui n'est pas candidat. Nous vous entendons, mais chacun assume ses positions devant l'opinion publique, devant les commerçants et devant tout le monde. Je n'ai pas de commentaire à faire. Vous avez voté contre la candidature de Monsieur AEBISCHER, nous l'enregistrons.

Je vous propose de passer à la suite, Madame DERÔME, sur l'association Lustig'Music. Ici encore, ce n'est pas de la brimade vis-à-vis de Madame DENOS, mais elle ne participera bien évidemment pas au vote. Madame DERÔME. »

**Événementiel et Vie associative****18) Association Lustig'Music – Subvention pour l'organisation du carnaval – Versement du solde****Rapporteur : Annie DEROME**

La ville d'Annemasse entretient avec l'association Lustig'Music des relations privilégiées dans le cadre de l'organisation de nombreux événements ou d'animations (« *particulièrement le carnaval qui aura lieu prochainement, les 6 et 7 avril* »).

Considérant l'intérêt local lié à une politique de développement de l'animation qui vise notamment à transformer l'image et l'attractivité de la Ville, et considérant que le programme d'actions présenté par l'association participe à cette politique, le conseil municipal a approuvé par délibération du 24 novembre 2016, une convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville et l'association pour une durée de 4 ans (2017-2020).

Cette dernière prévoit que la Ville apporte une contribution financière sous la forme d'une subvention sur la base d'un programme d'actions chiffrées par l'association, lequel inclut l'organisation du Carnaval.

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé les termes de l'avenant n°1 à ladite convention stipulant la modification de l'article 5 en fixant le montant de l'avance « dans la limite des 6/12èmes du montant annuel de la subvention de fonctionnement accordée » (« *et non plus des 3/12èmes, puisque le carnaval a lieu assez tôt dans l'année* »).

Aussi, une avance de subvention de 16 125 € a été attribuée à l'association pour cette manifestation par délibération du 24 janvier 2019.

Ceci exposé,  
Il est donc proposé au conseil municipal :

- de verser le solde de la subvention, soit 16 125 € (seize mille cent vingt-cinq euros), à l'association Lustig'Music.

La dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2019 - imputation 6574 / 024.

**Monsieur le Maire :** « *Avez-vous des questions sur cette subvention et sur le carnaval ? Monsieur RITZENTHALER.* »

**Patrice RITZENTHALER :** « *Je fais peut-être une erreur, mais il est écrit que "c'est une subvention sur la base d'un programme d'actions chiffrées par l'association". Est-ce que ce programme d'actions chiffrées existe réellement ?* »

**Annie DERÔME :** « *Bien sûr !* »

**Patrice RITZENTHALER :** « *A-t-il été publié ?* »

**Annie DERÔME :** « *Nous n'allons pas vous parler d'un programme d'actions chiffrées inexistant.* »

**Patrice RITZENTHALER :** « *Personnellement, je ne l'ai jamais vu.* »

**Annie DERÔME :** « *Il n'y a pas de problème. Vous pouvez le consulter.* »

**Patrice RITZENTHALER :** « *Cela aurait été bien qu'il soit publié en même temps que la demande. Il existe donc.* »

**Annie DERÔME :** « *Bien sûr !* »

**Patrice RITZENTHALER :** « *Mais est-il disponible ? Faut-il le demander pour l'avoir ?* »

**Monsieur le Maire :** « *Vous l'aurez. Ne vous gêchez pas la surprise de ce carnaval !* »

**Patrice RITZENTHALER :** « *Non, mais j'ai dit que, sauf erreur de ma part, je n'ai jamais vu ce programme.* »

**Annie DERÔME :** « *Nous vous le ferons passer.* »

**Patrice RITZENTHALER :** « *Merci.* »

**Monsieur le Maire :** « *Et le carnaval c'est aussi de la surprise, c'est donc un peu embêtant si nous communiquons partout les actions qui auront lieu. Mais vous pourrez avoir ce programme et j'espère que vous serez nombreux au carnaval. Ce n'est pas ce week-end, mais le week-end prochain. Il y a autre chose ce week-end. Monsieur RIGAUD.* »



**Gilles RIGAUD** : « *Monsieur le Maire, permettez-moi de voter pour.* »

**Monsieur le Maire** : « *Mais je vous permets tout ce que vous voulez, Monsieur !* »

**Gilles RIGAUD** : « *En fin de compte, je m'étais abstenu lors du vote du 24, mais c'est une fête populaire où tous les Annemassiens sont appelés à participer, les petits et les jeunes aussi. C'est un des temps forts de cette ville d'Annemasse. Je n'espère qu'une chose, c'est que le beau temps sera avec nous.* »

**Monsieur le Maire** : « *Très bien. Monsieur RIGAUD, je respecte vos votes, mais sachez quand même que la culture, ce sont aussi des fêtes populaires. Je vous propose donc de passer au vote sur cette subvention. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M. Ritzenthaler et Mme Luho qui s'abstiennent et de Mme Denos qui ne participe pas au vote,

**DECIDE** de verser le solde de la subvention 2019, soit 16 125 € (seize mille cent vingt-cinq euros), à l'association Lustig'Music.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Je vous propose une délibération qui concerne les Trophées du Genevois Français, avec un sous-titre : "Ils s'engagent pour le territoire Annemassien !".* »

**19) Les Trophées du Genevois français - « Ils s'engagent pour le territoire Annemassien ! » - Approbation du protocole de partenariat à intervenir entre le Groupe Dauphiné Média et la Ville pour l'organisation de l'événement et financement du Trophée "Coup de Coeur de la Ville"**

**Rapporteur : le Maire**

**Monsieur le Maire** : « *C'est en fait le Groupe Dauphiné Média qui nous a proposé d'organiser un événement, comme il l'a déjà fait dans d'autres villes. Je crois que le dernier était à Voiron. Cela a aussi été fait à Valence.* »

Le Groupe Dauphiné Média souhaite organiser un événement pour mettre en valeur l'engagement de différentes personnes en faveur du territoire annemassien, et plus précisément :

- les individus qui « s'engagent pour le territoire annemassien »,
- les initiatives nées de ces engagements.

Cet événement, programmé le vendredi 26 avril 2019, récompensera des individus nommés dans les catégories suivantes : **Action citoyenne, Bénévolat, Solidarité, Culture, Environnement & Développement Durable, Commerce, Innovation, Urbanisme & Aménagement, Sport.**

Le groupe Dauphiné Média a proposé à la Ville de s'associer à cet événement et de décerner un Trophée "Coup de Coeur de la Ville" lors de la soirée de récompenses.

Afin de formaliser cette collaboration, un protocole a été établi. Il définit les engagements de chacune des parties.

Il est notamment prévu :

→ que le groupe Dauphiné Média :

- rédige une « biographie » pour chaque nommé des catégories précitées,
- organise la soirée de remise des Trophées et le jury final,
- gère le plan de communication et l'intervention des différents prestataires,
- prenne en charge la sécurisation du site pendant l'événement.

→ que la Ville :

- mette à disposition les locaux nécessaires au sein du complexe Martin Luther King,
- gère les invitations à l'événement,
- finance le Trophée "Coup de Coeur de la Ville" à hauteur de 6 000 euros,
- établisse une liste de 4 nommés officiels dans chaque catégorie.

La dépense en résultant sera imputée au compte 6188 / 024 du budget de la Ville.

Concernant le jury final, qui sera chargé d'élire un lauréat dans chaque catégorie précitée, il sera composé :

- du Maire de la Ville,
- d'un représentant du Groupe Dauphiné Média,
- d'un élu issu de la majorité municipale,
- d'un élu issu des oppositions municipales (« *comme vous avez choisi tout à l'heure le représentant de la majorité, nous ne vous ferons pas l'affront de choisir un autre représentant que celui que vous proposez* »),
- de l'élu référent dans la catégorie du Trophée en lice, chacun disposant d'une voix.

Ceci exposé,

Considérant que la Ville souhaite s'associer à cet événement qui met en valeur l'engagement d'acteurs locaux sur le territoire annemassien,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes du protocole de partenariat à intervenir entre le Groupe Dauphiné Média et la Ville pour l'organisation de l'événement **Les Trophées du Genevois français - « Ils s'engagent pour le territoire Annemassien ! »** y compris le financement du Trophée "Coup de Coeur de la Ville" à hauteur de 6 000 € (six mille euros) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole (« *Il me semble que c'est quelque chose d'important pour mettre en valeur ce qui se passe dans cette agglomération. C'est la raison pour laquelle nous avons répondu favorablement.* ») ;
- de désigner les deux élu-e-s de la Ville qui participeront au jury final.

**Monsieur le Maire** : « *Je vous laisse le soin de réagir sur ces Trophées. Je suis certain qu'ils devraient être soutenus par tous ceux qui ont envie de montrer ce qui se passe dans notre agglomération et sur notre territoire. Cela bouge, il y a des gens qui innovent et qui font le territoire, dans tous les domaines que nous venons de voir. Monsieur GACONNET.* »

**Maxime GACONNET** : « *Il est vrai que cette idée des Trophées du Genevois Français est pour moi clairement une très bonne idée. Mais je m'interroge. Il est vrai qu'à moins d'un an d'une élection municipale, je ne connais pas le Code électoral par cœur, mais c'est un peu proche d'une élection. Si cela avait été fait en 2018, dont acte. Je trouve que l'idée du Dauphiné est d'ailleurs excellente. Cependant, la seule chose qui peut me déranger dans cette organisation, c'est finalement que ce soit la Ville qui décide qui sera nommé. Il y aura un jury, donc il déterminera qui parmi ces quatre seront les vainqueurs de ces Trophées. Il est vrai que les choix qui seront faits nécessiteront un peu d'attention de notre part. Je vous le redis, à moins d'un an d'une élection municipale, je ne suis pas certain que ce soit quelque chose qui ne nécessite pas quelque attention de notre part.*

*Concernant le représentant de l'opposition, je me suis permis d'envoyer un message à mes collègues de l'opposition. Je n'ai pas forcément eu de réponses. J'ai eu une réponse hier de Gilles RIGAUD en aparté. J'aimerais bien être candidat pour représenter cette opposition mais je laisse la parole au groupe d'opposition pour statuer sur ce point.* »

**Monsieur le Maire** : « *Je suis toujours surpris par vos positions, Monsieur GACONNET. Cela ne vous aurait pas choqué que nous baissions les impôts un an avant les élections, mais cela vous choque qu'une structure comme le Dauphiné Libéré organise un Trophée pour une manifestation d'un soir. Ce n'est pas nous qui l'organisons. C'est votre conception, mais cela me surprend. Le Dauphiné est venu nous voir cette année. Je crois qu'il a commencé à organiser ces Trophées il y a quelques mois. Cela a commencé l'année dernière à Voiron et à Valence. C'est une proposition qui est faite. Ils s'appellent Les Trophées du Genevois Français – « Ils s'engagent pour le territoire Annemassien ! » et le Dauphiné nous a demandé d'organiser le jury. Je ne vois pas en quoi cela peut être gênant. Monsieur GACONNET, je n'ai pas bien compris.* »

**Maxime GACONNET** : « *Ce n'est pas le jury qui me pose un souci. Le principe d'avoir un jury de la Ville ne me dérange pas. Ce qui me dérange, c'est que c'est la Ville qui va déterminer les quatre nommés. Le Dauphiné Libéré, qui couvre l'actualité quotidiennement, est parfaitement en capacité - vu les articles qu'ils font, que cela soit au niveau du sport, du bénévolat ou de l'environnement - de désigner lui-même les quatre nommés. La Ville pourrait ensuite, avec des représentants de l'opposition, bien sûr de la majorité, et par exemple un représentant du Groupe Dauphiné Média, choisir dans cette liste de quatre. Cela me laisse un petit goût amer.* »

**Monsieur le Maire** : « *Je comprends mieux, sauf que c'est le Dauphiné qui nous a demandé de procéder ainsi. Les services travaillent avec le Dauphiné pour ce projet, et nous sollicitons un jury. Le Dauphiné pense que les élus connaissent bien leur ville. C'est le travail des services. Ce sont eux qui ont fait les propositions. Si vous le voulez bien, je vous propose d'abord de voter le protocole. Monsieur RIGAUD.* »

**Gilles RIGAUD** : « Il est vrai que nous avons reçu un message de Maxime GACONNET sur le fait qu'il souhaitait se présenter. Personnellement, je souhaiterais aussi me présenter. En fin de compte, l'opposition n'est pas unie et il n'y a pas de monopole de l'un ou de l'autre. Il y a donc un représentant de l'opposition diverse et de l'opposition déclarée. »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur RIGAUD, il faut comprendre... Tout à l'heure vous n'étiez ni dans l'opposition, ni dans la majorité, et maintenant vous êtes dans l'opposition et vous voulez représenter l'opposition. Cela vous regarde. »

**Gilles RIGAUD** : « Ce n'est pas évident parce que ne représentant rien, il faut bien qu'à un moment donné je sois tout de même quelque chose. Il y a donc un dilemme. Ni l'un ni l'autre, c'est peut-être se rapprocher davantage d'une tendance d'opposition que d'une tendance majoritaire. »

**Monsieur le Maire** : « Tout évolue. Je crois que Monsieur BENOIST a demandé la parole. »

**Jean-Pierre BENOIST** : « Je n'avais pas encore compris que c'était le carnaval ! Monsieur GACONNET est sûrement une personnalité extrêmement intéressante, mais sans doute pas douée de mémoire, parce que je n'ai rien reçu. Ce n'est pas extrêmement grave. Pourquoi pas un comité de plus ? Nous voterons, mais je ne vais pas proposer que nous votions à bulletin secret. »

**Monsieur le Maire** : « Aujourd'hui pour l'opposition, j'ai comme candidats Monsieur GACONNET et Monsieur RIGAUD. Je vais vous laisser la parole. Monsieur BENOIST, êtes-vous candidat ? Je donne la parole à Monsieur BOUCHER. »

**Michel BOUCHER** : « Si je comprends bien ce qui se passe, nous allons devoir choisir entre Monsieur GACONNET et Monsieur RIGAUD. C'est cela ? Puisque nous votons en conseil municipal, comme vous l'avez fait tout à l'heure pour Monsieur AEBISCHER, mes chers collègues de la majorité, je propose comme candidate de l'opposition Madame MAYCA. »

**Monsieur le Maire** : « Qui est le candidat de la majorité ? C'est Madame CUNY. Nous présentons Madame CUNY. Madame MAYCA ? »

**Pascale MAYCA** : « J'attendais que vous ayez fini de voter tranquillement. »

**Monsieur le Maire** : « Nous allons voter. J'ai vu que vous demandiez la parole. C'est pour cela que je vous la donne. »

**Pascale MAYCA** : « Je parlerai après vos votes. »

**Monsieur le Maire** : « Puisqu'il y a plusieurs candidats et pour qu'il n'y ait pas de problèmes, est-ce que tout le monde est d'accord pour voter à main levée ? Il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret ? Vous y avez renoncé. Merci pour la durée du conseil Monsieur BENOIST. Monsieur RIGAUD, c'est la campagne électorale pour savoir qui va être élu. »

**Gilles RIGAUD** : « Pas du tout. Concernant l'idée de Monsieur BOUCHER, personnellement, pourquoi pas une femme ? Je me retire pour laisser la place à Madame MAYCA. »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur AEBISCHER. »

**Christian AEBISCHER** : « J'avais envie de compliquer les choses. Je trouvais que ce n'était quand même pas très logique que ce soit à la majorité de voter. Je proposerais donc à mes collègues de s'abstenir et de laisser l'opposition se débrouiller avec ses candidats. »

**Monsieur le Maire** : « Nous avons aujourd'hui Madame MAYCA qui n'est pas candidate, mais qui a été portée candidate par Monsieur BOUCHER, comme tout à l'heure Madame MAYCA a porté candidate Madame DENOS qui n'était pas candidate. Puis, nous avons la candidature de Monsieur GACONNET. Monsieur RIGAUD s'est-il retiré ou pas ? »

**Gilles RIGAUD** : « Oui. »

**Monsieur le Maire** : « Vous vous retirez. »

**Gilles RIGAUD** : « Je laisse ma place à Madame MAYCA. »

**Monsieur le Maire** : « Vous vous retirez. Je vois que ces Trophées sont très importants. Qui vote pour Monsieur GACONNET, le premier candidat ? Nous avons six votes pour Monsieur GACONNET. Qui vote pour Madame MAYCA ? ..... Monsieur BOUCHER, je ne voudrais pas que Monsieur BENOIST ait raison sur le carnaval. »

**Michel BOUCHER** : « Je vais arrêter l'absurdie, mais vous l'avez quelque part provoquée tout à l'heure en vous opposant à Monsieur AEBISCHER et en désignant Madame DENOS comme candidate souhaitée. Voilà où cela pourrait mener. Je n'ai aucun problème à ce que Monsieur GACONNET soit le représentant de l'opposition unie ou désunie. Cela ne me pose

*aucun problème, mais l'absurdité est que votre groupe aille se mêler d'un autre. Imaginez que nous fassions le contraire, c'est-à-dire que nous nous mêlions des vôtres, puisque vous en avez plusieurs. Cela s'appelle l'absurdité. Laissez-nous donc gérer la majorité unie telle qu'elle est. Elle va très bien, et nous vous laissons gérer vos contradictions entre vous. Il n'y a aucun problème. Je retire donc évidemment la candidature de Madame MAYCA. »*

**Monsieur le Maire :** « *Que fait donc Monsieur RIGAUD, alors ? Monsieur GACONNET. »*

**Maxime GACONNET :** « *Monsieur BOUCHER, votre prise de parole commence à me faire penser que vous n'êtes pas si soudés que cela. Je vais juste préciser quelque chose. Une délibération existe. Il a été inscrit le fait d'accepter de désigner Monsieur AEBISCHER comme le représentant de la Ville. Si nous ne pouvons pas voter contre ou pour, cela s'appelle une dictature. J'ai expliqué que Monsieur AEBISCHER avait une double casquette et qu'il aurait pu être représentant de l'Agglo. Cela ne nous aurait pas posé de problème, mais cela aurait permis à une autre tête annemassienne d'accéder à ce poste. Cela aurait fait deux voix annemassiennes qui représentent la ville-centre. Vous ne l'avez pas compris, dont acte. Ce n'est pas grave. Maintenant, Madame MAYCA n'est pas candidate. Vous pouvez voter pour elle, au pire elle se désistera. »*

**Monsieur le Maire :** « *Je crois que nous avons bien montré que nous pouvons aller très loin dans l'absurdité des positions. Je crois que l'exemple que nous avons pris est assez clair. Nous revenons à des choses simples. La majorité désigne ses candidats et ses représentants. Ils sont soit approuvés ou pas par l'opposition, mais en général, quand l'opposition ne les approuve pas, elle s'abstient, au minimum. Vous avez fait un autre choix. L'opposition désigne ses représentants, ce qui représente la bonne démocratie. Si j'ai bien compris, nous vous proposons pour le jury, Madame CUNY pour la majorité, avec une candidature unie, et Monsieur GACONNET pour l'opposition. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »*

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M. Benoist qui s'abstient,

**APPROUVE** les termes du protocole de partenariat à intervenir entre le Groupe Dauphiné Média et la Ville pour l'organisation de l'événement **Les Trophées du Genevois français - « Ils s'engagent pour le territoire Annemassien ! »** y compris le financement du Trophée "Coup de Coeur de la Ville" à hauteur de 6 000 € (six mille euros) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole ;

**DESIGNE** Madame Agnès CUNY et Monsieur Maxime GACONNET pour participer au jury final qui sera chargé d'élire un lauréat dans les catégories suivantes : Action citoyenne, Bénévolat, Solidarité, Culture, Environnement & Développement Durable, Commerce, Innovation, Urbanisme & Aménagement, Sport.

**Monsieur le Maire :** « *Nous avons une abstention de Monsieur BENOIST. Je peux le comprendre. Merci. Nous passons aux sports, Monsieur BEAUCHOT, avec les conventions d'objectifs. »*

#### **Sports**

#### **20) Convention d'objectifs entre la Ville et les clubs sportifs – Versement de la 1ère moitié de la subvention 2019 aux clubs signataires**

**Rapporteur : Julien BEAUCHOT**

**Julien BEAUCHOT :** « *La barre est très haute, pour être aussi picaresque et carnavalesque que la délibération précédente. Je pense que je n'arriverai pas à relever le défi. Je suis désolé, ce sera une délibération tristounette et en plus assez habituelle. Il s'agit en effet des conventions d'objectifs entre la Ville et les associations sportives. Vous savez, c'est ce financement que nous faisons auprès d'un certain nombre de clubs pour qu'ils aient des éducateurs sportifs diplômés, qui accompagnent notamment les plus jeunes des clubs.*

*À ce jour, nous avons donc 6 clubs signataires. Vous allez voir qu'il vous est proposé ce soir de voter 5 subventions. Pourquoi ? Puisque le Club Annemasse Handball est toujours signataire d'une convention. C'est une convention qui dure trois ans, mais depuis le début de la saison en cours, ils ont fait le choix d'avoir en personnels encadrants des personnes qui n'ont pas les diplômes d'État. Ils ont notamment misé sur une personne dans le cadre d'un apprentissage. Ils en ont conscience et ils ont organisé leur budget en fonction, mais ils ne peuvent plus bénéficier de ce contrat d'objectifs.*

*Ce contrat d'objectifs représente 14 000 euros, ce qui correspond à un 50 % d'un ETAPS sur une année. Nous lisons donc cette subvention dans le temps, puisque nous allons verser une première partie ce soir pour les 5 clubs signataires qui rentrent dans les clous. Nous verserons le solde en fin d'année 2019. »*

Par délibération du 17 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé les termes de la convention d'objectifs entre la Ville et les associations sportives ; convention qui s'inscrit dans le cadre de la politique générale d'animation sportive souhaitée par la collectivité, notamment en direction des jeunes annemassiens.

A ce jour, 6 clubs sont signataires d'une convention d'objectifs : la Foulée d'Annemasse, l'Union Sportive Annemasse Gaillard, Annemasse Handball, le Rugby Club d'Annemasse, le Vélo Club d'Annemasse et Annemasse Volley 74.

L'article 3 de la convention prévoit le versement aux associations signataires, d'une subvention annuelle destinée à financer un poste à mi-temps à hauteur de 14 000 euros, cette subvention étant versée par avance en début d'exercice pour 50% du total.

Ceci exposé,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de verser une subvention d'un montant de 7 000 € (sept mille euros) aux associations signataires des conventions d'objectifs qui ont respecté les critères d'attribution, à savoir : la Foulée d'Annemasse, l'Union Sportive Annemasse Gaillard, le Rugby Club d'Annemasse, le Vélo Club d'Annemasse et Annemasse Volley 74.

La dépense en résultant, soit 35 000 € (trente-cinq mille euros), est prévue au budget 2019 – Imputation 6574 / 40.

**Monsieur le Maire** : « Très bien. Avez-vous des questions ? Vous n'avez pas de remarques particulières ? Avez-vous des votes contre ? Avez-vous des abstentions ? »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 7 000 € (sept mille euros) aux associations signataires des conventions d'objectifs qui ont respecté les critères d'attribution, à savoir : la Foulée d'Annemasse, l'Union Sportive Annemasse Gaillard, le Rugby Club d'Annemasse, le Vélo Club d'Annemasse et Annemasse Volley 74.

**Monsieur le Maire** : « Nous n'avons pas d'abstention pour le sport. C'est très bien. Nous passons aux sports collectifs, avec le versement d'une subvention à Annemasse Basket Club. »

#### **21) Sports collectifs - Versement d'une subvention à Annemasse Basket Club**

**Rapporteur : Julien BEAUCHOT**

**Julien BEAUCHOT** : « C'est difficile d'être clivant en sport. C'est très bien. Je suis dans un rôle de consensus et cela peut être plaisant. Comme vous le savez, une délibération a été prise il y a quelques années sur l'accompagnement des clubs ayant des équipes de sports collectifs ou de sports individuels lorsqu'elles sont à certains niveaux. Cela concerne la Nationale 3 ou la Nationale 2. Nous avons donc un certain nombre de clubs qui répondent à ce critère, par exemple, le tir à l'arc et la Cible du Salève, ou bien encore le Volley Club. C'est donc une délibération qui encadre les montants que peut toucher un club qui a une équipe qui évolue à ces niveaux-là.

Depuis l'année dernière, nous avons le bonheur d'être sortis du cadre de cette délibération, puisque le club de basketball a son équipe première qui évolue en Nationale 1. Il est prévu dans le cadre de la délibération qui avait été prise que nous encadrions la Nationale 3 et la Nationale 2. Dans le cadre de la Nationale 1, cela faisait l'objet d'une décision particulière du conseil municipal. Nous vous proposons donc ce soir une chose logique. Puisque le niveau de la Nationale 3 correspondait à 7 500 euros de subvention, le niveau de la Nationale 2 correspondait à 15 000 euros, nous vous proposons que le club de basket qui évolue cette saison en Nationale 1 puisse bénéficier d'une subvention qui corresponde au double de la précédente. Nous vous proposons donc de passer de 15 000 à 30 000 euros, et donc nous proposons cette subvention de 30 000 euros.

Je vous rappelle que cela sert notamment à accompagner les clubs dans les frais d'inscription à ces compétitions qui sont beaucoup plus élevés, de les accompagner aussi sur un éventuel accompagnement technique, ou encore pour les frais de déplacement. Nous sommes tout de même ici sur des déplacements très importants, notamment pour le club. Ces déplacements se font beaucoup en avion, puisque c'est à une distance assez importante. Nous vous proposons donc cette subvention de 30 000 euros pour Annemasse Basket Club, sachant que nous passons cette subvention un peu en avance par rapport aux années précédentes puisque le club a dû connaître beaucoup d'évolutions cette saison. Il tire un peu la langue. Les partenaires privés n'ont pas toujours autant payé que ce qu'ils avaient annoncé. Cela vous permet aussi de les accompagner un peu plus rapidement. »

Le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 30 novembre 2006, le principe d'une aide particulière aux équipes évoluant au niveau national dans leur catégorie. L'objectif est de soutenir les clubs de sports collectifs en prenant en compte les efforts faits par ces derniers afin d'améliorer le classement de leur équipe dans les championnats nationaux. Ce soutien, réservé aux associations sportives membres de l'Office Municipal des Sports, est formalisé par un contrat entre la Ville et les associations bénéficiaires.

Dans ce cadre, le conseil municipal a approuvé, par délibération du 21 décembre 2018, la signature d'un contrat avec Annemasse Basket Club pour une durée de 3 ans.

L'article 3 dudit contrat prévoit « que la Ville s'engage à aider financièrement l'association pendant la durée du contrat selon le dispositif précisé ci-dessous :

Évolution en National 3, Fédéral 3 ou CFA2	7 500 euros
Évolution en National 2, Fédéral 2 ou CFA	15 000 euros

(..)

L'évolution en National 1 (volley ball, hand ball, basket ball), Fédéral 1 (rugby) ou National (football), fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Dans le cas où plusieurs équipes de la même association évolueraient au niveau national, l'aide financière de la Ville concernerait uniquement l'équipe la mieux placée. »

Depuis le début de saison 2018/2019, Annemasse Basket Club évolue en National 1, ce qui entraîne pour le club une augmentation des frais d'arbitrage, d'officiels de table, d'inscriptions, de licences et de déplacements ...

Ceci exposé,  
il est proposé au conseil municipal :

- de verser une subvention à Annemasse Basket Club qui tienne compte de ces charges et suive la logique de financement proposée dans le contrat, à savoir un doublement de la subvention allouée au niveau inférieur (National 3 = 7 500 euros, National 2 = 15 000 euros). Le montant proposé s'élève donc à 30 000 € (trente mille euros).

La dépense en résultant est prévue au budget primitif 2019 - Imputation 6574 / 40.

**Monsieur le Maire** : « J'ajoute que nous souhaitons que Annemasse Basket Club arrive à se maintenir. »

**Julien BEAUCHOT** : « Nous allons nous souhaiter de payer une subvention de 30 000 euros l'année prochaine. »

**Monsieur le Maire** : « Oui, une autre subvention de 30 000 euros l'année prochaine. Madame MAYCA. »

**Pascale MAYCA** : « Si je peux me permettre de donner un avis concernant les subventions aux clubs sportifs, cela concerne donc une subvention qui est pour l'année 2018-2019. Nous sommes bien d'accord. Or, un club doit s'organiser dès l'année 2018 pour mettre en place ses équipes, prévoir ses déplacements et tout ce dont il a besoin. Je trouve que cette subvention arrive un peu tardivement puisque nous sommes à la fin de la saison. Il ne leur reste plus que deux matches. Ils auraient peut-être pu en profiter dès le début de leur saison et pas à la fin de la saison. Si les prochaines fois nous pouvions anticiper les subventions, cela permettrait aux clubs d'en profiter pendant leur saison sportive et pas une fois que la saison est terminée, quand ils sont en difficulté. Ce serait bien pensé. Merci. »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur BEAUCHOT »

**Julien BEAUCHOT** : « Ce système nous obligerait à avoir une année blanche pour les clubs. Je veux bien que nous leur proposons, ou alors nous attendons que toutes les équipes soient descendues à des niveaux inférieurs. »

**Pascale MAYCA** : « De toute manière, c'est ce qui va arriver. »

**Julien BEAUCHOT** : « Je vous sens optimiste ! Si nous avons attendu le résultat de cette année et que nous n'avons pas payé tout de suite, nous aurions dû décider une forme d'année blanche en fin d'année. Nous les accompagnons. Ensuite, il y a aussi un moment où les clubs ont une démarche de progression. Ils font des choix budgétaires pour avancer. Il arrive régulièrement que des clubs ne se sentent pas la capacité financière pour monter d'une division et qu'ils fassent le choix de rester dans la division inférieure. Quand il décide d'y aller, c'est parce que le club fait suffisamment confiance. Si nous prenons le cas du basketball, le club a fait le choix d'avoir une autre équipe qui ne monte pas de division pour pouvoir concentrer les efforts financiers sur cette équipe.

*Nous sommes dans un accompagnement des clubs, mais nous ne passons pas notre temps à les prendre par la main ou à leur dire ce qu'ils devraient faire et comment ils devraient le faire. Il y a une liberté associative dans notre pays. Nous ne sommes pas dans l'ingérence et nous faisons confiance aux clubs pour s'auto-administrer, se gérer et savoir quel est le projet sportif qu'ils portent sur plusieurs années. »*

**Monsieur le Maire** : « *Je n'ai pas l'impression que nous avons des plaintes des clubs à ce sujet, même si nous pouvons comprendre votre remarque, mais il faut anticiper sur les budgets. Ce n'est pas si simple que cela. »*

**Julien BEAUCHOT** : « *J'ajouterai peut-être une dernière chose pour en finir avec le budget des clubs. En général, cela dépend des clubs et des disciplines. Cela ne fonctionne pas comme les budgets de la Ville. Ils ne sont pas en année civile, ils sont en année scolaire, en saison. C'est-à-dire que le budget qu'ils ont commencé au mois de septembre n'est pas encore terminé. Le budget qu'ils vont donc boucler au mois de juin ou au mois de juillet va pouvoir intégrer l'ensemble des subventions qu'ils ont reçues de notre part cette année.*

*Ensuite, il y a la question de savoir s'ils ont la trésorerie ou pas. C'est pour cela que nous l'avançons un peu ici, mais nous ne sommes pas les seuls responsables. Je connais des partenaires privés qui s'étaient beaucoup engagés auprès du club. Ils font les yeux doux à d'autres clubs, et en définitive ils ne sont pas allés au bout de ce qu'ils avaient promis pour le club. Ce n'est pas à nous de payer pour les autres, lorsqu'ils se sont engagés et qu'ils n'ont pas tenu leurs engagements. »*

**Monsieur le Maire** : « *Voulez-vous dire un mot, Madame MAYCA ? »*

**Pascale MAYCA** : « *En effet, la trésorerie est très importante dans ce genre de formation. C'est vrai qu'il est important d'avoir la trésorerie nécessaire pour avoir une équipe qui puisse tenir jusqu'au bout et avoir l'effectif nécessaire. D'autre part, je pense que le sport de haut niveau est quand même quelque chose qui valorise notre ville. C'est la raison pour laquelle il faut bien les accompagner. Nous ne demandons pas à ce qu'ils soient pris par la main et ce n'est pas ce qu'ils demandent. Ils sont autonomes, mais il s'agit simplement ici de cette reconnaissance dont ils ont besoin pour pouvoir pratiquer leur sport à haut niveau, avec tous les moyens possibles. L'accompagnement et le partenariat actuel de la Ville sont importants. C'est mon ressenti. »*

**Monsieur le Maire** : « *Madame MAYCA, je comprends votre demande, mais êtes-vous consciente, et j'en suis certain, des efforts de subventions que fait la Ville en matière sportive ? Vous avez vu et voté ici les budgets pour l'OMS. Donc s'il vous plaît, ne donnez pas de leçons sur l'importance du sport. Nous faisons le maximum. C'est important de pouvoir garantir aux clubs une trésorerie correcte, mais nous sommes aussi tenus nous-mêmes par nos problématiques budgétaires. Les clubs savent que nous les accompagnons. Je n'ai pas reçu de plainte à ce sujet. C'est bien d'attirer notre attention, mais n'en faites pas une théorie, s'il vous plaît. Votre dernière intervention me laissait penser à une théorie. Monsieur BEAUCHOT. »*

**Julien BEAUCHOT** : « *Je voudrais ajouter deux choses sur l'accompagnement. Il y a le volet financier et la philosophie de cet accompagnement. Ce soir, vous vous êtes abstenus (Ndlr : pour le vote du budget), mais nous avons voté plus de 600 000 euros de subventions pour le sport. Je ne parle ici que des subventions aux clubs. Je ne parle pas de tout ce que nous mettons à disposition en termes de moyens.*

*Les clubs et les banques locales savent que quand un club a des soucis de trésorerie, la Ville est derrière et l'accompagne. Nous faisons régulièrement des courriers annonçant le vote de prochaines subventions. Cela permet aussi aux clubs de pouvoir avancer de cette façon. Si nous revenons aussi souvent en conseil municipal avec des subventions spécifiques, c'est justement parce que la Ville intervient de deux manières.*

*D'une part, il y a la priorité donnée aux plus jeunes et au sport pour tous pour les plus jeunes. C'est la priorité numéro 1. C'est pour cela que nous avons toute une série de choses qui existent, comme l'Atout-Jeunes, comme le barème des subventions ordinaires des clubs. La deuxième chose, c'est aussi un accompagnement au haut niveau, mais qui puisse se faire avec les moyens de la Ville, dans une Ville qui compte 40 clubs à accompagner. Je veux dire que c'est peut-être simple dans des communes n'ayant que trois clubs, dont une équipe qui évolue à un très haut niveau. Ici, la commune peut se permettre d'accompagner ce club de très haut niveau avec un montant financier important. Nous faisons d'une part le choix d'aider les plus jeunes, mais aussi d'avoir un accompagnement à la hauteur de nos moyens pour les clubs évoluant dans l'élite. »*

**Monsieur le Maire** : « *Très bien. Je vous propose le vote de cette subvention portée à 30 000 euros. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »*

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de verser une subvention de 30 000 € (trente mille euros) à Annemasse Basket Club.

**Monsieur le Maire :** « *Merci. Nous passons à l'éducation, Madame LOUNIS. Nous avons une première délibération concernant l'éducation. Il s'agit des subventions pour les projets pédagogiques au sein des écoles.* »

## **COHESION SOCIALE**

### **Éducation**

#### **22) Projets pédagogiques au sein des écoles – Versement de subventions - Année 2019**

**Rapporteur : Louiza LOUNIS**

**Louiza LOUNIS :** « *Dans la continuité de ce qui vient d'être dit par rapport à la priorité donnée à la jeunesse, nous avons aussi fait le choix de financer des projets qui aident à l'ouverture d'esprit et à l'épanouissement des enfants scolarisés dans les écoles de la ville.*

*Dans cette dynamique, nous vous proposons ce soir de voter une subvention. C'est une demande qui a été faite par trois écoles, via leurs coopératives ou leurs associations pour financer des projets artistiques, culturels, ou sportifs. Le total du montant demandé pour les trois écoles s'élève à 1 695 euros. Je ne vous lis pas le détail.»*

Afin d'encourager la réalisation de projets pédagogiques au sein des écoles publiques d'Annemasse, la Ville alloue une subvention à ces établissements au vu des projets présentés par les enseignants.

A ce jour la Ville a reçu trois demandes de subvention qui visent à financer les frais liés à ces projets (sorties scolaires ou accueil d'artistes) pour un montant global de 1 695 € (mille six cent quatre-vingt-quinze euros).

Cette subvention se décompose comme suit :

OCCE COOP scolaire école maternelle La Fontaine :	500,00 €
OCCE COOP scolaire Bureau école élémentaire publique M. Cohn :	500,00 €
FONTAINE ANIMATION :	695,00 €

Ceci exposé,  
il est proposé au conseil municipal :

- de verser les subventions détaillées ci-dessus.

La dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2019 - Compte 6574 /255.

**Monsieur le Maire :** « *Merci. Vous n'avez pas de questions particulières ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?* »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de verser les subventions détaillées ci-dessus.

**Monsieur le Maire :** « *Merci. Nous passons maintenant aux classes de découvertes.* »

#### **23) Classes de découverte – Versement de subventions – Année scolaire 2018-2019**

**Rapporteur : Louiza LOUNIS**

**Louiza LOUNIS :** « *Toujours dans le même esprit, et comme leur nom l'indique, ces classes de découvertes sont mises en place pour amener les enfants à découvrir leur environnement, avec un travail sur la géographie, sur la faune et sur la flore de notre région. Ils en profitent aussi pour pratiquer une activité sportive, comme les raquettes, le ski ou la randonnée, en fonction des saisons. Comme vous le voyez sur la liste des écoles qui vous est proposée ce soir, nous avons le nombre de classes, le niveau concerné, le nombre d'enfants, la durée et le lieu du séjour. Je ne lis pas le détail. Cela constitue un total de 20 710 euros. Les écoles en Zone d'Éducation Prioritaire bénéficient de crédits particuliers. Elles ont donc fait la demande que nous leur versions aussi cette subvention particulière pour limiter la participation des parents à ces séjours. Cela pourrait être un obstacle pour certains enfants. Le total de ces crédits REP s'élève à 7 500 euros.»*



Afin d'encourager l'organisation des classes de découverte, et au vu des projets et budgets prévisionnels présentés par les écoles, il est proposé au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes :

**École JEAN MERMOZ :**

3 classes de CE2

soit 64 élèves

4 jours à Bellevaux

**ASS.SPORTIVE USEP JEAN MERMOZ**

2 560 €

**École LA FONTAINE :**

3 classes de CM2

soit 73 élèves

6 jours à Sixt-Fer-à-Cheval (classe de neige)

**FONTAINE ANIMATION**

6 570 €

5 classes de CP

soit 65 élèves

5 jours à Onnion

**FONTAINE ANIMATION**

3 250 €

**École MARIANNE COHN :**

4 classes de CM1 et CM2

soit 110 élèves

4 jours au Centre Nautique du Bourget-du-Lac

**COOPERATIVE SCOLAIRE N°074 20132 ECOLE****ELEMENTAIRE MARIANNE COHN COOP BUREAU**

4 400€

**École CAMILLE CLAUDEL :**

1 classe de CP

soit 26 élèves

3 jours au Grand Bornand

**USEP ECOLE CAMILLE CLAUDEL**

780 €

**École LES HUTINS :**

3 classes de CE1

soit 63 élèves

5 jours au Chenex

**ASSOCIATION B. HUTINS ECOLE ELEMENTAIRE LES HUTINS**

3 150€

**TOTAL****20 710 €**

La dépense est inscrite au budget primitif 2019 - Imputation 6574 /255.

Par ailleurs, deux écoles du REP demandent le versement, sous forme de subvention, d'une partie de leurs crédits REP pour compléter le financement de leur projet :

**École LA FONTAINE :**

3 classes se rendront à Sixt-Fer-à-Cheval (6 jours de classes de neige)

**FONTAINE ANIMATION**

6 600 €

**École LES HUTINS :**

3 classes se rendront au Chenex (5 jours de classes découvertes)

**ASSOCIATION B. HUTINS ECOLE ELEMENTAIRE LES HUTINS**

900 €

**TOTAL****7 500€**

La dépense est inscrite au budget primitif 2019 – Imputation 6574 / 213.

Il est donc proposé au conseil municipal de verser les subventions mentionnées ci-dessus.

**Monsieur le Maire :** « Avez-vous des questions sur ces dossiers ? Vous n'avez pas de questions ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DECIDE** de verser les subventions mentionnées ci-dessus.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous passons aux subventions pour les écoles privées.* »

**24) Écoles privées - Versement des subventions - Année 2019**

**Rapporteur** : Louiza LOUNIS

**Louiza LOUNIS** : « *Conformément à la loi du 13 août 2004, les écoles privées sous contrat bénéficient des mêmes règles de financement que les écoles publiques. Deux conventions sont donc signées avec les deux écoles situées sur notre territoire : l'école de la Chamarette et l'école Saint-François, pour cette année scolaire. Ces conventions fixent la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des élèves scolarisés dans ces écoles. Ce montant est fixé à 630 euros par an, ce qui donne un total de 79 380 euros pour l'école de la Chamarette, puisque 126 élèves sont concernés. Pour l'école Saint-François, 115 élèves sont concernés, ce qui représente un total de 72 450 euros. Cette règle s'applique également au Juvénat, avec 7 élèves de CM1 et CM2 concernés, pour une subvention de 4 410 euros. Le total versé ce soir pour les petits Annemassiens scolarisés dans les écoles privées s'élève à 156 240 euros, ce qui n'est pas une mince affaire.* »

**I – Enfants annemassiens scolarisés dans les écoles primaires La Chamarette et Saint-François**

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales étend aux écoles privées sous contrat d'association les règles de financement des écoles publiques élémentaires.

Dans ce cadre, les conventions passées avec ces établissements fixent les modalités de la participation municipale pour l'année scolaire 2018-2019, à savoir la participation aux dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés à Annemasse ; le coût d'un élève ayant été établi à 630 €/an pour un élève de classes élémentaires.

Les subventions suivantes pourraient donc être allouées au titre de l'année 2019 en fonction des effectifs de la rentrée de septembre 2018 :

**→ ECOLE LA CHAMARETTE :**

- Aide aux dépenses de fonctionnement :  
126 élèves d'Annemasse fréquentent les classes élémentaires  
126 x 630 € = 79 380 €

**→ ECOLE SAINT-FRANCOIS :**

- Aide aux dépenses de fonctionnement :  
115 élèves d'Annemasse fréquentent les classes élémentaires  
115 x 630 € = 72 450 €

**II – Enfants annemassiens scolarisés en CM1 et CM2 à l'école Saint François (Juvénat)**

La Ville d'Annemasse est sollicitée par l'école Saint-François (Juvénat), école privée sous contrat d'association située sur la commune de Ville-La-Grand, pour une contribution, sur le fondement de l'article L.442-5-1 du Code de l'éducation, relative à la prise en charge des élèves de CM1 et CM2 domiciliés à Annemasse et scolarisés dans ladite école.

L'article L.442-5-1 du Code de l'éducation précise en effet que "si la commune de résidence est en mesure d'accueillir l'élève, la prise en charge ne présente un caractère obligatoire que lorsque la fréquentation par l'élève d'une école située sur le territoire d'une autre commune trouve son origine dans des contraintes liées soit à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune, soit à des raisons médicales".

Dans le cas présent, les élèves pour lesquels la demande de l'école Saint-François a été formulée remplissent les conditions légales exigées, puisqu'ils ont une fratrie déjà inscrite à l'école Saint François (Juvénat).

S'agissant du montant de la contribution de la Ville, il convient de rappeler que celui-ci est calculé par référence au coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de la commune.

Ce coût a été fixé à 630 €, sur la base de la liste des dépenses de fonctionnement à prendre en compte pour le calcul de la contribution communale, telle qu'elle résulte des dispositions du Code de l'Education et de l'interprétation qui en a été faite par le Conseil d'État.

La subvention suivante pourrait donc être allouée au titre de l'année 2019 (le montant du forfait est calculé pour l'année scolaire en cours avec les effectifs de la rentrée scolaire de septembre 2018) :

→ **ECOLE SAINT-FRANCOIS (Juvénat)**

- Aide aux dépenses de fonctionnement :  
7 élèves d' Annemasse fréquentent les classes élémentaires, soit  $7 \times 630 \text{ €} = 4\,410 \text{ €}$ ,

Ceci étant exposé,  
il est proposé au conseil municipal de verser :

- une subvention d'un montant de 79 380 € à l'école La Chamarette
- une subvention d'un montant de 72 450 € à l'école Saint François
- une subvention d'un montant 4 410 € à l'école Saint-François (Juvénat)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – Compte 6574 / 213.

**Monsieur le Maire** : « *Vous n'avez pas de question particulière ? J'insiste sur le fait que 630 euros par enfant représente la même somme que celle consacrée aux enfants du public, mais c'est une somme importante. Peu de communes sont à ce niveau-là, y compris dans l'agglomération. C'est également à rappeler. Je rappelle aussi que nous versons pour le Juvénat. Certaines communes ne versent pas pour des écoles qui ne sont pas sur leur commune. C'est un respect des engagements pris. Je crois qu'il faut aussi le noter. Y a-t-il des questions particulières ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M. Beauchot, M. Aebischer, M. Burgniard et M. Fournier qui s'abstiennent,

**DECIDE** de verser les subventions mentionnées ci-dessus.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous passons au règlement périscolaire. Madame LOUNIS.* »

**25) Règlement périscolaire - Modification**

**Rapporteur : Louiza LOUNIS**

**Louiza LOUNIS** : « *Le règlement périscolaire vous a été présenté lors du conseil municipal du 7 juin 2018. Ce règlement cadre l'accès à la restauration scolaire, au CLAE, matin et soir, et au centre de loisirs, les mercredis et vacances scolaires. Nous avons entrepris un travail de concertation avec un groupe de parents parce que nous souhaitons être au plus près des besoins des familles, ce qui nous a amenés à assouplir ce règlement périscolaire. L'assouplissement concerne surtout l'accès à la restauration. Nous réduisons les délais pour les modifications de la fréquentation pour les familles qui sont au planning. Les réservations sont modifiables avant le jeudi à midi. Nous permettons aussi aux familles qui n'auraient pas besoin de ce service, mais qui sont inscrites à l'année, de décocher les jours dont elles n'ont pas besoin, via l'espace citoyen. Cela nous permet de ce fait de mieux répondre à des demandes d'urgence, notamment pour des raisons médicales.* »

Par délibération en date du 8 mars 2018, le conseil municipal a approuvé un nouveau règlement périscolaire qui détermine les conditions de fonctionnement des services de la restauration scolaire, du CLAE et des centres de loisirs à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

Plusieurs modifications ont été apportées qui ont conduit à la rédaction d'un nouveau règlement, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 07 juin 2018.

Depuis, des assouplissements ont été sollicités par les parents afin, notamment, de faciliter l'accès à la restauration scolaire et les démarches qui s'y rapportent. La prise en compte de ces demandes nécessite de modifier à nouveau ledit règlement.

Ceci exposé,  
Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le nouveau règlement périscolaire intégrant ces nouvelles dispositions ;
- de dire que le nouveau règlement périscolaire prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Y a-t-il des questions complémentaires ? Madame MAYCA.* »

**Pascale MAYCA** : « *Concernant les personnes qui ont accès à ces prestations et à ces activités, y a-t-il des conditions particulières à remplir ? Faut-il obligatoirement qu'un des parents travaille ou que les deux travaillent ? Y a-t-il des conditions, parce que je n'ai pas trouvé cette information dans le règlement ? Pouvez-vous nous donner cette information parce que je suis personnellement confrontée à cela par rapport à des salariés qui me disent qu'ils n'ont pas accès à ces services s'ils n'ont pas tout de suite leur contrat de travail. Étant donné que je ne le vois pas dans le règlement, je me demande si c'est vraiment une obligation. Merci.* »

**Louiza LOUNIS** : « *Nous priorisons certaines demandes, puisque nous ne pouvons pas répondre à 100 % des demandes, que ce soit pour la restauration ou pour le CLAE, puisque nous sommes tenus par la législation. En effet, nous avons des obligations relatives aux taux d'encadrement et nous avons aussi des obligations pour le CLAE, en ce qui concerne la superficie des locaux par rapport au nombre d'enfants accueillis. Chaque demande est donc étudiée avec beaucoup d'attention. L'objectif est de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des familles.* »

**Monsieur le Maire** : « *Madame MAYCA.* »

**Pascale MAYCA** : « *Rien ne précise réellement les conditions d'accès. C'est vous qui donnez la priorité, au vu des situations particulières, sociales ou autres. Je le comprends bien, mais rien ne le précise dans le règlement intérieur. Tout parent qui se présente et qui voit le règlement intérieur, s'il est affiché quelque part, pourra dire que ce n'est pas écrit. On ne dit pas que je n'y ai pas droit parce que je ne respecte pas telle ou telle condition. C'est simplement la Mairie qui prend la décision d'octroyer ou de ne pas octroyer, mais sans l'appui d'un texte.* »

**Monsieur le Maire** : « *C'est un peu plus compliqué. Monsieur BOUCHER.* »

**Michel BOUCHER** : « *Je vais vous répondre. La loi l'encadre. La loi dit que la restauration scolaire est un droit pour tout le monde. C'est pour cela que vous ne trouvez pas dans nos textes quelque chose qui dit que quelqu'un n'y a pas droit. Tout le monde a droit à la restauration scolaire. Ensuite, dans notre fonctionnement, nous priorisons le besoin. C'est-à-dire que dans notre fonctionnement, nous priorisons l'accès au restaurant scolaire pour les enfants des personnes qui travaillent, qu'elles soient seules ou qu'elles soient en couple, quand un besoin est avéré, parce que les parents ne sont pas présents. Il ne peut plus y avoir de critères d'inscription puisque la loi l'interdit. La loi dit que tout le monde a droit à ce service. Nous ne pouvons pas inscrire dans le règlement que n'ont droit à la cantine que les enfants des gens qui travaillent.*

*Ensuite, dans notre fonctionnement, nous priorisons l'inscription des gens qui ont ce besoin très marqué. Notre position consiste à dire que nous ne sommes pas en capacité d'accueillir tout le monde. Que cela soit souhaitable ou pas n'est pas la question, nous ne sommes pas en capacité d'accueillir tout le monde pour des raisons de personnel et éventuellement de locaux. Nous priorisons donc les inscriptions en fonction du besoin.*

*Nous avons pris l'engagement, dans le cadre de la concertation menée par Madame LOUNIS avec des parents, d'élargir nos possibilités d'accueil. La souplesse proposée ici permet d'accueillir occasionnellement des enfants. Je peux même vous dire que nous allons lancer un sondage auprès de l'ensemble des écoles pour connaître le réel besoin, de façon à paramétrer nos possibilités d'accueil dans le futur. C'est pour cela que cela fait deux fois que j'interviens, à la fois au cours du Débat d'Orientation Budgétaire et pour le vote du budget ce soir. Je l'ai dit tout à l'heure, vous ne l'avez sans doute pas relevé. Dans certains domaines, et notamment la restauration scolaire, nous allons être dans l'obligation d'élargir le service à davantage d'élèves. Quelque part, la loi nous y oblige.*

*Pour l'instant, dans notre fonctionnement, nous souhaitons que toute personne qui a un besoin "absolu", qui n'est pas là pour faire manger son enfant le midi ou qui n'est pas en capacité de le faire, puisse avoir accès à la restauration scolaire. C'est ce que nous appelons la "priorisation", mais nous ne sommes plus dans une situation où les uns y ont droit et les autres n'y ont pas droit. La loi ne nous permet plus d'avoir ces critères de droit ou de non-droit.* »

**Monsieur le Maire** : « *Souhaitez-vous ajouter un mot, Madame MAYCA ?* »

**Pascale MAYCA** : « *J'ai juste encore une petite question. Est-il possible de s'inscrire et de réserver la restauration scolaire, par exemple 4 jours par semaine et finalement de n'envoyer l'enfant à la restauration scolaire seulement un jour de temps en temps ?* »

**Monsieur le Maire** : « *À ce moment-là, nous voyons bien que grâce à la souplesse, l'enfant prendra la place d'un autre enfant qui pourrait avoir accès à la restauration. C'est loin d'être souhaitable.* »

**Louiza LOUNIS** : « *Nous faisons vraiment appel au civisme des gens. Vous ne pouvez pas réserver des places et ne pas les occuper réellement.* »

**Monsieur le Maire** : « *Y a-t-il d'autres questions ? Pouvons-nous voter cette souplesse du règlement ? Monsieur SAGE-VALLIER.* »

**Bernard SAGE-VALLIER** : « *Je vous coupe parce que je voulais revenir brièvement au point précédent. Je comprends que les gens aient pu voter contre la subvention aux écoles privées, mais je ne suis pas certain que nous ayons la totalité des informations. Étant âgé, j'ai peut-être perdu la mémoire, mais il me semble que chaque fois que les ATSEM partent en retraite, on ne les remplace plus.* »

**Monsieur le Maire** : « *Mais c'est fini, il n'y en a plus.* »

**Bernard SAGE-VALLIER** : « *C'était pour atténuer leur déception. Merci quand même.* »

**Monsieur le Maire** : « *Je reviens à la délibération qui est ici. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

#### **Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le nouveau règlement périscolaire tel que présenté.

**DIT** que le nouveau règlement périscolaire prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous passons à la dernière délibération qui concerne la ferme Chalut. Monsieur FOURNIER, vous avez tenu jusqu'à maintenant, vous avez donc la parole.* »

#### **Jeunesse, Politique de la Ville et Démocratie Participative**

##### **26) Ferme Chalut – Approbation du règlement de location des grandes salles / Création des tarifs de location**

**Rapporteur : Yves FOURNIER**

**Yves FOURNIER** : « *J'ai la parole pour terminer. Merci.* »

La Ville d'Annemasse est propriétaire de la Ferme Chalut, sise 18, rue du 18 août 1944.

Cet équipement accueille la MJC Romagny (locaux administratifs, radio MJC Romagny) et, depuis son extension en 2015 :

- un restaurant scolaire pour les élèves scolarisés en maternelle de l'école Jean Mermoz, dans une salle de 150 m<sup>2</sup> ;
- des activités culturelles, sportives, artistiques et musicales organisées par la MJC, dans un espace de 150 m<sup>2</sup> adjacent au restaurant scolaire.

Ces 2 espaces de 150 m<sup>2</sup> ne sont pas occupés le week-end et durant les vacances scolaires. Il paraît donc pertinent de les mettre à disposition des habitants d'Annemasse pour des événements familiaux (mariages, anniversaires, autres...). Il est ici précisé que cette mise à disposition ne peut être consentie que pour un seul espace de 150 m<sup>2</sup> (espace occupé par la MJC) ou pour l'ensemble des deux espaces, soit une superficie de 300 m<sup>2</sup> (salle occupée par la MJC et restaurant scolaire).

Un règlement de location a été établi en vue de la mise à disposition des locaux. Il définit leur destination et les règles d'utilisation, ainsi que les modalités de la location. Deux imprimés-types ont également été élaborés (demande de location et contrat de location).

Concernant les tarifs applicables, il est proposé de retenir les montants ci-dessous :

- ° Petite salle d'une surface de 150 m<sup>2</sup> : **250€**
- ° Petite salle d'une surface de 150 m<sup>2</sup> avec cuisine de réchauffage : **310€**
- ° Grande salle d'une surface de 300 m<sup>2</sup> : **500€**
- ° Grande salle d'une surface de 300 m<sup>2</sup> avec cuisine de réchauffage : **620€**
- ° Caution : **700€**

**Pour mémoire :**

- ° Mise à disposition de salles dans le cadre de campagnes électorales : à titre gratuit

Ceci exposé,

Considérant que la mise à disposition des grandes salles de la Ferme Chalut présente un intérêt pour les habitants d'Annemasse,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le règlement de location de la ferme Chalut et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;
- de créer les tarifs de location de salles dans la Ferme Chalut comme détaillé ci-dessus et de fixer le montant de la caution à 700 € (sept cents euros) ;
- de dire que la mise à disposition de salles dans le cadre de campagnes électorales se fera à titre gratuit.

**Monsieur le Maire :** « *Merci. Avez-vous des questions particulières ? Oui, Madame MAYCA. »*

**Pascale MAYCA :** « *Lors de certaines concertations sur le quartier de Romagny, il m'a justement semblé qu'il avait été mis en avant le fait que quand il y avait de grands regroupements dans les salles de la ferme Chalut, cela faisait beaucoup de bruit. Le problème venait surtout des mariages, parce qu'il y avait beaucoup de voitures. Il y avait beaucoup d'animations tard le soir, et cela pouvait perturber les riverains. Ma question est de savoir si c'est vraiment le lieu idéal pour organiser ce genre d'activités. Cela peut durer plus tard le soir. Cela peut faire du bruit. Est-ce que ces salles sont adaptées à ce genre d'activités ? Ne serait-ce pas plutôt simplement adapté à des anniversaires d'enfants avec peut-être moins de bruit que les mariages ? »*

**Monsieur le Maire :** « *Monsieur FOURNIER pourrait compléter, mais c'est d'ailleurs pour cela que la mise à disposition de la grande salle avec cuisine n'est prévue qu'une fois par mois au maximum. La petite salle est moins grande, mais c'est au cœur d'un quartier. Annemasse est une ville urbaine. Je n'ai pas d'autres lieux à proposer. Au milieu des Bois de Rosses, je ne sais pas faire. Soit nous procédons comme c'est le cas aujourd'hui. Les familles nous le demandent parce que sinon elles sont obligées d'aller à l'extérieur louer une salle des fêtes. Soit nous répondons partiellement à un besoin réel et nous essayons d'obtenir le respect des règles. Si nous n'arrivons pas à ce respect, nous réfléchissons au moins aux moyens d'éviter trop de débordements à partir d'une certaine heure.*

*Le fait que la grande salle des mariages ne puisse être réservée qu'une fois par mois au maximum, c'est déjà quelque chose qui devrait permettre de prendre en compte la nécessité d'offrir aux gens ces possibilités, en diminuant les nuisances que nous connaissons. Nous pourrions y revenir, parce que c'est quelque chose d'important. D'une manière générale, je pense qu'il y a un juste équilibre à trouver entre la ville animée et la ville tranquille, les deux étant justifiés. C'est quelque chose de très compliqué à réaliser. Notre police municipale a souvent des difficultés à faire en sorte que cela se passe le mieux possible. Mais nous ne pouvons pas accuser la ville d'être une ville dortoir et ne pas l'animer. J'en conviens, c'est sans doute une des contradictions de la vie urbaine les plus complexes à gérer, et pas seulement à Annemasse d'ailleurs. Votre remarque est justifiée. Elle est prise en compte. Nous verrons comment nous gérerons la suite. Avez-vous d'autres interventions ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »*

**Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le règlement de location de la ferme Chalut ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;

**CRÉE** les tarifs de location de salles dans la Ferme Chalut comme détaillé ci-dessus ;

**FIXE** le montant de la caution à 700 € (sept cents euros) ;

**DIT** que la mise à disposition de salles dans le cadre de campagnes électorales se fera à titre gratuit.

**Monsieur le Maire** : « *Merci. Nous arrivons à la fin de ce conseil. Je vous ai dit que je parlerai des micros, je vais donc parler des micros. Je crois que Monsieur GACONNET nous avait demandé d'inscrire au budget une nouvelle installation. Mais comme nous sommes très soucieux des dépenses, nous avons fait mieux. Nous avons fait venir un réparateur. Normalement, sauf le mien, tous les autres ont été réglés. J'espère que cela fonctionnera bien, et cela nous coûte moins cher que de changer la totalité de l'installation. Merci à tous et bonne soirée.*

*S'il vous plaît, il paraît que je n'ai pas fait approuver le PV du conseil municipal de décembre. »*

#### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2018

**Monsieur le Maire** : « *J'espère qu'il n'y a pas de remarques particulières et que nous pouvons considérer qu'il est approuvé.* »

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : « *Merci.* »

**Monsieur le Maire remercie l'assemblée.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

